

CAMPUS VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année 2022 - Thèse n° 135

RÉFLEXION A PROPOS DE L'ÉLABORATION D'UN SUPPORT PÉDAGOGIQUE POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LÉGISLATION EN ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

THESE

Présentée à l'Université Claude Bernard Lyon 1
(Médecine – Pharmacie)

Et soutenue publiquement le 16 décembre 2022
Pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

Par

CHENEL Coline

CAMPUS VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année 2022 - Thèse n° 135

RÉFLEXION A PROPOS DE L'ÉLABORATION D'UN SUPPORT PÉDAGOGIQUE POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LÉGISLATION EN ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

THESE

Présentée à l'Université Claude Bernard Lyon 1
(Médecine – Pharmacie)

Et soutenue publiquement le 16 décembre 2022
Pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

Par

CHENEL Coline

Liste des Enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon (14-09-2022)

Pr	ABITBOL	Marie	Professeur
Dr	ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	Maître de conférences
Pr	ARCANGIOLI	Marie-Anne	Professeur
Dr	AYRAL	Florence	Maître de conférences
Dr	BECKER	Claire	Maître de conférences
Dr	BELLUCO	Sara	Maître de conférences
Dr	BENAMOU-SMITH	Agnès	Maître de conférences
Pr	BENOIT	Etienne	Professeur
Pr	BERNY	Philippe	Professeur
Pr	BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	Professeur
Dr	BOURGOIN	Gilles	Maître de conférences
Dr	BRUTO	Maxime	Maître de conférences Stagiaire
Dr	BRUYERE	Pierre	Maître de conférences
Pr	BUFF	Samuel	Professeur
Pr	BURONFOSSE	Thierry	Professeur
Dr	CACHON	Thibaut	Maître de conférences
Pr	CADORÉ	Jean-Luc	Professeur
Pr	CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	Professeur
Pr	CHABANNE	Luc	Professeur
Pr	CHALVET-MONFRAY	Karine	Professeur
Dr	CHAMEL	Gabriel	Maître de conférences
Dr	CHETOT	Thomas	Maître de conférences Stagiaire
Dr	DE BOYER DES ROCHES	Alice	Maître de conférences
Pr	DELIGNETTE-MULLER	Marie-Laure	Professeur
Pr	DJELOUADJI	Zorée	Professeur
Dr	ESCRIOU	Catherine	Maître de conférences
Dr	FRIKHA	Mohamed-Ridha	Maître de conférences
Dr	GALIA	Wessam	Maître de conférences
Pr	GILOT-FROMONT	Emmanuelle	Professeur
Dr	GONTHIER	Alain	Maître de conférences
Dr	GREZEL	Delphine	Maître de conférences
Dr	HUGONNARD	Marine	Maître de conférences
Dr	JOSSON-SCHRAMME	Anne	Chargé d'enseignement contractuel
Pr	JUNOT	Stéphane	Professeur
Pr	KODJO	Angeli	Professeur
Dr	KRAFFT	Emilie	Maître de conférences
Dr	LAABERKI	Maria-Halima	Maître de conférences
Dr	LAMBERT	Véronique	Maître de conférences
Pr	LE GRAND	Dominique	Professeur
Pr	LEBLOND	Agnès	Professeur
Dr	LEDOUX	Dorothée	Maître de conférences
Dr	LEFEBVRE	Sébastien	Maître de conférences
Dr	LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	Maître de conférences
Dr	LEGROS	Vincent	Maître de conférences
Pr	LEPAGE	Olivier	Professeur
Pr	LOUZIER	Vanessa	Professeur
Dr	LURIER	Thibaut	Maître de conférences Stagiaire
Dr	MAGNIN	Mathieu	Maître de conférences Stagiaire
Pr	MARCHAL	Thierry	Professeur
Dr	MOSCA	Marion	Maître de conférences
Pr	MOUNIER	Luc	Professeur
Dr	PEROZ	Carole	Maître de conférences
Pr	PIN	Didier	Professeur
Pr	PONCE	Frédérique	Professeur
Pr	PORTIER	Karine	Professeur
Dr	POUZOT-NEVORET	Céline	Maître de conférences
Pr	PROUILLAC	Caroline	Professeur
Pr	REMY	Denise	Professeur
Dr	RENE MARTELLET	Magalie	Maître de conférences
Pr	ROGER	Thierry	Professeur
Dr	SAWAYA	Serge	Maître de conférences
Pr	SCHRAMME	Michael	Professeur
Pr	SERGEANTET	Delphine	Professeur
Dr	TORTEREAU	Antonin	Maître de conférences
Dr	VICTONI	Tatiana	Maître de conférences
Pr	VIGUIER	Eric	Professeur
Dr	VIRIEUX-WATRELOT	Dorothée	Chargé d'enseignement contractuel
Pr	ZENNER	Lionel	Professeur

Remerciements aux membres du jury

A Madame le Professeur Christine VINCIGUERRA,

De la faculté de Médecine de Lyon – Université Claude Bernard Lyon 1,

Pour avoir accepté la présidence de mon jury de thèse et fait l'honneur de votre présence,

Toute ma gratitude et mes hommages respectueux.

A Madame le Professeur Caroline PROUILLAC,

De VetAgro Sup, Campus Vétérinaire de Lyon,

Pour m'avoir fait l'honneur d'encadrer ce travail,

Pour m'avoir accompagnée, conseillée, soutenu, encouragée, rassurée et supportée tout au long de ce périple,

Qu'elle trouve ici l'expression de ma plus sincère gratitude et de ma reconnaissance.

A Monsieur le Professeur Philippe BERNY,

De VetAgro Sup, Campus Vétérinaire de Lyon,

Pour avoir participé à ce travail et accepté d'en être le second assesseur.

Sincères remerciements

Table des matières

Table des annexes	11
Table des figures	13
Table des tableaux	15
Liste des abréviations	17

Introduction	19
---------------------------	-----------

I. Approche didactique de l'enseignement de la législation du médicament vétérinaire en école vétérinaire	21
--	-----------

A. Présentation de la didactique	21
1. Les fondements de la didactique	21
2. La transposition didactique	22

B. Première étape de l'étude : le curriculum (ou référentiel) de compétences à acquérir	23
1. Le référentiel de compétences à acquérir pendant les études vétérinaires en France	23
2. Le référentiel de compétences relatives à la prescription et la délivrance des médicaments, conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques	25

C. Seconde étape : les connaissances à enseigner relatives au curriculum précédemment défini	26
1. La prescription d'un médicament en médecine vétérinaire	26
a. Les grands principes de prescription et d'ordonnance	26
b. Les médicaments dont la prescription n'est pas obligatoire	29
c. La prescription chez les animaux de rente	32
d. La prescription chez les équidés	34
e. Les prescriptions particulières (stupéfiants, antibiotiques et préparations extemporanées)	36
f. La prescription de médicaments de médecine humaine	38
2. La délivrance d'un médicament en médecine vétérinaire	39
a. Les grands principes de la délivrance	39

b. Les ayants-droits pour la délivrance	40
c. Les quantités de médicaments	40
d. Le renouvellement d'une ordonnance	41
e. Le cas particulier des médicaments de médecine humaine	41
D. Troisième étape : envisager les difficultés et imaginer des solutions	42
1. Point bibliographique sur les leviers et freins à l'apprentissage	42
2. Les difficultés que pourraient rencontrer les élèves dans le cas de l'enseignement de la législation du médicament	43
3. Les solutions qui peuvent être envisagées	44
II. Analyse des points de vue des enseignants et des étudiants	47
A. Matériel et méthodes : le questionnaire en ligne et les entretiens individuels	47
1. Cahier des charges pour l'étude	47
2. Le questionnaire en ligne diffusé largement	49
a. Le contenu du questionnaire à destination des enseignants	50
b. Le contenu du questionnaire à destination des étudiants n'ayant pas encore suivi l'enseignement de législation du médicament	51
c. Le contenu du questionnaire à destination des étudiants ayant déjà suivi l'enseignement de législation du médicament	52
3. Les entretiens individuels	54
B. Résultats : les réponses obtenues	56
1. Les réponses obtenues avec le questionnaire en ligne diffusé largement	56
a. Les réponses données par les étudiants n'ayant pas encore eu accès au module d'enseignement de la législation du médicament	57
b. Les réponses données par les étudiants ayant déjà assisté au module d'enseignement de la législation du médicament	57
c. Les réponses données par l'enseignant	58
2. Les réponses obtenues lors des entretiens individuels	59
a. Les entretiens réalisés avec les étudiants n'ayant pas encore eu accès au module d'enseignement de la législation du médicament	59

b. Les entretiens réalisés avec les étudiants ayant déjà assisté au module d'enseignement de la législation du médicament	61
c. L'entretien réalisé auprès d'un enseignant de législation du médicament en école vétérinaire	64
C. Discussion : envisager un support pédagogique idéal pour faciliter cet Apprentissage	66
1. La synthèse des résultats obtenus	66
2. L'organisation globale du module	68
3. Les caractéristiques d'un support pédagogique idéal	68
a. Les cas cliniques	69
b. Les quizz d'entraînement en ligne	69
c. Le carnet de poche récapitulatif	70
4. Les contraintes à dépasser pour mettre en place les solutions proposées	71
Conclusion	73
Bibliographie	75
Annexes	81

Table des annexes

<u>Annexe I</u> : Questionnaire en ligne proposé aux étudiants n’ayant pas encore suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	81
<u>Annexe II</u> : Questionnaire en ligne proposé aux étudiants ayant suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	83
<u>Annexe III</u> : Questionnaire en ligne proposé aux enseignants	87
<u>Annexe IV</u> : Réponses obtenues au questionnaire en ligne des étudiants n’ayant pas encore suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	89
<u>Annexe V</u> : Réponses obtenues au questionnaire en ligne des étudiants ayant suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	93
<u>Annexe VI</u> : Réponses obtenues au questionnaire en ligne des enseignants	99
<u>Annexe VII</u> : Retranscription de l’entretien individuel n°1 : Etudiant de A6 ayant déjà suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	103
<u>Annexe VIII</u> : Retranscription de l’entretien individuel n°2 : Etudiant de A5 ayant déjà suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	111
<u>Annexe IX</u> : Retranscription de l’entretien individuel n°3 : Etudiant de A6 ayant déjà suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	119
<u>Annexe X</u> : Retranscription de l’entretien individuel n°4 : Etudiant de A5 ayant déjà suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	127
<u>Annexe XI</u> : Retranscription de l’entretien individuel n°5 : Etudiant de A6 ayant déjà suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	133
<u>Annexe XII</u> : Retranscription de l’entretien individuel n°6 : Etudiant de A5 ayant déjà suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	137
<u>Annexe XIII</u> : Retranscription de l’entretien individuel n°7 : Etudiant de A6 ayant déjà suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	143
<u>Annexe XIV</u> : Retranscription de l’entretien individuel n°8 : Etudiant de A5 ayant déjà suivi le module d’enseignement de la législation du médicament	149

<u>Annexe XV</u> : Retranscription de l'entretien individuel n°9 : Etudiant de A2 n'ayant pas suivi le module d'enseignement de la législation du médicament	155
<u>Annexe XVI</u> : Retranscription de l'entretien individuel n°10 : Etudiant de A3 n'ayant pas suivi le module d'enseignement de la législation du médicament	161
<u>Annexe XVII</u> : Retranscription de l'entretien individuel n°11 : Etudiant de A2 n'ayant pas suivi le module d'enseignement de la législation du médicament	165
<u>Annexe XVIII</u> : Retranscription de l'entretien individuel n°12 : Etudiant de A2 n'ayant pas suivi le module d'enseignement de la législation du médicament	171
<u>Annexe XIX</u> : Retranscription de l'entretien individuel n°13 : Enseignant	177

Table des figures

<u>Figure 1</u> : Le triangle didactique (d'après Jean Houssaye avec modifications)	22
<u>Figure 2</u> : Diagramme logique des intentions représentant notre démarche de réflexion	49
<u>Figure 3</u> : Diagramme logique des intentions représentant les points abordés par le questionnaire en ligne dans notre démarche de réflexion	53
<u>Figure 4</u> : Diagramme logique des intentions représentant les points abordés par les entretiens individuels dans notre démarche de réflexion	57

Table des tableaux

<u>Tableau I</u> : Liste des médicaments vétérinaires exonérés destinés aux animaux non-producteurs de denrées	30
<u>Tableau II</u> : Liste des médicaments vétérinaires exonérés destinés aux animaux producteurs de denrées	31
<u>Tableau III</u> : Répartition des espèces dans les principales familles taxinomiques	34

Liste des abréviations

ONV	Ordre national des vétérinaires
AMM	Autorisation de mise sur le marché
BSE	Bilan sanitaire d'élevage
UE	Union européenne
LMR	Limite maximale de résidus
RCP	Résumé des caractéristiques du produit
IFCE	Institut français du cheval et de l'équitation
ARS	Agence régionale de santé
ANSM	Agence nationale de sécurité du médicament
Anses	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du Travail
TD	Travaux dirigés
QCM	Question à choix multiples
CHUV	Centre hospitalier universitaire vétérinaire
QROC	Question à réponse ouverte courte

Introduction

Le référentiel d'activité professionnelle et de compétences à l'issue des études vétérinaires [1] définit le docteur vétérinaire comme *étant « un expert de l'animal et de ses interactions avec l'Homme et l'Environnement »*. Ce même référentiel propose ensuite une liste des différentes missions du vétérinaire dans laquelle on retrouve, en première place, la mission de *« soigner et protéger les animaux »*. Pour remplir ce rôle important, le vétérinaire va nécessairement avoir besoin de recourir à l'utilisation de médicaments.

Le code de la santé publique, dans les articles L5111-1 et L5141-2, [2] [3] définit le médicament comme *« toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou chez l'animal, ou pouvant leur être administrée, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique »*. Cela concerne donc un très grand nombre de substances utilisées quotidiennement par les vétérinaires. En effet, que ce soit pour la prévention (vaccination, protection antiparasitaire, etc.), la prise en charge d'une urgence (gestion de la douleur, d'un saignement, d'un traumatisme, d'une intoxication, etc.), le diagnostic (produits de contraste pour des examens d'imagerie, stimulations endocriniennes, etc.) ou le traitement de maladies (plaies, maladies métaboliques, maladies endocriniennes, processus néoplasiques, etc.), l'usage des médicaments occupe une place centrale dans l'exercice du métier de vétérinaire. Ce dernier les utilise quotidiennement, que ce soit dans la gestion de la douleur, l'anesthésie, la vaccination ou le traitement de maladies.

Les médicaments obéissent cependant à une réglementation contraignante et s'inscrivent dans un circuit de fabrication et de mise à disposition des professionnels et des patients très encadré et strictement surveillé. Cette réglementation définit alors les règles relatives à la prescription, le stockage, l'utilisation et la délivrance des médicaments.

De plus, le non-respect des lois régissant l'utilisation des médicaments en médecine vétérinaire peut entraîner de très lourdes sanctions (amendes de plus de 100 000 euros, emprisonnement, retrait du droit d'exercer, etc.)

La législation liée à l'utilisation des médicaments en médecine vétérinaire se doit donc obligatoirement d'être enseignée et acquise durant les études vétérinaires en France. Cependant, cette matière peut sembler particulièrement difficile pour de jeunes étudiants qui veulent principalement apprendre à diagnostiquer une maladie pour identifier une solution thérapeutique. C'est à partir de ce constat que nous avons pensé qu'il serait intéressant de réfléchir aux difficultés précises que rencontrent les étudiants dans l'apprentissage de cette matière.

C'est ainsi que dans un premier temps nous avons mené une étude, inspirée des études didactiques, de l'enseignement de la législation du médicament en médecine vétérinaire.

Dans un second temps, nous nous sommes intéressés aux points de vue des étudiants et des enseignants directement et nous avons cherché à recueillir leurs témoignages quant aux difficultés auxquelles ils étaient effectivement confrontés, et surtout quant aux solutions qu'ils apprécieraient voir mises en place afin de faciliter cet apprentissage.

I. Approche didactique de l'enseignement de la législation du médicament vétérinaire en école vétérinaire

Comme nous l'avons expliqué en introduction, nous avons choisi de nous intéresser à la didactique comme piste d'étude de l'enseignement de la législation du médicament. Cependant, cette première partie ne saurait être une étude exhaustive de la didactique appliquée à l'enseignement dont il est question. Il s'agit ici uniquement de réaliser une approche didactique nous permettant de mettre en évidence des perspectives pour envisager l'élaboration d'un support pédagogique fonctionnel.

A. Présentation de la didactique

1. Les fondements de la didactique

Le mot didactique vient initialement de la langue Grecque « *didaskein* » dans laquelle il signifie « *l'art d'enseigner* ». Ainsi, la didactique est la science qui a pour objet l'étude des raisons pour lesquelles les savoirs d'une discipline donnée sont difficiles à s'approprier dans le cadre d'un enseignement [4]. La didactique s'articule autour de trois pôles formant le triangle didactique (figure 1) : le savoir, l'apprenant et l'enseignant [5]. Ces trois pôles sont alors reliés par trois axes correspondant aux différents processus mis en jeu :

- L'axe épistémologie (entre l'enseignant et le savoir), qui correspond au processus d'enseignement ;
- L'axe praxéologie (entre l'enseignant et l'apprenant), qui correspond au processus de formation ;
- L'axe psychologie-cognitive (entre l'apprenant et le savoir), qui correspond au processus d'apprentissage [6].

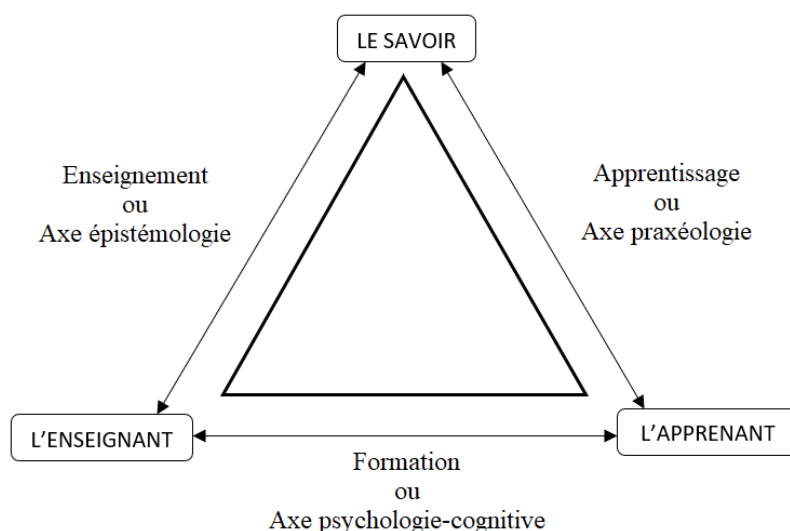


Figure 1 : Le triangle didactique (d'après Jean Houssaye avec modifications)

Plus tard, d'autres auteurs ajouteront un quatrième sommet modulable à cette figure afin de concevoir des tétraèdres didactiques qui prendront en compte le milieu dans lequel les différents acteurs évoluent. L'environnement socio-culturel des enseignants et des élèves sera à partir de là pris en compte dans la didactique d'une discipline comme étant également une source intrinsèque de difficultés [7].

2. La transposition didactique

Maintenant que les notions de base ont pu être présentées, nous pouvons désormais nous intéresser au principe fondamental de la didactique d'une discipline : la transposition didactique [8]. Il s'agit de transformer le « *savoir savant* » d'une discipline, savoir le plus souvent uniquement assimilable par des spécialistes de cette discipline du fait de sa complexité et/ou de son inaccessibilité, en un « *savoir à enseigner* », recontextualisé, reproblématisé, voire redéfini qui, lui, pourra être appris et assimilé par les élèves [9].

Le but de la transposition didactique n'est en revanche pas comparable à de la vulgarisation scientifique, il ne s'agit pas uniquement de rendre la science accessible au grand public. La transposition didactique est un processus qui se doit de respecter certaines règles pour permettre l'élaboration d'un savoir accessible sans le sacrifier. Pour transposer correctement ces savoirs, il convient alors de se référer à nouveau au triangle présenté précédemment. En effet, les trois axes de ce triangle permettent d'organiser les différents objectifs à atteindre.

Le premier axe décrit est l'axe épistémologique. Cette première étape est, en général, déjà effectuée par les personnes en charge des programmes scolaires ou curriculums de compétences. En effet, il s'agit de structurer le domaine d'étude en grands concepts, de les définir et de les relier entre eux. Il est également important de présenter ces notions de façon simplifiée sans pour autant porter atteinte au sens scientifique de base pour que l'élève puisse à son tour construire sa démarche et assimiler les différentes notions.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable d'envisager un élève abstrait ou sujet épistémique [10] à qui le savoir devra être transmis. Ceci permet alors d'anticiper les difficultés qu'il rencontrera et les recontextualisations qu'il va donc falloir réaliser pour lui permettre de les surmonter.

Le second axe, celui de la psychologie cognitive, demande d'identifier les représentations que les élèves peuvent se faire du savoir que l'on veut leur transmettre pour construire par la suite des situations problèmes, des obstacles à franchir, envisager des progressions et des méthodes d'évaluation adaptées à l'objectif initial. Tout ceci dans le but de permettre aux étudiants d'assimiler les notions précédemment évoquées.

Le troisième axe, l'axe praxéologique représente l'ensemble des transformations du curriculum qui auront lieu dans le cadre du processus de formation au sein de la relation enseignant- élève. En effet, le savoir appris, assimilé et retenu n'est pas le même que celui qui est enseigné par le professeur. Ainsi, il est important, en amont, d'identifier les points qui pourraient différer et d'élaborer des stratégies d'enseignement, en passant par le nombre et la durée des séances qui seront nécessaires jusqu'au moment et à la forme de l'évaluation du savoir acquis par les étudiants [8] [11].

B. Première étape de l'étude : le curriculum (ou référentiel) de compétences à acquérir

1. Le référentiel de compétences à acquérir pendant les études vétérinaires en France

Ce sont les articles R812-50 et R812-51 du Code rural et de la pêche maritime [12] qui fixent les compétences à acquérir en tant qu'étudiant vétérinaire français. Le premier article évoque les 8 grands points de capacités indispensables à l'exercice des fonctions d'un vétérinaire en France, soit :

1. Soigner et protéger les animaux ;
2. Eviter la propagation des maladies dans les populations animales ;
3. Garantir la santé publique, notamment en assurant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments en identifiant les risques dus à l'exposition à différents dangers en lien avec les animaux ;
4. Analyser les interactions entre l'animal, l'homme et l'environnement, notamment leurs incidences sur la protection de la santé publique et de l'environnement ;
5. Concevoir et mettre en œuvre une approche scientifique des interactions entre l'homme et l'animal dans la société ;
6. Conduire des actions de recherche et de formation, ainsi que des études de médecine comparée ;
7. Favoriser l'insertion professionnelle des élèves et leur progression professionnelle ;
8. Exercer en faisant preuve d'indépendance professionnelle et dans le respect du code de déontologie vétérinaire, y compris dans le cadre des missions effectuées en qualité de vétérinaire sanitaire ou de vétérinaire mandaté.

Le second article (R812-51) [12], lui, définit que l'ensemble des compétences à acquérir est rassemblé dans le référentiel professionnel vétérinaire qui est fixé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Ce référentiel d'activité professionnelle et de compétences à l'issue des études vétérinaires [1] se compose de plusieurs parties.

La première partie de ce document concerne l'exercice de la profession vétérinaire en tant que telle ; elle développe les missions, les compétences spécifiques et transversales du vétérinaire ainsi que le champ d'exercice de la profession.

La seconde partie, quant à elle, s'intéresse explicitement aux compétences que les étudiants vétérinaires français se doivent d'acquérir au cours de leur cursus. Ces compétences sont regroupées en 8 grands thèmes :

1. Conseiller et prévenir ;
2. Etablir un diagnostic ;
3. Soigner et traiter ;
4. Agir pour la santé publique ;
5. Travailler en entreprise et gérer une entreprise ;
6. Communiquer ;
7. Agir en scientifique ;
8. Agir de manière responsable.

Le thème qui nous intéresse est le troisième : Soigner et traiter. En effet, cette thématique est elle-même subdivisée en 7 sous-compétences :

- ST.1 : Elaborer et adapter une stratégie thérapeutique et administrer un traitement ;
- ST.2 : Prescrire, délivrer des médicaments conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques ;
- ST.3 : Pratiquer en toute sécurité une sédation, une anesthésie générale et une anesthésie loco-régionale ;
- ST.4 : Elaborer un protocole chirurgical et réaliser une intervention chirurgicale adaptée à l'animal, à l'affection et au contexte d'intervention ;
- ST.5 : Prévenir, évaluer et prendre en charge la douleur ;
- ST.6 : Prendre en charge un animal en situation d'urgence et pratiquer les premiers soins ;
- ST.7 : Reconnaître quand une euthanasie est appropriée et la pratiquer en utilisant une méthode adaptée au contexte ; conseiller sur le devenir du cadavre).

La suite de ce travail se concentrera sur les compétences relatives à la législation du médicament en médecine vétérinaire et donc uniquement sur la partie ST.2 : Prescrire, délivrer des médicaments conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques.

[2. Le référentiel de compétences relatives à la prescription et la délivrance des médicaments, conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques](#)

Comme nous l'avons évoqué dans la partie précédente, ce référentiel se trouve en annexe de l'arrêté ministériel relatif à l'article R812-51 du Code rural et de la pêche maritime. Les compétences requises concernant la prescription et la délivrance des médicaments, conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques regroupent les aspects suivants :

1. Accéder aux sources d'informations sur les médicaments autorisés en médecine vétérinaire et en médecine humaine ;
2. Rédiger une ordonnance en lien avec le diagnostic, en justifiant le traitement d'un point de vue médical, pharmaceutique, économique, environnemental et de santé publique, et portant les mentions réglementaires obligatoires ;

3. Exécuter une ordonnance (y compris un renouvellement) et délivrer des médicaments vétérinaires aux propriétaires d'animaux dans le respect de la réglementation, en particulier en garantissant la traçabilité ;
4. Réaliser une préparation extemporanée et son étiquetage dans le respect des bonnes pratiques.

Le curriculum de compétences nécessaires à la réussite des études vétérinaires a donc été préalablement défini par le ministre de l'Agriculture, nous n'aurons donc, pour notre travail, pas d'étude didactique à réaliser sur ce point.

C. Seconde étape : les connaissances à enseigner relatives au curriculum précédemment défini

Pour cette partie, notre réflexion nous a amené à ne pas suivre scrupuleusement l'ordre des compétences évoquées par le référentiel. En effet, le principe même d'une étude didactique est de recontextualiser les connaissances afin de les rendre plus accessibles à l'apprentissage et à la compréhension. Ceci expliquera donc le fait que les sous-parties qui vont suivre ne reprennent pas directement les 4 points évoqués précédemment. Nous montrerons en revanche que chacun de ces points se trouve être enseigné.

1. La prescription d'un médicament en médecine vétérinaire

a. Les grands principes de prescription et d'ordonnance

La prescription d'un médicament correspond à une recommandation thérapeutique qui peut éventuellement être consignée sur une ordonnance. L'ordonnance quant à elle correspond au document écrit sur lequel le traitement prescrit est consigné dans son intégralité. La rédaction d'une ordonnance ne peut être réalisée que par un vétérinaire inscrit à l'Ordre National des Vétérinaires (ONV), et ne peut concerner qu'un seul animal, ou bien un groupe ou un lot clairement identifié d'animaux dans l'exercice rural de la profession. Cette ordonnance ne doit être rédigée qu'après réalisation d'un examen clinique et établissement d'un diagnostic. Les médicaments prescrits doivent être en lien avec ce diagnostic. Hormis pour les stupéfiants, le support de l'ordonnance peut être tout type de papier à condition que l'ensemble des mentions obligatoires suivantes y figurent [13] [14] :

1. L'identification de l'animal ou des groupes d'animaux à traiter ;
2. Le nom complet et les coordonnées du propriétaire ou du détenteur de l'animal ;
3. La date de la rédaction de l'ordonnance ;
4. Le nom et les coordonnées du vétérinaire, y compris, le cas échéant, le numéro professionnel ;
5. La signature ou une forme électronique équivalente d'identification du vétérinaire ;
6. Le nom du médicament prescrit, y compris ses substances actives ;
7. La forme pharmaceutique et le dosage ;
8. La quantité prescrite et la présentation ;
9. La posologie (voie d'administration, dose, fréquence et durée du traitement) ;
10. Pour les espèces animales productrices de denrées alimentaires, pour chaque médicament, le temps d'attente, même si ce temps d'attente est nul ;
11. Toutes les mises en garde nécessaires pour assurer la bonne utilisation, y compris, le cas échéant, pour assurer un usage prudent des antimicrobiens ;
12. Si un médicament est prescrit en dehors du cadre établi dans son autorisation de mise sur le marché (AMM), une mention doit être rédigée le précisant ;
13. Si un médicament est prescrit à des fins prophylactiques ou métaphylactiques, une mention le précisant.

Il existe un cas particulier d'ordonnances rédigées sans la réalisation d'un examen clinique. Il s'agit de la prescription dans le cadre de la mise en œuvre d'un protocole de soin. Ceci ne concerne que les élevages d'animaux producteurs de denrées. En effet, lors de la réalisation du bilan sanitaire d'élevage (BSE) annuel, le vétérinaire établit avec l'éleveur une liste d'affections prioritaires contre lesquelles il convient de lutter par des mesures sanitaires, zootechniques ou médicales. Ces affections sont ensuite décrites de façon précise dans un protocole de soin pour chaque affection qui contient donc, pour chaque affection, les mesures de prévention, les critères d'alerte sanitaire, les modalités de mise en œuvre des traitements et les informations à transmettre au vétérinaire pour qu'il puisse suivre l'évolution de l'élevage. Si les critères d'alerte ne sont pas dépassés, le vétérinaire peut alors prescrire les médicaments recommandés dans le protocole de soin pour les délivrer ensuite à l'élevage sans réaliser d'examen clinique. Si les critères d'alerte sont dépassés, le vétérinaire a l'obligation de réaliser un examen clinique suivi le cas échéant de la rédaction d'une ordonnance.

Une prescription est généralement valable un an maximum. Toutefois, pour certains médicaments, cette durée est considérablement réduite.

Le vétérinaire est également tenu de respecter le principe de la cascade dans l'ensemble de ses prescriptions. La cascade correspond à l'ordre de priorité concernant le choix des médicaments [15]. En effet, selon cette cascade, le vétérinaire doit prescrire en première intention un médicament vétérinaire disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) en UE pour l'animal de l'espèce considérée et pour l'indication thérapeutique visée. Dans le cas où aucun médicament vétérinaire répondant à ces critères n'est disponible, le vétérinaire peut prescrire les médicaments suivants, classés par ordre de priorité à respecter :

1° / Un médicament vétérinaire disposant d'une AMM pour une autre espèce et/ou pour une autre indication thérapeutique autorisé dans l'UE.

2° / Un médicament autorisé en médecine humaine.

3° / Une préparation magistrale vétérinaire.

Depuis le 28 janvier 2022, la libre circulation des médicaments vétérinaires au sein de l'Union européenne (UE) est facilitée ; il est donc désormais possible de prescrire un médicament vétérinaire disposant d'une AMM dans un autre Etat membre de l'UE.

L'article L5143-5 du code de la santé publique [15] référence l'ensemble des cas de figures dans lesquels la rédaction d'une ordonnance est obligatoire afin qu'un médicament puisse être délivré. Ainsi, la rédaction d'une ordonnance est requise pour les médicaments contenant des substances non exonérées des listes I et II ; soient tous les médicaments contenant des matières virulentes, des produits, des substances d'origine organique, des substances à activité anabolisante, anticatabolisante ou bêta-agoniste, des substances vénéneuses, des substances pharmacologiquement actives susceptibles de demeurer à l'état de résidus toxiques ou dangereux dans les denrées alimentaires d'origine animale, des produits dont les effets sont susceptibles d'être à l'origine d'une contravention à la législation sur les fraudes, des produits susceptibles d'entraver les contrôles sanitaires des denrées provenant des animaux auxquels ils ont été administrés ; les aliments médicamenteux ; les médicaments prescrits dans le cadre de la cascade mentionnée plus tôt et les médicaments vétérinaires disposants d'une AMM depuis moins de cinq ans. L'application du règlement européen 2019/6 implique la disparition des listes de substances vénéneuses pour ne proposer que des médicaments soumis ou non à prescription. La décision de classer un médicament ou non à prescription obligatoire fera désormais partie de la décision d'AMM de ce médicament. La prescription de tous ces médicaments nécessite donc impérativement la rédaction d'une ordonnance, y compris dans le cas où le vétérinaire administre lui-même le médicament.

b. Les médicaments dont la prescription n'est pas obligatoire

Avant de développer les différentes catégories de médicaments ne nécessitant pas d'ordonnance, il est important de rappeler que même lorsque l'ordonnance n'est pas obligatoire, il est vivement recommandé de la rédiger afin de favoriser l'observance du traitement et de diminuer le risque d'erreurs thérapeutiques.

Les produits d'hygiène tels que les shampooings, les réhydratants cutanés ou les compléments alimentaires ne nécessitent pas obligatoirement d'ordonnance pour être administrés ou délivrés ; de même que les antiparasitaires dérogatoires. Ces médicaments correspondent uniquement aux antiparasitaires externes stricts en application spot-on et à destination des animaux de compagnie exclusivement.

Certains médicaments contiennent des substances vénéneuses qui sont dites exonérées ; c'est-à-dire que le conditionnement fait que la quantité de substance vénéneuse délivrée au propriétaire est inférieure à un seuil jugé comme étant dangereux pour la santé publique. Ainsi ces médicaments ne nécessitent pas d'ordonnance pour être délivrés ou administrés. Ces substances, ainsi que la dose maximale autorisée à la délivrance au propriétaire, sont listées dans l'arrêté du 24 avril 2012 portant exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire, les voici récapitulées dans les deux tableaux suivants (Tableau I et Tableau II) en fonction de leur administration à des animaux producteurs ou non de denrées alimentaires [16].

Tableau I : Liste des médicaments vétérinaires exonérés destinés aux animaux non-producteurs de denrées

Nom de la substance vénéneuse	Forme pharmaceutique	Concentration maximale (en masse)	Dose limite par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
Esérine	Comprimé	/	0,00017	0,0035
Aminophylline	Voie orale	/	0,2	6
Butopirine	Comprimé	/	0,0002	0,004
Dompéridone	Comprimé	/	0,01	0,2
Fébantel	Pâte orale	7,5	/	0,45
	Comprimé	/	0,525	1,05
Fenbendazole	Comprimé	/	0,5	5
Flubendazole	Pâte orale	4,4	/	0,33
	Comprimé	/	0,09	0,36
Lévamisole	Capsule	/	0,01	0,5
	Comprimé	/	0,016	0,2
	Pâte orale	2	/	0,5
Mébéndazole	Comprimé	/	0,1	1
Niclosamide	Capsule	/	0,05	2,5
	Comprimé	/	0,72	9
	Sucre	/	0,2	1,6
	Pâte orale	37,5	/	7,5
Oxfendazole	Suspension orale	2,3	/	2,3
Praziquantel	Comprimé	/	1,175	0,35
	Pâte orale	2,5	/	0,15
Théophylline	Voie orale	/	0,1	3,6

Tableau II : Liste des médicaments vétérinaires exonérés destinés aux animaux producteurs de denrées

Nom de la substance vénéneuse	Forme pharmaceutique	Concentration maximale (en masse)	Dose limite par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
Amitraze	Lanière pour ruche	/	0,5	5
Iode metalloïde	En application sur les trayons ou sur les muqueuses	0,3	/	60
Acide oxalique	Suspension pour dispersion pour ruche Poudre pour sirop pour ruche	63,3	/	221,5

De même que dans la partie précédente, nous attirons ici votre attention sur le fait que, selon le règlement européen, les médicaments vétérinaires ne seront bientôt plus concernés par ces substances vénéneuses et la décision de la nécessité d'une prescription ou non sera prise avec la décision d'AMM. Ainsi, les médicaments qui pourront prétendre à ne pas être soumis à prescription devront respecter l'ensemble des règles suivantes :

- Leur administration se limite à des formes pharmaceutiques qui ne nécessitent aucune connaissance ou compétence particulière ;
- Le médicament ne présente pas de risque direct ou indirect pour l'animal traité, les personnes administrant le médicament ou l'environnement, même en cas d'administration incorrecte ;
- Le RCP ne contient aucune mise en garde contre des effets indésirables graves qui pourraient découler d'une utilisation incorrecte ;
- Le médicament ou tout autre médicament contenant la même substance n'a pas fait l'objet de notifications fréquentes d'effets indésirables ;
- Le RCP ne mentionne pas de contre-indications liées à d'autres médicaments à prescription facultative ;

- Il n'existe pas de risque, concernant la santé publique, en ce qui concerne les résidus dans les denrées alimentaires issues d'animaux traités ;
- Il n'existe pas de risque pour la santé publique ou animale en ce qui concerne le développement de résistances à des substances, même en cas d'utilisation incorrecte du médicament.

c. La prescription chez les animaux de rente

Les animaux de rente sont, par définition, des animaux producteurs de denrées alimentaires. Cette particularité entraîne de nombreuses restrictions supplémentaires. En effet, des résidus médicamenteux potentiellement dangereux pour les consommateurs pourraient se retrouver dans les denrées alimentaires après administration aux animaux ; par conséquent, il existe deux tableaux officiels de substances qui ont été testées quant à ces résidus. Ces deux tableaux sont présentés dans le règlement 37/2010 de la commission du 22 décembre 2009 [17].

Le premier tableau (appelé tableau I dans le reste de ce travail) répertorie les molécules autorisées chez les animaux de rente, il énonce pour chacune d'elle la denrée visée et, si elle existe, la Limite Maximale de Résidus (LMR) autorisée dans cette denrée. C'est à partir de cette LMR qu'est déterminé le temps d'attente qui devra être reporté sur l'ordonnance. Ces temps d'attente sont notifiés dans le Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) de chaque médicament utilisant ces molécules. Il représente le temps entre la dernière administration et l'abattage. L'animal ne doit pas partir à la consommation pendant la durée de ce temps d'attente. Il correspond au moment où la teneur en principe actif dans les tissus concernés est inférieure à la LMR.

Le second tableau (appelé tableau II dans le reste de ce travail) quant à lui liste les molécules interdites chez les animaux de rente car les résidus présents dans les denrées alimentaires issues des animaux représentent un risque pour le consommateur et qu'il n'est pas possible d'établir de LMR en raison de ce risque. Les substances interdites sont donc les suivantes : *Aristolochia spp.* et l'ensemble de ses préparations, le chloramphénicol, la chlorpromazine, la colchicine, la dapsone, le diméridazole, le métronidazole, les nitrofuranes et le ronidazole.

Lorsqu'une molécule n'apparaît dans aucun de ces deux tableaux, son utilisation chez un animal de rente est interdite. En effet, comme cela a été expliqué précédemment, une molécule n'apparaissant pas dans ces tableaux est donc une molécule pour laquelle aucune

étude de LMR n'a été menée et donc le risque pour le consommateur évalué. Son utilisation est donc interdite par application du principe de précaution.

Lorsqu'une molécule inscrite dans le premier tableau est utilisée en dehors des conditions décrites dans son AMM, tout en respectant le principe de la cascade explicité précédemment, vient se poser la question du temps d'attente à respecter.

Plusieurs cas de figure existent :

1°/ Le médicament est utilisé chez une espèce prévue à l'AMM, pour une indication différente, sans changement de voie d'administration, de dose et sans augmentation de durée. Dans ce cas les temps d'attente définis par le RCP s'appliquent.

2°/ Le médicament est utilisé chez un animal appartenant à la même famille taxinomique que l'espèce prévue par l'AMM et le temps d'attente concernant la viande est nul. Dans ce cas, le temps d'attente appliqué pour la viande est également nul et de 1 jour pour le lait. La composition des principales familles taxinomiques concernées est présentée dans le tableau III ci-après.

3°/ Le médicament est utilisé chez un animal d'une famille taxinomique différente et le temps d'attente prévus dans le RCP concernant la viande et le lait sont nuls. Dans ce cas, on applique un temps d'attente forfaitaire minimum de 1 jour pour le lait et la viande.

4°/ Le médicament est utilisé chez un animal d'une autre famille taxinomique et les temps d'attente prévus dans le RCP ne sont pas nuls. Dans ce cas, le temps d'attente forfaitaire minimum de référence sera 1,5 fois le temps d'attente le plus long du RCP pour la denrée concernée (viande, lait ou œufs), sans restriction d'espèce.

5°/ En l'absence d'indication, des temps d'attente forfaitaires de 28 jours pour la viande, 7 jours pour le lait et 10 jours pour les œufs s'appliquent (par exemple lors de l'utilisation d'un médicament initialement indiqué chez un animal non destiné à la consommation mais pour lequel le principe actif figure dans le tableau I).

L'article R5141-11 du code de la santé publique [3] établit que les temps d'attente, même lorsqu'ils sont égaux à zéro, doivent obligatoirement apparaître sur l'ordonnance prescrivant l'administration de la molécule à l'animal dont les denrées sont destinées à la consommation humaine.

Tableau III : Répartition des espèces dans les principales familles taxinomiques

Nom de la famille taxinomique	Espèces concernées
Equidés	Chevaux Ânes
Bovidés	Bovins Ovins Caprins
Suidés	Porcs Sangliers
Cervidés	Cerfs
Anatidés	Canards Oies
Numididés	Pintades
Léporidés	Lapins Lièvres
Colombidés	Pigeons
Phasanidés	Faisans Perdrix Cailles Poules Dindes
Struthionidés	Autruches

d. La prescription chez les équidés

En France, un cheval est de fait considéré comme un animal de rente. Cette information apparaît sur le feuillet médicamenteux à la fin de son passeport. En effet on retrouve à cet endroit soit l'inscription « filière bouchère » soit l'inscription « filière sport et loisir ». Il arrive cependant parfois que l'équidé ne soit renseigné dans aucune de ces catégories. Le passage de la filière bouchère à la filière loisir peut avoir lieu tout au long de la vie de l'animal ; en revanche, une fois que l'équidé est en filière sport et loisir, il ne pourra plus jamais retourner en filière bouchère pour des raisons d'absence de traçabilité des traitements administrés. C'est le vétérinaire qui réalise alors les démarches pour exclure l'équidé de la filière bouchère auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE). Dans tous les cas et quelle que soit la

filière à laquelle l'équidé appartient, il est obligatoire de renseigner le feuillet médicamenteux si des médicaments à base d'anabolisants, d'altrenogest ou de clenbutérol sont prescrits.

Nous allons dans la suite de ce paragraphe, développer les possibilités et contraintes de prescription de médicaments suivant chacune des 3 catégories évoquées plus tôt, soit : filière bouchère, filière sport et loisir et aucune filière désignée.

1°/ Le cheval appartient à la filière bouchère :

Si le cheval a été désigné comme appartenant à la filière bouchère, il est considéré comme un animal producteur de denrées alimentaires. Ainsi, il est alors autorisé de lui prescrire des molécules appartenant au tableau I du règlement 37/2010 de la commission du 22 décembre 2009 et interdit de lui prescrire des molécules appartenant au tableau II de ce même règlement, comme à tout autre animal de rente [17]. De même, il est également interdit de lui prescrire une molécule n'apparaissant pas dans le tableau I, pour les raisons expliquées précédemment concernant les animaux de rente, ou appartenant à la liste des médicaments à usage humain et à prescription restreinte qui ne contiennent pas de substances essentielles (nous développerons ce point ultérieurement dans la partie dédiée à la prescription de médicaments provenant de la médecine humaine). Il est également interdit de prescrire certains médicaments dont l'AMM est restrictive aux équidés de sport et loisir (phénylbutazone, pergolide).

Il existe cependant une liste positive des substances utilisables chez le cheval en filière bouchère, qui sont appelées substances essentielles, ayant été dressée dans le règlement (UE) n°122/2013* de la commission du 12 février 2013 et comprenant 88 molécules ayant été reconnues comme étant indispensables au traitement des équidés [18]. En cas de prescription d'une de ces molécules, le vétérinaire prescripteur est alors contraint à respecter un certain nombre d'obligations. La première consiste à appliquer un temps d'attente incompressible de 6 mois et à déclarer la sortie temporaire de la consommation, d'une durée de 6 mois, de l'animal à l'IFCE. De plus, il se doit d'inscrire ladite prescription sur le feuillet médicamenteux du passeport de l'équidé en question.

2°/ Le cheval appartient à la filière sport et loisir :

Dans cette filière, l'équidé n'est plus considéré comme un animal de rente mais plutôt comme un animal de compagnie. L'ensemble de la pharmacopée est alors disponible. Les traitements prescrits et administrés n'ont alors aucune obligation d'apparaître dans le feuillet médicamenteux du passeport, sauf concernant les médicaments à base d'anabolisants, d'altrenogest ou de clenbutérol. Il peut également bénéficier de la liste des substances

essentielles et des médicaments à usage humain et à prescription restreinte ne figurant pas sur la liste des substances essentielles.

Il est cependant important de noter qu'il faudra faire attention aux produits dopants concernant les chevaux de sport.

3°/ Le cheval n'appartient à aucune filière :

Dans ce cas particulier, toute administration de substances interdites en filière bouchère ou de substances essentielles doit apparaître dans le feuillet médicamenteux du passeport. De plus en cas d'utilisation d'une substance interdite en filière bouchère, le vétérinaire prescripteur se doit de déclarer la sortie de l'animal de cette filière dans les 15 jours qui suivent l'administration. L'équidé appartient alors, à partir de ce moment, à la filière sport et loisir et ne pourra plus retourner en filière bouchère.

- e. Les prescriptions particulières (stupéfiants, antibiotiques et préparations extemporanées)

1°/ Le cas des stupéfiants :

Les substances considérées comme étant des stupéfiants sont listées dans l'arrêté du 22 février 1990 [19]. Dans cette liste, seules 4 sont utilisées en médecine vétérinaire : le fentanyl, la morphine, la méthadone et la kétamine. L'utilisation de ces molécules en médecine vétérinaire est autorisée mais uniquement sous plusieurs conditions [20].

La première condition est que l'usage de ces molécules doit être strictement professionnel, c'est-à-dire que leur administration est réalisée par le vétérinaire prescripteur dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, la délivrance au public est donc interdite.

La détention de ces spécialités doit également être dans un endroit non accessible librement au public dans des armoires ou locaux fermés à clefs et ne contenant rien d'autre.

La troisième condition est que toute utilisation de l'une de ces substances est soumise à prescription sur une ordonnance sécurisée achetée auprès d'un éditeur agréé. Cette prescription doit obligatoirement faire mention du nombre de spécialités et des posologies prescrites, écrites en toutes lettres, ainsi que des dosages.

Le vétérinaire doit également pouvoir être garant de la traçabilité en comptabilisant tous les volumes administrés avec des vérifications mensuelles de toutes les entrées et sorties et un inventaire annuel.

Enfin, tout vol d'un ou plusieurs de ces produits doit immédiatement être déclaré aux autorités de police, à l'Agence régionale de santé (ARS), à l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

2°/ Le cas des antibiotiques :

Il est tout d'abord important de noter que les antibiotiques ont disparu du nouveau règlement européen. En effet, ils appartiennent désormais à la famille des antimicrobiens qui regroupe les antibactériens, les anticoccidiens, les antifongiques et les antiviraux. Une ordonnance prescrivant un médicament appartenant à une de ces catégories n'est désormais valable que 5 jours. C'est-à-dire que le propriétaire de l'animal n'a que 5 jours pour se procurer ces médicaments.

Il devient également obligatoire de faire apparaître sur l'ordonnance toutes les précautions nécessaires pour assurer une bonne utilisation et un usage prudent de ces antimicrobiens. En cas d'utilisation préventive ou métaphylactique d'un antimicrobien, une mention le précisant doit également et obligatoirement apparaître sur l'ordonnance le prescrivant.

3°/ Le cas des antibiotiques d'importance critique :

Le code de la santé publique définit les antibiotiques critiques comme étant les substances antimicrobiennes d'importance critique dans l'intérêt de la santé humaine et animale [21]. La liste de ces substances a d'ailleurs été déterminée dans l'article 1 de l'arrêté ministériel du 18 mars 2016 [22] ; cette liste contient donc :

- Les céphalosporines de troisième génération : céfopérazone, ceftiofur, céfovécine.
- Les céphalosporines de quatrième génération : cefquinome
- Les fluoroquinolones (quinolones de deuxième génération) : danofloxacin, enrofloxacin, marbofloxacin, orbifloxacin, pradofloxacin

Le second article de ce même arrêté ministériel définit également les antibiotiques d'importance critique dont l'usage est interdit en médecine vétérinaire ; on retrouve notamment la ciprofloxacine, l'ofloxacine et la norfloxacine qui sont des molécules autorisées uniquement pour un usage ophtalmologique local [22] ; ainsi que la rifampicine et la ticarcilline qui elles appartiennent à la liste des substances essentielles chez les équidés.

Le décret n°2016-317 du 16 mars 2016 [23] définit également les conditions de prescription de ces substances ; soit que cette dernière doit s'appuyer sur les résultats d'un

antibiogramme datant de moins de 3 mois et ayant été obligatoirement effectué dans le respect de la norme AFNOR NF U47-107. De plus, la prescription d'une telle molécule ne peut excéder 1 mois ni être renouvelable (nous expliciterons ce terme ultérieurement), même si la durée de traitement préconisée dans le RCP est supérieure à ce délai. Dans ce cas, une nouvelle consultation et une nouvelle prescription, basée sur le même antibiogramme, sont nécessaires à la poursuite du traitement.

4°/ Le cas des préparations extemporanées

Il existe deux types de préparations extemporanées : la préparation officinale et la préparation magistrale.

La préparation officinale correspond à une préparation inscrite dans le formulaire national ; c'est-à-dire que la formule de cette préparation existe déjà ; il suffit alors d'inscrire le nom et la quantité de produit sur l'ordonnance.

La préparation magistrale, elle, ne correspond à aucune recette préexistante. Il convient alors d'inscrire sur l'ordonnance la composition complète ainsi que la quantité de chaque constituant en masse, le tout relié par un trait vertical. Le plus souvent, la prescription d'une préparation magistrale a lieu lorsqu'un vétérinaire souhaite reconditionner un médicament afin de l'adapter à la taille de l'animal.

Dans les deux cas, ces préparations appartiennent au dernier alinéa de la cascade. Ainsi, leur prescription doit être réalisée uniquement en dernier recours, lorsqu'aucune autre solution thérapeutique n'est possible. Si un vétérinaire réalise une de ces préparations, il en assume la responsabilité étant donné que cette dernière ne possède, par définition, pas d'AMM. S'il la fait préparer par un pharmacien, ce dernier est alors garant de la préparation mais le vétérinaire conserve la responsabilité de sa prescription.

f. La prescription de médicaments de médecine humaine

Tout d'abord, il est important de noter que la prescription et la rédaction d'une ordonnance est obligatoire pour toute administration d'un médicament provenant de la médecine humaine, y compris si ce médicament n'est initialement pas à prescription obligatoire en médecine humaine. En effet, la prescription d'un médicament destiné à l'usage humain à un animal est de fait une utilisation hors AMM nécessitant donc obligatoirement une prescription.

Il faut également porter notre attention sur les médicaments humains à prescription restreinte évoqués dans l'article R5121-77 du code de la santé publique [24]. En effet, cet article énumère 5 catégories de médicaments dont la prescription est encadrée en médecine humaine :

- 1°/ Les médicaments réservés à l'usage hospitalier ;
- 2°/ Les médicaments à prescription hospitalière ;
- 3°/ Les médicaments à prescription initiale hospitalière ;
- 4°/ Les médicaments à prescription réservée à certains médecins spécialistes ;
- 5°/ Les médicaments nécessitant une surveillance particulière pendant le traitement.

En ce qui concerne la médecine vétérinaire, avant 2009, il était impossible de se procurer de telles substances, cependant, l'arrêté du 29 octobre 2009 a dressé une liste positive qui permet aux vétérinaires d'avoir accès aux molécules y figurant et uniquement selon la voie d'administration mentionnée ; par exemple, le métronidazole *per os* n'est pas à prescription restreinte alors qu'il l'est sous forme intra-veineuse [25]. Il est également très important de noter qu'il est impossible pour un vétérinaire, ou pour un particulier avec une ordonnance provenant d'un vétérinaire, de se procurer ces molécules en pharmacie puisque les pharmaciens n'ont le droit de les délivrer que si l'ordonnance est issue d'un médecin spécialiste ; ainsi, un vétérinaire ne peut se procurer ces molécules qu'auprès des laboratoires directement.

2. La délivrance d'un médicament en médecine vétérinaire

a. Les grands principes de la délivrance

La délivrance correspond au fait de remettre les médicaments au propriétaire de l'animal en correspondance avec la prescription préalablement établit sur l'ordonnance. Il s'agit alors de réaliser l'analyse pharmaceutique de la prescription (en partie réalisée lors de la prescription elle-même), la préparation des doses et de mettre à la disposition du client toutes les informations nécessaires au bon suivi de la prescription et à l'usage des médicaments ; par exemple, la nécessité de porter des gants, les conditions de conservation, etc.

Toute délivrance de médicaments s'accompagne obligatoirement de l'écriture de l'ensemble des mentions réglementaires suivantes : la date, la quantité délivrée, le numéro d'ordonnancier ainsi que le numéro de lot du médicament remis au client [26]. L'ordonnancier est un document qui se doit d'être infalsifiable, non modifiable et à valeur juridique (donc sans rature) et conservé 10 ans. Ce document peut tout à fait être complété informatiquement et doit contenir : la date de délivrance, le numéro d'enregistrement, le numéro d'AMM, le nom du

prescripteur, la forme pharmaceutique, le numéro de lot et la quantité mise à disposition, ainsi que le nom et l'adresse du domicile d'exercice de la personne réalisant la délivrance. Enfin, lors d'une délivrance de médicament, il convient également de noter la posologie et le numéro d'ordonnancier sur chaque boîte de médicaments afin de permettre, premièrement, la bonne observance des traitements et, secondairement, une traçabilité des médicaments prescrits en cas de contrôle dans un élevage d'animaux de rente par exemple.

Tout délivrance de médicament doit également avoir lieu à la condition obligatoire de présentation d'une ordonnance valable. Sauf cas particuliers, qui seront détaillés ci-après, une ordonnance présente une durée de validité de 1 an. Les ordonnances concernant les aliments médicamenteux sont en revanche valables 3 mois et ne sont pas renouvelables et celles concernant des stupéfiants ne sont valables que 28 jours (et même 7 jours seulement pour la morphine et le fentanyl injectable).

b. Les ayants-droits pour la délivrance

Un premier point, très important, concerne les personnes autorisées à réaliser une délivrance de médicaments. Seuls les pharmaciens et les vétérinaires sont autorisés à délivrer des médicaments ; cependant, le vétérinaire a interdiction de tenir officine ouverte, c'est-à-dire qu'il ne peut pas délivrer de médicaments à un propriétaire d'un animal auquel il ne prodigue pas de soins ou pas les soins en rapport avec ladite ordonnance et sans examen clinique (sauf cas particulier des protocoles de soins et des médicaments dérogatoires) [26].

Il faut également noter le fait que toute délivrance de médicaments par un vétérinaire, même un médicament non soumis à une prescription obligatoire, doit nécessairement être précédée de la réalisation d'un examen clinique. Il est interdit de délivrer des médicaments sans avoir vu l'animal ; par exemple délivrer des vermifuges pour un chat qui n'a jamais été vu.

c. Les quantités de médicaments

Concernant les quantités de médicaments qu'il est possible de délivrer, le règlement européen 2019/6 prévoit qu'il est possible de délivrer les quantités de médicaments nécessaires à la réalisation du traitement [27]. Ainsi, si le traitement prescrit est de 6 mois, il devrait être possible de délivrer les 6 mois de traitement dès la première délivrance.

Il est alors très important de noter que pour le moment, le déconditionnement est toléré. Le déconditionnement correspond à la vente à l'unité de produits initialement vendus en lot. Par exemple une boîte contenant une notice et trois plaquettes de médicaments ; les plaquettes doivent être vendues ensemble avec la notice, sinon il s'agit de déconditionnement. Il est cependant possible de vendre ces plaquettes à l'unité à condition de les placer dans un sachet sur lequel apparaissent les mêmes informations que sur la boîte initialement en y joignant une notice du médicament. Si ces conditions sont réunies, il sera prochainement complètement autorisé de déconditionner sans que cela ne soit considéré comme une préparation magistrale. En effet, le déconditionnement est désormais prévu dans le code de la santé publique (Article 5141-14-4) à condition de respecter le conditionnement primaire du médicament. Cependant, cet article est en attente de son décret d'application pour que cela soit complètement autorisé.

d. Le renouvellement d'une ordonnance

Le renouvellement d'une ordonnance consiste en la réalisation d'une seconde délivrance de médicaments à partir de la même ordonnance utilisée lors de la première délivrance. En d'autres termes, il s'agit de se faire délivrer la suite d'un traitement prescrit.

Le renouvellement d'une ordonnance ne peut donc avoir lieu qu'en fonction de ce qui a été mis à disposition lors de la première délivrance ; en effet si lors de la première délivrance, des médicaments pour 2 semaines de traitement ont été mis à disposition, alors le renouvellement ne pourra avoir lieu qu'après 2 semaines pour la suite du traitement.

Chaque renouvellement consiste alors à une délivrance à part entière, il convient alors de respecter toutes les obligations qui ont été mentionnées plus tôt (rédaction des informations, tenue de l'ordonnancier, etc.) [26].

Nous portons ici à votre attention le fait que ce terme de renouvellement d'une ordonnance disparaîtra du vocabulaire de la médecine vétérinaire. En effet, étant donné qu'il sera possible de délivrer la totalité d'un traitement en une fois, si le propriétaire récupère le traitement en plusieurs fois, on parlera alors de délivrance fractionnée et non de renouvellement d'ordonnance.

e. Cas particulier des médicaments de médecine humaine

Nous avons vu précédemment qu'il est possible pour un vétérinaire de prescrire des médicaments issus de la médecine humaine dans le respect de la cascade ; cependant, il lui est interdit d'en délivrer. La délivrance des médicaments à usage humain au public est strictement

réservée aux pharmaciens. Le vétérinaire ne peut donc que prescrire des médicaments à usage humain (sauf les médicaments à prescription restreinte ne figurant pas sur la liste positive de ceux qui sont accessibles aux vétérinaires) et orienter le propriétaire de l'animal vers une pharmacie pour obtenir les médicaments.

Nous rappelons cependant qu'il lui est autorisé d'en détenir à la clinique et de les administrer lui-même aux animaux à condition que ces médicaments appartiennent à la liste positive évoquée précédemment [25].

D. Troisième étape : envisager les difficultés et imaginer des solutions

Dans la partie précédente, nous avons listé et organisé l'ensemble des connaissances que les étudiants doivent assimiler durant leur parcours scolaire concernant la législation du médicament. Il est désormais temps de s'intéresser aux points et aspects qui pourraient leur poser des difficultés et d'y envisager des solutions.

1. Point bibliographique sur les leviers et freins à l'apprentissage

Le premier aspect de l'apprentissage ayant une très grande influence sur ce dernier est la motivation, ou l'intérêt de l'élève pour ce qu'il doit apprendre. Cette motivation a d'ailleurs été comparée à la mèche d'une foreuse, le trou formé étant alors l'apprentissage. La mèche est indispensable au fait de forer, cependant c'est également un outil fragile qui peut se briser ou s'émousser et donc ralentir voire empêcher l'apprentissage [28] [29]. Certains auteurs vont même plus loin en définissant différents stades de motivation permettant, lorsque le dernier est atteint, d'obtenir un apprentissage optimal [30]. Ces stades vont alors de l'ignorance de l'importance de la notion qui est enseignée jusqu'à l'analyse a posteriori de sa propre méthode d'apprentissage. La motivation se retrouve d'ailleurs en première place des 5 composantes de l'enseignement évoquées par Michel LEBRUN [31] : motiver, informer, analyser, interagir et produire. D'autres auteurs iront même jusqu'à dire que le cœur du métier d'enseignant réside dans la capacité à faire apprendre à tous les élèves des connaissances qui ne leur sont pas directement utiles, ne font pas partie de leur quotidien et ne les passionnent pas particulièrement [32]. Ainsi, l'objectif premier de tout enseignant devrait être alors de placer ses étudiants le plus haut possible sur cette échelle afin de leur ouvrir les portes de l'apprentissage via leur motivation. Il faut cependant se méfier de cette motivation ; en effet, Robert Yerkes explique que la performance dans une tâche augmente avec la motivation, cependant, lorsque celle-ci

dépasse un certain seuil, la performance diminue [33]. Le but est donc de motiver les élèves certes mais dans une mesure raisonnable.

Un second aspect de l'apprentissage pouvant poser des problèmes aux étudiants est la nature même des notions qu'ils ont à apprendre. Chaque étudiant a effectivement une mémoire qui lui est propre et plus particulièrement un fonctionnement de mémorisation et d'apprentissage qui lui sont propres. Par exemple, certains vont avoir une mémoire auditive, d'autres visuelle et certains auront des facilités à apprendre des notions par cœur alors que d'autres se trouveront être plus à l'aise dans les exercices de compréhension. Ainsi, la nature même des notions qui sont à enseigner peuvent poser des difficultés aux élèves.

Cependant, cet aspect est bien plus complexe que le précédent car il va être beaucoup plus individu-dépendant. L'enseignant doit donc faire preuve d'une grande capacité d'adaptation dans la réalisation de son cours pour que chaque étudiant puisse assimiler correctement les notions. Jérôme Bruner explique notamment que l'enseignement n'est pas réduit à un « *processus de traitement de l'information* » et qu'au contraire, le rôle de l'enseignant est d'aider « *l'élève à construire du sens* » pour assimiler les notions [32] [34]. Robert Yerkes va même jusqu'à mettre en avant qu'« *apprendre c'est aussi fermer certaines portes de l'esprit, simplifier, automatiser, routiniser certaines routes mentales* » [33]. L'enseignant doit alors guider l'élève vers cette simplification, ce gain de temps [32].

2. Les difficultés que pourraient rencontrer les élèves dans le cas de l'enseignement de la législation du médicament

La première difficulté à laquelle il nous faut penser est donc, comme nous l'avons expliqué précédemment, l'intérêt des étudiants pour cet enseignement. En effet, les élèves sont, en général et a priori, davantage intéressés par les aspects médicaux et techniques de leurs études, ils sont, pour la majorité, dans cette école pour apprendre à soigner les animaux. Ainsi, il peut ne pas leur apparaître au premier abord l'importance d'un enseignement théorique comme l'est celui de la législation du médicament.

Un autre aspect de la motivation des étudiants va également nous intéresser dans ce travail. En effet, il est important de se remémorer le fait que la majorité des étudiants en école vétérinaire connaît relativement précocement la spécialité vers laquelle il souhaite s'orienter ; autrement dit, s'il choisira d'exercer pour les animaux de compagnie, les animaux de rente, les équidés, etc. Or, l'enseignement qui nous intéresse aborde toutes les espèces, le risque est donc

que certains étudiants se désintéressent de l'apprentissage lorsque la partie concernant leur future spécialité se termine.

Une autre difficulté à laquelle certains étudiants devront faire face est la nature linéaire de ce cours. Effectivement, comme vous avez pu le constater plus tôt dans ce travail, il s'agit de nombreuses notions à apprendre et qui ne font pas forcément de sens, ou de liens, entre elles. Ainsi, les étudiants qui auront une mémoire davantage liée à la compréhension de mécanismes liés les uns aux autres pourraient se retrouver en difficultés. Une dernière difficulté en découle alors : la densité des informations contenues dans ce cours. En effet, ce cours très linéaire présente un grand nombre de notions qui sont abordées successivement et sans lien direct entre elles comme nous venons de l'expliquer. Cet aspect amène donc une densité très importante d'informations qui peut alors entraîner une démotivation de l'élève dans leur apprentissage.

3. Les solutions qui peuvent être envisagées

Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises précédemment, le premier point auquel l'enseignant doit accorder de l'importance est l'intérêt des étudiants et leur motivation dans l'apprentissage de la matière. Pour cela, il pourrait être intéressant de se demander ce qui pourrait justement motiver les étudiants dans cette matière. Une première possibilité est alors de se baser sur la motivation initiale des élèves dans leurs études ; dans notre cas, devenir vétérinaire et donc soigner les animaux. Ainsi, une approche du cours pourrait être de commencer par le replacer dans cet objectif. Par exemple, il peut être possible, en introduction du cours de faire un bref rappel sur l'ensemble de la démarche clinique nécessaire au soin des animaux. En l'occurrence ici, il s'agit d'analyser des symptômes, le moment de leur apparition et leur évolution, puis mettre en lien ces informations avec celles issues d'un examen clinique complet et approfondi afin d'émettre des hypothèses diagnostiques, réaliser ensuite d'éventuels examens complémentaires pour appuyer ou infirmer ces hypothèses, en déduire un diagnostic pour mettre en place un traitement qui sera, pour permettre la bonne observance de ce dernier, rédigé sur une ordonnance. En replaçant les choses dans ce contexte, il devient beaucoup plus évident d'expliquer en quoi il est important de connaître les médicaments qu'il est possible et autorisé de prescrire, de délivrer ou uniquement d'administrer directement et également la rédaction correcte d'une ordonnance. La mise en récit des notions étant également un point permettant d'améliorer l'attention des étudiants, il est également possible d'accompagner ces démonstrations de nombreux exemples concrets tirés de cas cliniques.

Cette approche pluridisciplinaire regroupant la pathologie médicale et la pharmacie permettrait alors théoriquement d'obtenir une meilleure attention et par conséquent une meilleure motivation des étudiants pour l'apprentissage de la législation du médicament.

Cependant, cette approche apporte également son compte de difficultés ; en effet, envisager une approche pluridisciplinaire sous-entend effectivement que les étudiants possèdent déjà des connaissances pré-requises dans ces disciplines et soient donc capables, au moment de cet enseignement, de réaliser une démarche clinique sur un cas concret. Ainsi, l'enseignement de la législation devrait avoir lieu en fin de cursus théorique et avant tout exercice pratique, soit en fin de quatrième année en ce qui concerne VetAgro Sup. Cela présenterait l'avantage de remobiliser des connaissances acquises durant 4 années d'études et donc de les réactiver dans la mémoire des étudiants. Notons à ce moment qu'il faudra évidemment envisager des cas cliniques sur différentes espèces (animaux de compagnie, animaux de rentes et équidés à minima) afin de capter l'attention d'un maximum d'élèves en fonction de leurs préférences personnelles.

Un autre aspect pour lequel il est important de chercher des solutions est la nature linéaire de cet enseignement. Cet enseignement est effectivement, si l'on se cantonne aux notions qu'il doit enseigner, très linéaire. Il ne s'agit finalement que d'une succession de lois et de règlements qu'il faut apprendre par cœur. Cependant, comme nous l'avons déjà évoqué, certains étudiants peuvent présenter des difficultés avec ce type d'enseignement. Il est donc important de trouver en amont des liens entre les différentes notions afin que les élèves présentant une mémoire facilitée par la compréhension puissent également trouver leurs schémas pour assimiler correctement ce cours. Par exemple, il est possible de présenter les obligations concernant la prescription de stupéfiants en utilisant à nouveau la mise en récit : les enjeux liés aux différentes addictions sont effectivement au cœur de nombreux débats et les élèves en études supérieures y sont fréquemment exposés et sensibilisés. Il est alors envisageable d'utiliser ce point d'accroche pour dérouler le scénario catastrophe d'une personne addictive aux stupéfiants (la kétamine peut être prise comme exemple) qui essaierait de s'en procurer via des ordonnances vétérinaires. Ainsi, les règles régissant, leur prescription, leur détention et leur utilisation découleront d'elles-mêmes pour prévenir ce risque. Le même exercice peut être réalisé sur la grande majorité des points abordés dans ce cours ; que ce soit les LMR avec les temps d'attente et les substances interdites chez les animaux de rente en utilisant un scénario catastrophe d'intoxication (si possible tirés de faits réels afin de piquer la

curiosité des étudiants) ou en évoquant des anecdotes de mauvaises rédactions d'ordonnance ayant entraîné des erreurs d'observance par exemple.

En bref, il s'agit là d'illustrer au maximum l'ensemble des notions abordées afin de les recontextualiser et de leur donner du sens à l'échelle des étudiants et de leurs ambitions.

Le dernier aspect que nous avons évoqué est celui de la densité du cours. En effet, nous avons expliqué que le nombre important d'informations contenues dans ce cours peut en faire un cours difficile à apprendre. Ainsi, il conviendrait d'envisager la réalisation de plusieurs séances courtes d'enseignement plutôt qu'une grosse séance afin de permettre aux étudiants, entre chaque séance, de laisser les informations décanter dans leurs esprits pour en faciliter leur assimilation. C'est ce que Hermann Ebbinghaus suggère d'ailleurs d'appliquer à l'ensemble des enseignements en évoquant le fait que l'apprentissage est plus efficace lorsque l'enseignement est dispensé en plusieurs séquences séparées plutôt qu'en une seule séquence concentrant l'ensemble des notions [32] [35].

Les solutions évoquées précédemment ne sont évidemment que des exemples de solutions possibles. Chaque enseignant est de fait maître de son enseignement et se doit de trouver la solution qui lui paraît la plus adaptée à ses élèves. De plus, il est possible qu'une solution choisie pour un aspect présentant des difficultés ne soit pas idéale ou ne convienne pas à l'ensemble des élèves. Il est alors plus qu'important d'envisager une approche pouvant s'adapter aux besoins spécifiques de chaque étudiant ; besoins qu'il faut donc, en tant qu'enseignant, être en mesure de détecter.

Cette partie nous aura donc permis de montrer que l'enseignement de la législation du médicament comporte des difficultés intrinsèques rendant son apprentissage et son assimilation complexes mais qu'il existe des solutions qui peuvent être mises en place pour aider les étudiants à franchir ces obstacles.

Nous allons désormais nous intéresser aux points de vue des étudiants et des enseignants concernant cet apprentissage afin d'envisager par la suite des solutions qui seraient adaptées à la fois aux contraintes inhérentes à cette matière, aux besoins des étudiants et aux intentions des enseignants.

II. Analyse des points de vue des enseignants et des étudiants

Il nous semblait indispensable, pour poursuivre notre réflexion, de nous intéresser aux points de vue des étudiants et des enseignants qui sont les premiers concernés dans l'enseignement et l'apprentissage de cette matière qu'est la législation du médicament. Ainsi, nous avons choisi d'utiliser une approche issue de la sociologie en réalisant dans un premier temps un questionnaire en ligne diffusé largement puis quelques entretiens individuels.

Cette partie traite de la construction de ces outils, puis, de l'analyse des réponses obtenues avant de conclure.

A. Matériel et méthodes : le questionnaire en ligne et les entretiens individuels

1. Cahier des charges pour l'étude

L'objectif global de ces outils était de pouvoir recueillir le point de vue des étudiants et des enseignants concernant l'apprentissage de la législation du médicament en médecine vétérinaire en France. Pour que les réponses, et surtout l'analyse de celles-ci, puissent être interprétables, il était important d'obtenir un maximum de témoignages. Cependant, il était difficile, voire quasi-impossible, de réaliser des entretiens individuels d'environ 1 heure avec plus de 100 personnes puis de tous les retranscrire. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes tournés vers un changement d'échelle épistémologique selon une logique d'entonnoir, une approche souvent utilisée dans les travaux de sociologie. Il s'agit dans un premier temps de confronter nos hypothèses d'une manière quantitative via un questionnaire diffusé largement puis, dans un second temps, de réaliser des entretiens individuels en nombre réduit pour interroger finement les expériences personnelles de chacun.

Le questionnaire en ligne apportait de nombreux avantages. Premièrement, il permettait, comme nous l'avons déjà expliqué, d'être diffusé très largement et donc de maximiser le nombre de réponses ; un grand nombre de réponses permettant une analyse statistique correcte. Afin de garantir un nombre suffisant de réponses, il était nécessaire d'en faciliter l'accès et de limiter le temps que les utilisateurs avaient à y consacrer.

Nous avons donc opté pour un questionnaire en ligne. En effet, cela permettait aux personnes ciblées d'y répondre quand ils le souhaitaient et sur tout support numérique

(téléphone, ordinateur ou tablette). Cela permettait également d'en faciliter la diffusion en envoyant le lien du questionnaire par mail ou via les réseaux sociaux.

La durée de ce questionnaire a été pensée pour ne pas limiter l'intérêt des personnes sondées. Il est effectivement très fréquent que lorsqu'un questionnaire dépasse les 5 minutes, certaines personnes arrêtent d'y répondre et n'envoient pas leur réponse finale [36] [37]. Il nous était donc important de créer un questionnaire rapide et synthétique qui ne dépasserait pas cette durée critique de 5 minutes.

Enfin, il était indispensable que les réponses données par les utilisateurs soient des réponses fermées de type QCM pour faciliter l'analyse. Le recours à des questions ouvertes peut être en démotivant pour la personne sondée qui encore une fois risque d'interrompre sa réponse et de ne pas envoyer le questionnaire [38].

Ces caractéristiques, ayant pour but d'optimiser les réponses à notre questionnaire, soulevaient cependant une difficulté majeure. Il nous était impossible d'approfondir les points de vue des personnes sondées via ce questionnaire. Il nous était alors indispensable de réaliser également des entretiens individuels en nombre restreints mais pendant lesquels nous pourrions préciser les expériences des répondants. Une question finale devait donc apparaître dans le questionnaire afin de cibler par la suite les personnes que nous pourrions interviewer.

En ce qui concerne le questionnaire en ligne, nous avons choisi d'utiliser le logiciel Modalisa v.11 pour la création du questionnaire ainsi que pour son analyse. Ce logiciel nous permettait effectivement plusieurs choses. La première était la création intuitive d'une interface simple d'utilisation pour les personnes sondées. La seconde était que Modalisa v.11 nous donnait accès à de nombreuses fonctionnalités pour faciliter l'analyse de nos résultats. En effet, cet outil nous permettait de réaliser le tri à plat, des tris croisés, des analyses multivariées et des transformations de variables. Les fonctionnalités qui nous ont été les plus utiles sont le tri à plat, les tris croisés et les transformations de variables.

Le tri à plat est représenté sous forme d'un tableau dans lequel, pour chaque question, la répartition des répondants dans les différentes réponses proposées est affichée.

Un tri croisé résulte du croisement des résultats obtenus sur deux questions. Il permet de mettre en évidence des différences de comportement ou des corrélations entre deux variables.

L'analyse multivariée regroupe les méthodes statistiques qui s'attachent à l'observation et au traitement simultané de plusieurs variables statistiques en vue d'en dégager une information synthétique pertinente. C'est la fonctionnalité que nous avons le moins utilisé du fait du nombre de réponses que nous avons pu obtenir.

La transformation de variable permet quant à elle de définir des sous-populations et de regarder spécifiquement les réponses fournies par les personnes y appartenant.

La démarche de réflexion ayant abouti à la conception du questionnaire en ligne et des entretiens individuels est schématisée ci-après dans le diagramme logique des intentions de la Figure 2.

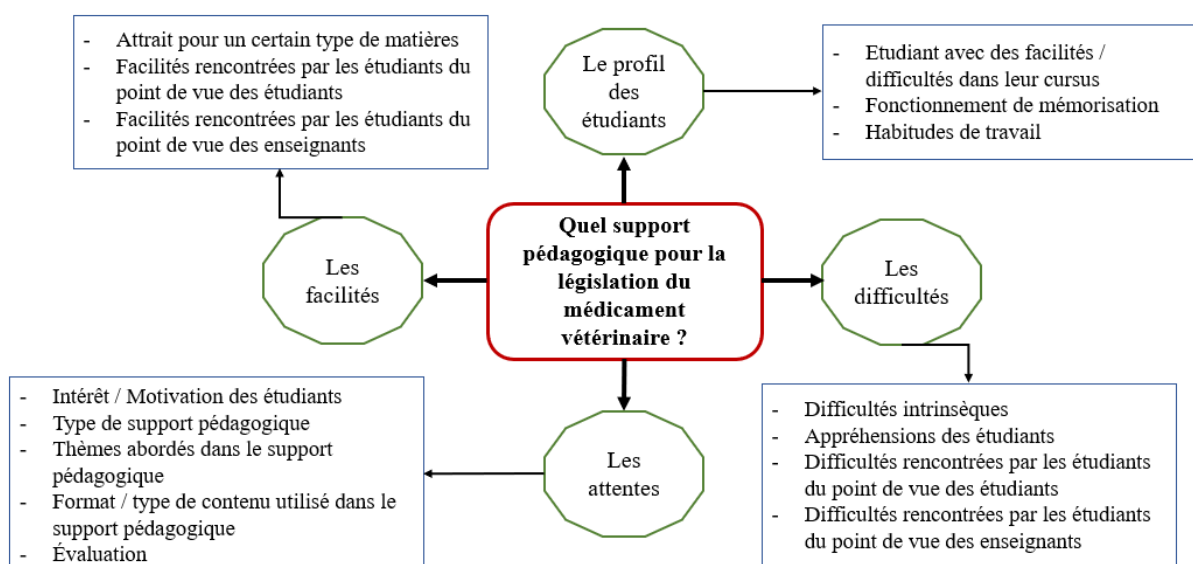


Figure 2 : Diagramme logique des intentions représentant notre démarche de réflexion

Nous allons désormais développer le contenu du questionnaire et des entretiens semi-directifs.

2. Le questionnaire en ligne diffusé largement

Le questionnaire en ligne a donc été la première étape pour démarrer notre étude.

Premièrement, nous avons décidé d'orienter notre questionnaire en fonction du statut du répondant vis-à-vis de l'enseignement de la législation de médicament (étudiant ou enseignant), s'il s'agit d'un étudiant, il lui est également demandé s'il a déjà suivi ou non cet enseignement. Par la suite, ce sont des questions différentes qui leur sont alors proposées. Ces questions sont alors relatives à plusieurs choses :

- Au rapport de l'étudiant avec l'enseignement en école vétérinaire en général et son appréhension ou non du module de législation du médicament si cet étudiant n'a pas encore assisté à cet enseignement ;

- Au rapport de l'étudiant avec l'enseignement d'une façon générale mais accompagnées de questions relatives au module de législation du médicament si ce dernier a déjà assisté à cet enseignement ;
- Aux difficultés et solutions mises ou à mettre en place concernant le module de législation du médicament si le répondant est un enseignant de cette matière.

Concernant l'élaboration de la suite du questionnaire, nous allons commencer par nous intéresser aux questions à destination des enseignants avant celles destinées aux étudiants ayant ou non suivi l'enseignement.

a. Le contenu du questionnaire à destination des enseignants

Comme nous venons de le voir, il visait à collecter des informations relatives aux difficultés intrinsèque du module et aux stratégies utilisées, ou qui souhaiteraient être utilisées, par les professeurs.

Il fallait donc, dans un premier temps, évaluer la difficulté globale du module du point de vue des enseignants pour la confronter avec celle ressentie par les étudiants.

La première question propose donc aux enseignants de situer la difficulté de leur module sur une échelle à 4 points : très facile, facile, difficile, très difficile. Nous tenons à préciser dès à présent le fait que les réponses à toutes les questions contenant une gradation seront graduées sur des chiffres pairs afin d'éviter la réponse automatique du centre de l'échelle qui ne serait alors pas interprétable.

Dans un second temps, il était indispensable de préciser les notions qui semblaient poser le plus, ou le plus souvent, des difficultés aux élèves. C'est pourquoi la seconde question énumère les thèmes abordés par le module de législation du médicament et demande au professeur de se positionner sur les 3 notions pour lesquelles les étudiants rencontrent le plus de difficultés. Nous avons choisi de limiter les possibilités de réponses à 3 thèmes au maximum afin d'orienter les enseignants vers les notions les plus difficiles à apprendre pour les étudiants et éviter la réponse automatique qui consisterait à cocher l'ensemble des notions dans la mesure où il existerait toujours un étudiant éprouvant des difficultés vis-à-vis d'une notion même s'il n'est pas représentatif de l'ensemble de ses semblables.

La question suivante vise à faire un état des lieux des aménagements qui ont déjà été mis en place par les professeurs pour faciliter l'enseignement de leur module. Ainsi, de nombreux dispositifs tirés des aménagements les plus fréquemment utilisés en pédagogie sont

proposés en réponses possibles mais une case « Autre » est ajoutée afin de permettre à l'enseignant d'expliquer un autre dispositif qu'il aurait mis en place. Nous y retrouvons alors : le travail en groupes d'étudiants libre, le travail en groupes d'étudiants encadré, les rappels de notions en début de séance, la mise en situations concrètes, la compétition amicale et les activités à difficulté modulable [31] [39] [40] [41] [42] [43] [44] [45].

La quatrième question reprend les aménagements listés précédemment en demandant aux enseignants s'ils souhaiteraient mettre en place certains dispositifs qu'ils n'auraient pas déjà utilisés. Cela nous permettra par la suite de confronter cela au point de vue des étudiants afin de réfléchir à la meilleure solution possible pour combler chaque partie.

Nous demandons ensuite aux enseignants de réfléchir au contenu qu'ils aimeraient voir apparaître dans un support pédagogique pour leur module si un tel support devait voir le jour. Nous leur proposons alors 5 choix, allant du cas clinique théorique à la mise en situation avec un véritable propriétaire d'animaux, en leur laissant à nouveau la possibilité de la réponse « Autre » à compléter en cas de volonté spécifique.

Enfin, pour faire un lien avec une des questions initiales à propos des notions face auxquelles les étudiants rencontrent des difficultés, nous leur demandons de choisir au plus 3 thèmes pour lesquels ils pensent que le développement d'un support pédagogique serait nécessaire afin de faciliter l'apprentissage de leur matière aux étudiants.

b. Le contenu du questionnaire à destination des étudiants n'ayant pas encore suivi l'enseignement de législation du médicament

Intéressons-nous désormais aux questions auxquelles nous avons confronté les étudiants qui n'ont pas encore eu accès à l'enseignement de la législation du médicament. Comme nous l'avons vu plus tôt, l'idée était d'obtenir des informations concernant leurs habitudes d'apprentissage vis-à-vis de l'enseignement en école vétérinaire d'une façon générale ainsi que des précisions concernant leurs éventuelles craintes ou appréhensions concernant spécifiquement le module d'enseignement de la législation du médicament.

Ainsi, nous commençons par leur demander de se positionner à propos de leur relation vis-à-vis de l'enseignement en école vétérinaire sur une échelle allant d'un étudiant qui ne se sentirait pas à l'aise du tout dans l'apprentissage de l'ensemble des matières théoriques qui sont dispensées à l'école, à un étudiant qui, au contraire, se sentirait parfaitement à l'aise.

Nous leur demandons également de choisir 3 modalités, parmi les stratégies les plus fréquemment utilisées en pédagogie, qui leur permettent, en général, de faciliter leur

apprentissage [31] [39] [40] [41] [42] [43] [44] [45]. Puis, nous leur demandons s'ils préfèrent travailler les notions en autonomie totale, via des supports pédagogiques utilisés en autonomie chez eux ou en TD avec l'enseignant ou encore s'ils préfèrent disposer de plusieurs supports afin de construire eux-mêmes leur enseignement.

Nous en venons par la suite rapidement au fait en demandant aux élèves de grader l'appréhension qu'ils ressentent vis-à-vis de l'enseignement de la législation du médicament. Là encore, l'échelle proposée n'est composée que de 4 grades possibles pour les raisons évoquées précédemment, avant de leur énumérer les thèmes abordés et de leur demander lesquels précisément engendrent de l'appréhension.

Nous leur demandons également leur avis concernant le contenu d'un éventuel support pédagogique pour le module d'enseignement de la législation du médicament, de la même façon que nous l'avons fait pour les enseignants, à savoir, s'ils désireraient y trouver des cas cliniques, théoriques ou pratiques, des rédactions d'ordonnances, des mises en situations concrètes avec confrontation à un propriétaire, etc.

Enfin, nous terminons leur questionnaire par une ouverture vers les modules d'enseignements auxquels ils ont été confrontés pour leur demander si, selon eux, certains, et si oui, lesquels, présenteraient la nécessité de développer des supports pédagogiques pour en faciliter l'apprentissage et l'assimilation.

c. Le contenu du questionnaire à destination des étudiants ayant déjà suivi l'enseignement de législation du médicament

En dernier point, nous allons donc nous intéresser au point de vue des étudiants qui ont déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament. Comme nous l'avons expliqué plus tôt, le but était alors de comprendre si certaines notions abordées représentaient de véritables difficultés pour les étudiants et d'envisager alors des solutions pour les surmonter.

Tout d'abord, il nous paraissait indispensable que chaque étudiant situe son aisance dans l'enseignement d'une façon générale. Nous leur avons donc proposé la même première question que celle des étudiants qui n'avaient pas encore eu accès au module.

Ensuite, nous nous sommes intéressés à leur aisance dans cet enseignement en particulier en leur proposant la même échelle à 4 grades : très à l'aise, assez à l'aise, peu à l'aise, pas du tout à l'aise.

La question suivante leur expose l'ensemble des thèmes abordés tout au long de ce module et leur propose de choisir ceux qui leurs auraient posé des difficultés.

Nous prenons ensuite une liste des aménagements les plus fréquemment utilisés en pédagogie, la même liste qu'évoquée précédemment [31] [39] [40] [41] [42] [43] [44] [45]. Nous leur demandons de nous dire lesquels ils ont pu apprécier dans l'organisation de l'enseignement et lesquels auraient pu leur être bénéfique et faciliter leur apprentissage de cette matière.

Les questions qui suivent sont alors relativement proches de celles qui avaient été posées aux étudiants qui n'avaient pas eu accès à cet enseignement concernant leur méthode d'apprentissage globale et ce qu'ils souhaiteraient retrouver dans un support pédagogique. Une seule question diffère, nous leur énonçons de nouveau l'ensemble des thèmes abordés et leur proposons de choisir 3 thèmes maximum pour lesquels un support pédagogique serait nécessaire.

Ainsi nous avons construit 3 questionnaires, disponibles en annexes de ce manuscrit, tous organisés en QCM et contenant une dizaine de questions maximum afin d'augmenter les chances d'obtenir un nombre de réponses élevées et d'obtenir des informations nous permettant d'avancer dans notre réflexion pour envisager l'élaboration d'un support pédagogique qui conviendrait à la fois aux étudiants et aux enseignants.

La figure 3 ci-après reprend le diagramme logique d'intentions de notre démarche en ligne faisant apparaître en gras les points abordés par notre questionnaire en ligne.

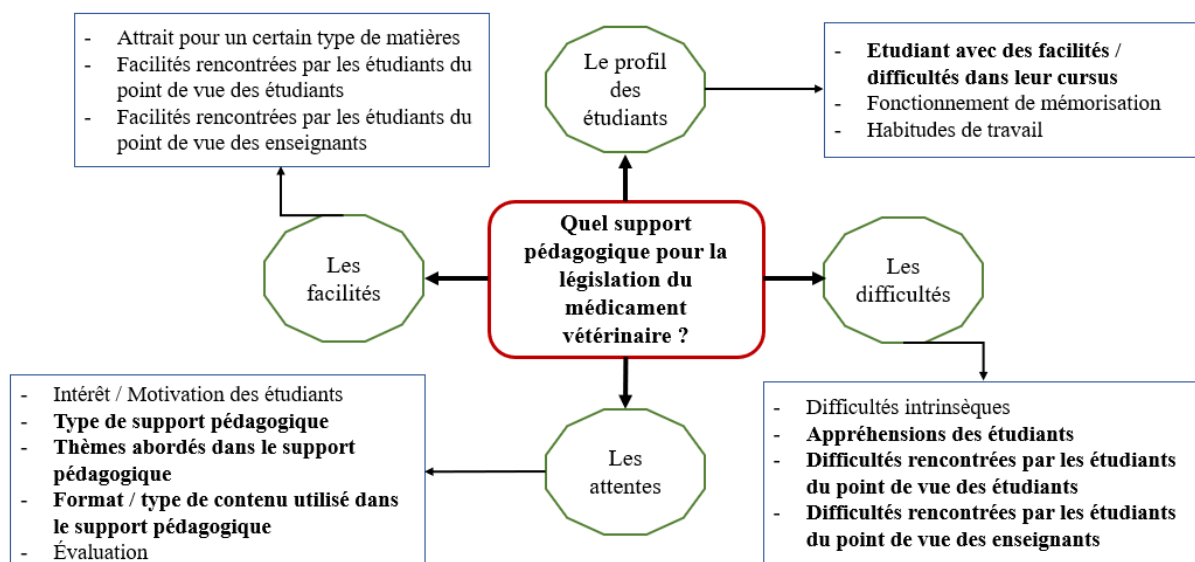


Figure 3 : Diagramme logique des intentions représentant les points abordés par le questionnaire en ligne dans notre démarche de réflexion

3. Les entretiens individuels

La seconde étape de notre travail a été de construire les entretiens individuels. Comme nous l'avons expliqué précédemment, ces entretiens présentaient un avantage particulier en termes de qualité et de quantité d'informations que nous pourrions en tirer. Le but était d'obtenir les témoignages d'étudiants et d'enseignants concernant les mêmes thématiques qu'évoquées lors du questionnaire en ligne mais de façon plus précise et plus complète en leur laissant la possibilité de s'exprimer plus librement. Il nous était cependant difficile de réaliser un grand nombre d'entretiens pour des raisons de disponibilités.

Il nous sera difficile de vous expliquer dans cette partie l'ensemble des questions qui ont été posées aux participants. En effet, nous n'évoquerons ici que les thèmes que nous souhaitions aborder car la structure semi-directive de tels entretiens impose des variations dans les questions posées ainsi que dans l'ordre dans lequel elles sont abordées.

Nous évoquerons dans un premier temps les entretiens réalisés auprès des étudiants puis nous évoquerons ceux à destination des enseignants.

Au début de l'entretien, comme dans le questionnaire en ligne, nous avons replacé l'étudiant en fonction de son avancée dans son parcours scolaire, nous permettant de savoir s'il a déjà, ou non, eu accès à l'enseignement de la législation du médicament.

Dans les deux cas ensuite, nous avons essayé d'en apprendre davantage sur leurs méthodes de travail et d'apprentissage en leur posant des questions liées aux matières dans lesquelles ils rencontrent des difficultés et surtout en leur demandant de nous expliquer ce qui leur pose des difficultés. Nous voulions également évoquer les matières dans lesquelles, au contraire, ils présentent de grandes facilités en leur demandant à nouveau de nous en expliquer les raisons. Enfin, nous leur avons demandé de nous expliquer la méthode qu'ils utilisent pour réviser leurs partiels et de quelle façon des supports pédagogiques leurs sont, ou seraient, utiles dans ces périodes.

Ensuite, pour les étudiants ayant déjà connu l'enseignement de la législation du médicament, nous leur avons demandé si le module leur avait semblé difficile, et de nous en expliquer les raisons. Nous avons ensuite essayé de voir avec l'étudiant s'il pensait avoir acquis et conservé les connaissances liées à cette matière. Enfin, nous avons fait le point ensemble sur

les différents supports pédagogiques déjà utilisés dans ce module et tentons de réfléchir ensemble à un support « idéal » qui permettrait un apprentissage plus aisé de cet enseignement.

Enfin, nous avons choisi de réaliser un entretien avec un enseignant en particulier car ce dernier possède un double rôle dans l'établissement. Il est d'une part enseignant chercheur en pharmacologie, toxicologie et législation du médicament vétérinaire, et d'autre part, il est le responsable pharmaceutique de toutes les pharmacies du centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), soit de la pharmacie centrale de l'établissement ainsi que de toutes les pharmacies annexes dans les différents services. Ainsi, nous trouvions que cet enseignant au double rôle représentait un intérêt crucial dans notre réflexion puisqu'il nous permettrait d'obtenir des informations tant sur l'enseignement en lui-même que sur son application pratique.

Cet entretien avait pour but d'identifier les difficultés intrinsèques à l'enseignement de la législation du médicament ainsi que les notions pour lesquelles les étudiants rencontrent des difficultés selon lui. Nous avons ensuite orienté la discussion afin d'obtenir un point de vue d'ensemble des acquis des élèves au cours du temps, depuis le moment de l'enseignement jusqu'à la pratique de leur profession. Nous avons également cherché à savoir d'où, selon l'enseignant, proviennent les erreurs qui peuvent être commises.

Enfin, il s'agissait de faire le point sur les stratégies pédagogiques qui ont déjà été mises en œuvre, qu'elles soient fructueuses ou pas, et d'envisager ensemble un support pédagogique idéal qui faciliterait l'acquisition des notions chez les étudiants.

La figure 4 ci-après nous présente en gras les points de notre démarche de réflexion qui ont été abordés par les entretiens individuels. On peut alors observer l'intérêt des entretiens individuels puisque ces derniers nous ont effectivement permis d'aborder l'ensemble de nos points de réflexion.

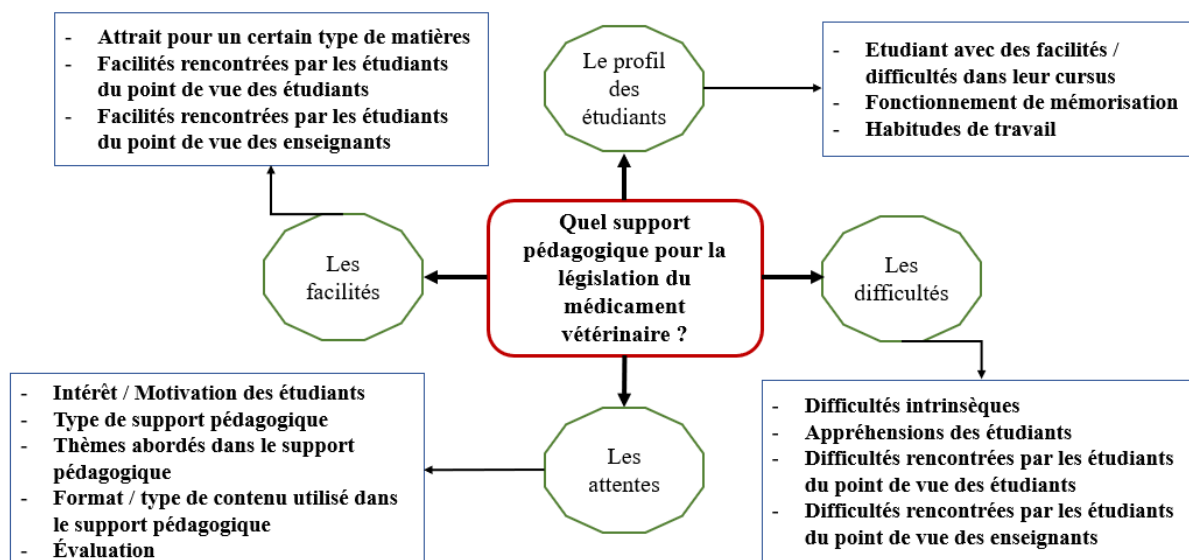


Figure 4 : Diagramme logique des intentions représentant les points abordés par les entretiens individuels dans notre démarche de réflexion

L'ensemble des retranscriptions des entretiens individuels ayant été menés se trouve en annexes de ce manuscrit.

B. Résultats : les réponses obtenues

1. Les réponses obtenues avec le questionnaire en ligne diffusé largement

Nous avons obtenu 167 réponses aux questionnaires en ligne, dont 77 provenaient d'étudiants qui n'avaient pas encore eu accès à l'enseignement, 89 d'étudiants qui avaient déjà eu ce module et 1 provenait d'un enseignant de cette matière.

Nous tenons ici à spécifier que ces résultats n'ont pas vocation à être représentatifs de l'ensemble des étudiants vétérinaires de France étant donné le faible nombre de réponses que nous avons obtenu. Cependant, ces résultats peuvent permettre de produire une première lecture et de tirer des grandes observations sur lesquelles appuyer notre réflexion.

L'ensemble des résultats issus de ce questionnaire sont disponibles en annexe de ce manuscrit.

a. Les réponses données par les étudiants n'ayant pas encore eu accès au module d'enseignement de la législation du médicament

Nous avons obtenu 77 réponses d'étudiants correspondant à cette catégorie. Parmi eux, 58 étudiants, soit plus de 75% des répondants, se considèrent comme étant à l'aise dans une majorité ou l'ensemble des enseignements dispensés en école vétérinaire. Cependant, 56 d'entre eux ressentent également de l'appréhension concernant ce module de législation du médicament, et plus particulièrement à propos des règles de prescription et de délivrance chez les différentes espèces (carnivores domestiques, animaux de rente et équidés). 85% d'entre eux ont également affirmé être sensibles à l'utilisation de cas cliniques pour faciliter leur apprentissage et 50% d'entre eux à la répétition des informations théoriques importantes en début de séance de TD. Nous avons également pu mettre en évidence le fait qu'avant même d'avoir eu accès à cet enseignement, ces élèves préféreraient avoir accès à de multiples supports pédagogiques qui seraient utilisés en TD avec l'accompagnement de l'enseignant et qu'ils souhaiteraient, pour une majorité, y voir des cas cliniques (71%) et des mises en situation avec des propriétaires (53%).

b. Les réponses données par les étudiants ayant déjà assisté au module d'enseignement de la législation du médicament

Nous avons obtenu la réponse de 89 étudiants ayant déjà assisté à ce module. Parmi eux, 59 se considèrent comme étant à l'aise dans au moins une majorité d'enseignements dispensés en école vétérinaire et 76 comme étant à l'aise dans cet enseignement en particulier ; et surtout, aucun étudiant ne se trouve pas du tout à l'aise dans ce module.

A première vue, le module auquel nous nous intéressons ne semble pas poser trop de difficultés aux élèves. Il nous a cependant semblé particulièrement intéressant de noter que 61,5% des étudiants qui se sentent peu à l'aise dans cet enseignement sont par ailleurs à l'aise dans une majorité d'enseignements.

Regardons désormais les thèmes qui posent effectivement des difficultés aux élèves. Les thèmes qui ressortent comme étant sources de difficultés sont ceux liés à la prescription et à la délivrance des médicaments dans les différentes espèces (carnivores domestiques, animaux de rente et équidés) ainsi que le thème abordant le sujet des produits stupéfiants. Cependant,

lorsque l'on s'intéresse uniquement aux étudiants qui ne se sentent pas très à l'aise dans cet apprentissage, on remarque que les différences sont bien moins importantes et que l'ensemble des thèmes abordés semblent être sources de difficultés.

Ensuite, en analysant les stratégies pédagogiques qui sont appréciées par les étudiants, nous avons remarqué que deux modalités se démarquaient. Le fait de répéter les informations importantes du cours en début de séance de TD et l'utilisation de mises en situations concrètes avec l'aide de cas cliniques sont plébiscitées par les étudiants comme un facteur favorisant leur apprentissage. Cela se confirme d'ailleurs plus tard dans le questionnaire lorsque nous leur demandons quelles modalités ils souhaiteraient retrouver dans un support pédagogique pour l'enseignement de la législation du médicament et que 84% d'entre eux répondent alors « Cas cliniques pratiques ». Leurs réponses nous permettent également de visualiser le fait que bien qu'ils apprécient particulièrement la possibilité de disposer de plusieurs types de supports pédagogiques pour réaliser leurs révisions, ils montrent une préférence pour l'utilisation de ces supports durant les séances de TD (69%) plutôt que seuls chez eux (42%).

Pour synthétiser les résultats de cette partie, nous avons donc des étudiants qui globalement se sentent plutôt à l'aise dans l'apprentissage de la législation du médicament. Les thèmes qui cependant semblent poser le plus de difficultés sont ceux liés à la prescription et à la délivrance des médicaments et le thème lié aux stupéfiants. Enfin, les étudiants semblent vouloir avoir accès à de nombreux supports pédagogiques de types cas cliniques qui seraient utilisables en TD avec le professeur.

c. Les réponses données par l'enseignant

Comme nous l'avons déjà expliqué, seul un enseignant a répondu à notre questionnaire. Les réponses qu'il nous a apporté ne peuvent donc pas être représentatives de l'ensemble des enseignants de ce module. Cependant, il nous a tout de même paru intéressant de les présenter afin de pouvoir les confronter par la suite à celles que nous avons obtenu lors de l'entretien individuel avec un autre enseignant.

Cet enseignant considère donc sa matière comme une matière plutôt difficile à assimiler pour les étudiants, particulièrement concernant les thèmes de prescription et de délivrance des médicaments dans les différentes espèces (carnivores domestiques, animaux de rente et équidés). Il explique également avoir déjà mis en place des supports pédagogiques de type cas

clinique mais souhaiterait également mettre en place des travaux de groupes libres pendant ses séances de TD via des travaux dont l'objectif serait défini par l'enseignant mais le partage des tâches et la présentation du projet final seraient réalisés librement par les étudiants. Ses réponses nous ont également permis de constater qu'il souhaiterait également retrouver, en plus des cas cliniques, des rédactions d'ordonnances par les élèves ainsi que des mises en situations concrètes face à des propriétaires d'animaux.

2. Les réponses obtenues lors des entretiens individuels

Nous avons mené 13 entretiens individuels au total. 4 avec des étudiants qui n'ont pas encore eu accès au module d'enseignement de la législation du médicament, 8 avec des étudiants qui l'ont déjà suivi et 1 avec un enseignant de ce module.

Nous précisons ici à nouveau que ces résultats n'ont pas vocation à être représentatifs de l'ensemble des étudiants vétérinaires de France étant donné le faible nombre de réponses que nous avons obtenu. Cependant, ces résultats peuvent permettre de produire une première lecture et de tirer des grandes observations sur lesquelles appuyer notre réflexion.

L'ensemble des retranscriptions de ces entretiens est disponible en annexe de ce manuscrit. Pour donner suite au désir de certains répondants d'apparaître de façon anonyme dans ce travail, nous avons pris la décision d'anonymiser l'ensemble des retranscriptions.

a. Les entretiens réalisés avec les étudiants n'ayant pas encore eu accès au module d'enseignement de la législation du médicament

Comme nous venons de le voir, nous avons réalisé 4 entretiens avec des étudiants qui débutaient leur cursus d'études vétérinaires et qui donc n'avaient pas encore eu accès à l'enseignement de législation du médicament en médecine vétérinaire.

Parmi ces 4 étudiants, 3 se considèrent globalement à l'aise dans leur parcours scolaire vétérinaire alors que le dernier au contraire exprime le fait qu'il rencontre de nombreuses difficultés dans la réussite de ses études vétérinaires.

Nous allons, dans un premier temps, nous intéresser aux réponses apportées par cet étudiant en difficultés.

Il expose le fait que ses difficultés sont, selon lui, grandement liées au fait que lors de son cursus en école préparatoire, il s'agissait quasiment exclusivement de notions de compréhension puis d'application alors qu'à l'école il s'agit beaucoup plus d'apprentissage par cœur d'informations qui n'ont pas toujours de lien évident entre elles. Ainsi, il explique qu'il a tendance à se sentir à l'aise dans des matières qui ressemblent à celles enseignées en école préparatoire telles que les biostatistiques ou la biochimie alors qu'il présente de grandes difficultés dans les matières plus « *catalogues* » telles que la virologie ou la pharmacologie. Nous avons ensuite approfondi ces points en cherchant quelles stratégies lui permettaient, dans des matières comme la biochimie par exemple, de faciliter son apprentissage. Il nous a alors révélé le fait qu'il révisait ses partiels en réalisant des fiches et notamment des schémas bilans des différentes notions, expliquant leurs mécanismes et mettant en évidence les différents liens qui existent.

C'est ce point qui, selon lui explique également le fait qu'il appréhende énormément le module d'enseignement de la législation du médicament : « *Oui, bien sûr que c'est un module qui m'angoisse. J'ai peur de ne pas valider parce que je ne vois pas comment je vais réussir à apprendre tout ça. Il n'y a aucun lien là-dedans. Il faut juste apprendre les trucs que tu dois faire, ce que tu as le droit de faire et ce que tu ne dois surtout pas faire. C'est de l'apprentissage bête et méchant et je ne suis pas fait pour ça.* »

Plus tard, nous avons abordé le thème des supports pédagogiques et cet étudiant a tout de suite exprimé sa gratitude envers les professeurs qui en mettent à disposition sur le site de l'école. Il explique qu'à défaut d'enseigner « *une matière qui se comprend plutôt qu'une matière qui s'apprend* », cela lui permet au moins de réellement détecter les points indispensables et les attentes de l'enseignant et donc de mieux se préparer pour l'examen. Il décrit également les séances de TD dans lesquelles un travail personnel ou de groupe est à produire, permettant de créer du dialogue autour des notions, des interactions qui permettent de les assimiler plus facilement, parfois via des « *moyens mnémotechniques* » partagés par des camarades ou des enseignants.

Pour finir l'entretien, nous avons abordé la question du support pédagogique idéal pour l'enseignement de la législation du médicament. Selon lui, la seule façon de rendre cet enseignement concret est de placer les étudiants dans des situations concrètes : cas cliniques, mise en situation face à un propriétaire, ou même mise en situation en pratique dans des cliniques vétérinaires.

Les 3 autres étudiants interrogés se sentaient plutôt à l'aise dans leur cursus scolaire en école vétérinaire. Cependant, 2 de ces élèves appréhendaient malgré tout beaucoup le module de législation du médicament pour des raisons relativement similaires. Le premier a décrit que bien qu'il ait conscience de l'importance de ces notions pour son exercice futur, il s'agit d'une matière rébarbative pour laquelle il n'a pas très envie de s'intéresser : « *Pour le moment je veux surtout apprendre à soigner les petits chats ; savoir comment tenir mes registres je m'en fiche un peu, je verrai ça quand j'y serai, histoire de pas finir en prison* ». Le second quant à lui a davantage parlé de l'absence d'attrait pour une matière « *catalogue en pire car c'est du droit* » malgré le fait que ce soit « *quelque chose de central pour pratiquer* » le métier de vétérinaire.

Ces 3 étudiants ont par ailleurs évoqué le fait qu'ils apprécieraient que cet enseignement soit dispensé comme enseignement final de la partie théorique de leur cursus. En effet, selon eux, tout ce qui concerne la législation arrive en dernier point dans la démarche clinique à laquelle ils sont formés. Ainsi, ils envisageraient cet enseignement comme point final de leur cursus permettant de procéder à des rappels ou des révisions pluridisciplinaires qui, selon eux, « *collerait plus à la réalité* » de la profession.

Nous avons tout de même abordé avec ces 3 étudiants la question du support pédagogique idéal. Ils ont alors tous évoqué la volonté de disposer de véritables cas cliniques complets pour pouvoir « *s'habituer concrètement à la démarche clinique* » et replacer l'enseignement dans un cadre pratique.

Les étudiants n'ayant pas encore eu accès au module sont donc relativement anxieux vis-à-vis de celui-ci et imaginent des solutions pour stimuler leur motivation et le rendre plus attrayant grâce à la mise en place d'outils pluridisciplinaires dans lesquels la législation apparaîtrait comme le dernier point indispensable à aborder. Ces outils pourraient alors être utilisés à la maison comme en TD pour permettre l'entraînement d'un côté mais également pour stimuler les interactions avec les camarades et professeurs de l'autre.

b. Les entretiens réalisés avec les étudiants ayant déjà assisté au module d'enseignement de la législation du médicament

Nous avons réalisé 8 entretiens avec des étudiants qui avaient déjà assisté au module d'enseignement de la législation du médicament. 5 étudiants nous ont alors exprimé la sensation d'avoir été à l'aise tout au long de leur cursus théorique alors que 3 ont exprimé avoir été confrontés à de nombreuses difficultés.

Nous allons dans un premier temps parler des réponses émises par ces 3 étudiants.

Tous ont évoqué des raisons différentes pour expliquer les difficultés auxquelles ils ont dû faire face. Un étudiant a exprimé la difficulté de fournir un travail régulier dans la mesure où les évaluations sont regroupées en « *semaines de partiels* » qui, selon lui, incitent au « *bachotage de dernière minute* ». Un autre a par ailleurs évoqué le fait que les cours étaient constitués de « *savoirs encyclopédiques* » très denses qu'il faut apprendre par cœur et que cela lui était très pénible dans la mesure où il fonctionne davantage à la compréhension qu'à l'apprentissage. Enfin, le dernier quant à lui a mis en cause le manque d'intérêt pour de nombreuses matières dans la mesure où « *chaque enseignant tente de faire de nous des spécialistes de sa matière en nous en apprenant plein de micro-détails qui prennent du coup la place des informations importantes qui feraient de nous de bons généralistes* ».

Concernant l'enseignement de la législation du médicament, seul 1 étudiant s'est retrouvé en difficulté avec ce module. Il nous a alors expliqué qu'il fonctionnait énormément à l'intérêt et que, bien que ce ne soit pas une matière particulièrement plus difficile qu'une autre, c'est une matière qui aborde beaucoup de thèmes et d'espèces et dans la mesure où il ne souhaitait exercer qu'après des animaux de compagnie, il lui avait été très difficile de s'intéresser à tout ce qui concernait les animaux de rente ou les équidés. Nous avons alors cherché à trouver des solutions qui auraient pu le stimuler dans cet apprentissage et la seule qu'il nous a présenté comme potentiellement efficace serait de faire disparaître ce module en tant que tel et de l'intégrer dans un module pluridisciplinaire dans lequel il s'agirait d'abord de réfléchir sur des cas cliniques et seulement à la fin de s'interroger sur les questions réglementaires nécessaires à la mise en place du traitement auquel la précédente réflexion nous aura amené. Selon lui, cela pourrait même faire l'objet d'une évaluation de fin de cursus théorique avant l'entrée en cliniques.

Cette idée de module et d'évaluation pluridisciplinaire est également partagée par les étudiants qui n'ont pas présenté de difficultés particulières dans cet enseignement. En effet, ils la décrivent comme un moyen de « *booster la motivation* » pour permettre une meilleure implication des étudiants dans cet enseignement : « *ça le rapproche un peu du concret. Et oui ça pourrait permettre un bon abord de la démarche clinique et de la base du médicament et des lois qui tournent autour dans la pratique* ». Ces étudiants ont également évoqué leur gratitude envers leurs professeurs pour cet enseignement concernant leur volonté de rendre cette matière le plus interactive possible en multipliant les séances de TD pendant lesquelles le dialogue entre étudiants mais également avec l'enseignant était possible. C'est un aspect qu'ils

ont explicitement exprimé vouloir conserver, même si les supports pourraient être différents et plus « *pratico-pratiques* ».

Intéressons-nous désormais aux réponses fournies par les 5 étudiants s'étant sentis à l'aise avec l'apprentissage durant leur cursus. 2 de ces étudiants ont exprimé le fait d'avoir rencontré des difficultés avec l'enseignement de la législation. Un premier a évoqué son manque d'intérêt pour ce module comme source de toutes ses difficultés en précisant que ce manque d'intérêt était en très grande partie lié au fait qu'il s'agit d'un enseignement « *magistral très vaste et peu concret* » dans lequel il ne parvenait pas à se projeter : « *je marche beaucoup à l'intérêt donc forcément c'est plus facile pour moi d'étudier des trucs orientés médecine par exemple* », « *en législation, c'est froid, c'est carré, il n'y a pas forcément de démarche logique à comprendre derrière.* ». Cet étudiant a alors évoqué à son tour la volonté de voir cet enseignement apparaître plus tardivement dans le cursus et être associé à une approche pluridisciplinaire de type cas-clinique. Il a également fait mention de la volonté d'avoir un petit carnet récapitulatif que chaque étudiant pourrait conserver sur lui lors de sa pratique pour avoir les informations les plus importantes à portée de main en cas de doute : « *Il faudrait même voir si c'est pas possible d'avoir une sorte de petit carnet dans lequel on aurait toutes les infos principales pour qu'on puisse s'y référer en clinique ou quoi quand on a un doute !* ». Le second étudiant ayant présenté des difficultés a, lui, évoqué la densité des informations comme responsable. Il a notamment fait mention des « *innombrables petits détails qui font qu'il est toujours difficile de savoir si on a le droit ou non de faire telle ou telle chose* » ainsi qu'au manque d'intérêt pour cette matière qu'il conçoit pourtant comme indispensable car omniprésente dans la pratique. Selon lui, les enseignants font déjà leur maximum pour rendre cet enseignement le plus attractif possible en multipliant les moments où la discussion est possible. Il a également ajouté le fait que mettre en place des cas cliniques complets pluridisciplinaires pourrait être une bonne idée à condition que ce dialogue persiste et que ces supports soient utilisés en TD, lorsque les professeurs sont disponibles pour répondre aux questions et lorsque les discussions entre élèves peuvent amener au débat.

Pour les autres étudiants, ceux n'ayant pas éprouvés de difficultés avec ce module, les raisons les plus fréquemment émises sont, d'une part les efforts fournis par les enseignants pour rendre la matière plus attractive, et d'autre part, le fait que les informations soient très souvent répétées lors des séances de TD, permettant de ne pas avoir une liste de lois à apprendre par cœur : « *Le fait d'avoir transformé les notions en trucs concrets bah moi j'ai pas du tout*

l'impression d'avoir appris par cœur bêtement une liste de lois à la suite. ». Par ailleurs, ils ont également évoqué des pistes d'amélioration via le passage à un enseignement pluridisciplinaire qui engloberait la totalité de la démarche clinique à laquelle ils sont formés avec une évaluation qui consisterait en un cas clinique complet débutant au motif de consultation d'un animal, déroulant l'ensemble de la consultation avec la démarche diagnostique, la pharmacologie nécessaire à la mise en place du traitement et enfin la rédaction d'une ordonnance pour ce dernier ou bien des questions relatives aux spécificités qui seraient nécessaires dans celui-ci : « Tu vois on pourrait avoir des vrais cas cliniques de A à Z ! Genre on ferait de la PMAC pour le diagnostic et traitement et à la fin bah ton ordonnance c'est à toi de l'écrire avec toutes les règles et tout. Et du coup bah ça te force à réviser tout le reste pour être vraiment prêts pour l'entrée en cliniques. Ça pourrait même être le partiel je pense ! ». Une dernière piste d'amélioration ayant été soulevée est le développement d'un carnet de poche dans lequel ils pourraient retrouver facilement les informations importantes en cas de doute lorsqu'ils sont en clinique par exemple : « Après en termes de supports je pense que faire un truc peut-être condensé que tu peux avoir sur toi ça serait vraiment bien pour après, en cliniques ! ».

Les étudiants connaissant le module d'enseignement de la législation du médicament sont donc globalement plutôt demandeurs de changement vers un enseignement pluridisciplinaire, en conservant l'interaction avec les autres élèves et les professeurs et soulèvent également la volonté de développer un carnet de poche recensent les informations pratiques les plus importantes.

c. L'entretien réalisé auprès d'un enseignant de législation du médicament en école vétérinaire

Pour rappel, nous avons réalisé un entretien individuel auprès d'un enseignant chercheur qui enseigne effectivement la législation du médicament d'une part mais qui possède également le rôle de responsable pharmaceutique des pharmacies du CHUV et qui donc, de ce fait, a également une vision des capacités et lacunes des étudiants à l'issue de l'enseignement.

Lors de cet entretien, nous avons commencé par redéfinir ensemble les modalités et les limites de ces deux fonctions. Par la suite, nous avons divisé l'entretien en deux parties bien distinctes, la première portant sur le rôle d'enseignant de cette matière, la seconde sur le rôle de responsable pharmaceutique.

Concernant son poste d'enseignant chercheur en législation du médicament, ce professeur nous a tout d'abord rapporté la façon dont il a organisé son cours. Il nous a alors expliqué qu'il a fait le choix de limiter le nombre de CM à 3, avec le but unique de présenter les grandes règles de base, et de maximiser le nombre de séances de TD afin de permettre le maximum d'interactions pour minimiser la perception rébarbative que peuvent avoir les étudiants vis-à-vis de cet enseignement. Cet enseignant a alors avoué trouver sa matière comme « *intrinsèquement difficile* » du fait qu'il s'agisse d'un enseignement réglementaire et que les étudiants, n'ayant pas de formation de juriste, ne se tourneront pas d'eux-mêmes vers ces notions bien qu'elles soient indispensables. Il y a donc, selon lui, premièrement un manque d'intérêt important de la part des étudiants du fait de la nature de cet enseignement, puis secondairement, la difficulté de compréhension de ces textes réglementaires pour laquelle ils n'ont aucune formation. La stratégie que cet enseignant a donc choisit de mettre en place pour lutter contre ces difficultés est donc de multiplier les séances de TD pour favoriser au maximum les interactions entre élèves et avec les enseignants et de susciter leur intérêt en confrontant les opinions pour « *déconstruire la connaissance de terrain* ».

Après avoir évoqué avec lui les retours que nous avons eu à la suite des entretiens avec les étudiants à propos de leur volonté de voir se développer des cas cliniques pluridisciplinaires, cet enseignant a répondu qu'il était « *totalelement convaincu de la justesse de leur idée* », il ajoute même que cela « *devrait être un examen de fin d'étude* ». Il nous a également avoué qu'il aimerait développer des outils de révisions, disponibles en ligne, de type QCM sur lesquels les étudiants pourraient s'entraîner en disposant, après chaque question, de retours leur rappelant les principales notions et en ajoutant par moment des touches d'humour pour stimuler leur intérêt pour ce type de supports.

Nous nous sommes ensuite intéressés à l'évaluation des étudiants à la fin de ce module. Jusqu'alors, l'enseignant organisait une évaluation orale pendant laquelle les étudiants partaient de situations concrètes et étaient ensuite amené vers une question de législation en lien avec le sujet de départ. Cependant, avec l'augmentation du nombre d'étudiants par promotion, ce format n'est plus envisageable pour les enseignants. Ainsi, désormais, l'évaluation aura lieu sous forme d'écrit regroupant des QCM et des questions à réponses ouvertes courtes (QROC). Jusque-là, le partiel se déroulant à l'oral, les étudiants se retrouvaient assez peu en difficultés quant à la validation de cet enseignement puisque les enseignants étaient présents pour les orienter, éviter le hors sujet complet ou rattraper les catastrophes.

Nous nous sommes donc penchés sur la question des erreurs commises par les étudiants. Cet entretien nous a alors permis d'apprendre que les erreurs sont fréquemment similaires au

sein d'une même promotion d'étudiants mais rarement d'une année sur l'autre. En effet, l'enseignant nous a rapporté cette impression que « *parfois, on sent qu'un message n'est pas passé* » et que « *les points sur lesquels on insiste le plus sont rarement ceux sur lesquels il y a le moins d'erreurs* » ; il est donc primordial d'essayer de « *s'adapter d'une année sur l'autre* ».

Dans un second temps, nous nous sommes intéressés au rôle de responsable pharmaceutique que possède cet enseignant. Il nous a alors exprimé la sensation d'une perte progressive de niveau concernant la rédaction d'ordonnances avec des étudiants de 5^{ème} année qui rédigent les ordonnances les plus justes, probablement en lien, selon lui, avec la proximité temporelle de l'enseignement, alors que « *les résidents et les séniors ne sont clairement pas les meilleurs* » dans ce domaine. Concernant les erreurs réalisées sur les ordonnances rédigées par des étudiants, il nous a rapporté le fait qu'il retrouvait tous types d'erreurs et que, la plupart du temps, il s'agit surtout « *d'oublis concernant le nombre de conditionnements ou la mention de l'usage hors AMM, ou encore des prescriptions à vie, sans durée* » par exemple. Ces erreurs sont, selon lui, les mêmes que celles commises par les vétérinaires praticiens en dehors de l'école, « *surtout depuis la nouvelle législation* ».

C. Discussion : envisager un support pédagogique idéal pour faciliter cet apprentissage

Nous commencerons cette partie par réaliser une synthèse de l'ensemble des résultats obtenus. Ceci nous permettra alors, dans un second temps, d'envisager les modifications qui pourraient être envisagées pour faciliter l'apprentissage de la législation du médicament.

1. La synthèse des résultats obtenus

Intéressons-nous donc dans un premier temps à réaliser une synthèse des résultats obtenus.

Concernant les étudiants qui n'ont pas encore suivi ce module, nous avons montré qu'ils ressentaient majoritairement de l'appréhension vis-à-vis de cet enseignement et que celle-ci était prioritairement liée à deux choses : le manque d'intérêt d'une part et la complexité que représente une matière règlementaire d'autre part. Nous avons d'ailleurs pu remarquer que ce sont également les principaux points qui ont été mis en évidence par les enseignants comme étant des difficultés intrinsèques de cette matière.

Cependant, nous avons pu remarquer que malgré tout, et grâce au travail mené par les enseignants, les étudiants qui ont été confronté directement à cet enseignement ne se sont majoritairement pas retrouvés en difficulté. En effet, le fait d'avoir opté pour un enseignement majoritairement organisé en séances de TD et développer au maximum l'interactivité entre étudiants et entre étudiants et professeur aura grandement aidé les élèves. Ces derniers souhaitent d'ailleurs conserver un nombre important de TD et souhaitent pouvoir utiliser des ressources pédagogiques en TD pour, justement, stimuler l'interaction avec les autres étudiants comme avec les professeurs.

Malgré tout, étudiants comme enseignants sont d'avis qu'il est possible de faciliter et d'améliorer encore cet apprentissage. En effet, une grande majorité témoigne de cette volonté de voir cet enseignement dispensé en toute fin de cursus. Ainsi, un enseignement pluridisciplinaire organisé autour de cas cliniques complet pourrait alors être mis en place, stimulant ainsi l'intérêt et la motivation des élèves et leur permettant également de perfectionner leurs connaissances dans les autres disciplines. Certains sont même allés jusqu'à proposer qu'un exercice de ce type fasse l'objet d'une évaluation de fin de parcours théorique avant l'entrée en cliniques.

Par ailleurs, la possibilité de réaliser des mises en situation au sein de cliniques vétérinaires a également été évoquée comme pouvant être bénéfique quant à l'acquisition des notions en lien avec la vente, le stockage et la gestion des médicaments.

Enfin, concernant les supports pédagogiques utilisés, les étudiants et les enseignants se rejoignent vers 3 types de supports qui pourraient être bénéfiques : les cas cliniques en premier lieu, mais également des questions d'entraînement disponibles en ligne ainsi qu'un carnet de poche que les étudiants pourraient en permanence conserver sur eux en cliniques en cas de doute ou d'oublis.

Nous allons désormais détailler les caractéristiques qui permettraient, selon les résultats que nous avons obtenus, de faciliter l'apprentissage de la législation du médicament en école vétérinaire en France. Pour cela, nous allons dans un premier temps nous placer dans l'hypothèse d'un monde idéal dans lequel tous les aménagements sont possibles avant d'envisager les contraintes auxquelles il faudrait potentiellement faire face.

2. L'organisation globale du module

Dans l'hypothèse de ce monde idéal et selon les résultats que nous avons obtenus, l'idéal, pour les étudiants comme pour les enseignants, serait que ce module soit dispensé à la toute fin du cursus théorique des étudiants.

Ceci permettrait effectivement aux enseignants d'aborder la question de la réglementation en lien avec la pratique clinique de la médecine vétérinaire via la réalisation de cas cliniques complets. Une recontextualisation concrète des notions de législation pourrait avoir lieu, stimulant ainsi l'intérêt et la motivation des étudiants.

D'autre part, bien que la persistance de quelques CM soit indispensable pour présenter les grandes notions réglementaires, l'idéal serait de conserver un nombre important de séances de TD pendant lesquelles les étudiants peuvent se confronter les uns les autres mais également interagir avec les enseignants. Certaines séances d'observation en extérieur pourraient également voir le jour, permettant aux étudiants d'être confrontés directement aux erreurs réglementaires commises par les vétérinaires praticiens et aux enseignants de rebondir directement sur celles-ci pour déconstruire la connaissance de terrain que les élèves développent lors de leurs stages.

Enfin, l'évaluation de cet enseignement pourrait se trouver combinée avec une évaluation de fin de parcours théorique. Cette évaluation se déroulerait alors sous forme d'un cas clinique complet et concret. Les étudiants pourraient alors avoir à mener une consultation dans son ensemble, soit, le recueil des commémoratifs et de l'anamnèse, puis la réalisation d'un examen clinique, l'exposition d'hypothèses diagnostiques, la proposition d'examens complémentaires et enfin la mise en place d'un traitement avec un questionnaire réglementaire en lien avec les spécialités nécessaires pour ce traitement.

3. Les caractéristiques d'un support pédagogique idéal

Nous avons montré précédemment que le support pédagogique idéal pour cet enseignement n'est pas un support unique. En effet, les étudiants ont exprimé leur volonté de disposer de plusieurs supports.

3 types de supports ont donc été particulièrement plébiscités : les cas cliniques, les quizz d'entraînement en ligne et le carnet de poche récapitulatif. La suite de cette partie est donc destinée à établir la liste des caractéristiques que ces supports devraient idéalement respecter.

a. Les cas cliniques

Pour que ces cas cliniques soient réellement utiles pour les étudiants, il est premièrement indispensable qu'il y en ait plusieurs. Cela permet effectivement de couvrir l'ensemble des thèmes relatifs à la législation du médicament. En voici quelques exemples :

- Un cas clinique de médecine générale pourrait, chez tous types d'espèces induire un questionnement sur la rédaction d'une ordonnance puis sur la délivrance des médicaments ;
- Un cas clinique de soins intensifs pourrait amener un questionnement à propos des stupéfiants ;
- Un cas d'oncologie pourrait quant à lui évoquer les spécificités des médicaments anticancéreux.

Ces cas cliniques pourraient constituer un travail à domicile à réaliser en amont d'une séance de TD pendant laquelle les cas seraient présentés par les étudiants et à la suite desquels un temps de discussion serait prévu entre les étudiants et avec les enseignants. Cette configuration permettrait à la fois aux étudiants de mobiliser des connaissances pluridisciplinaires, tout en conservant ces moments interactifs pour lesquels les étudiants comme les enseignants nous ont exprimé leur intérêt particulier.

b. Les quizz d'entraînement en ligne

Les quizz d'entraînement peuvent se présenter de plusieurs façons.

Nous pouvons tout à fait imaginer que les cas cliniques dont nous venons de parler constituent, s'ils sont réalisés en grand nombre, une ressource à disposition des étudiants comme outils de révision en ligne. En effet, cette possibilité serait particulièrement intéressante dans la mesure où une évaluation finale de ce type serait mise en place. Cet outil imposerait

cependant l'incorporation de retours immédiats adaptés en fonction des réponses données par les étudiants. Ces retours auraient alors pour objectif d'expliquer et d'aider à corriger d'éventuelles erreurs ainsi que de conforter les connaissances en cas de réponse juste.

Dans le cas où une évaluation écrite de type QCM et QROC serait envisagée, telle que l'enseignant nous l'a présenté lors de l'entretien, il pourrait être intéressant de mettre à disposition des étudiants des questions du même type, réalisables en ligne en tant qu'entraînement. Cela permettrait aux étudiants de faire régulièrement le point sur le statut de leurs connaissances en réalisant ces entraînements en parallèle de leurs révisions, tout en leur permettant de progresser grâce à des retours immédiats du même type que ce que nous avons présenté dans le paragraphe précédent.

c. Le carnet de poche récapitulatif

Ce carnet, évoqué par les étudiants lors des entretiens individuels, ne constituerait pas un support pédagogique en tant que tel. En effet, son objectif ne serait pas forcément de faciliter l'apprentissage de la matière mais plutôt de leur permettre, plus tard, en situations concrètes de ne pas commettre d'erreur réglementaire en cas de doute ou d'oublis.

Le développement de ce carnet nécessiterait cependant le respect d'un certain nombre de caractéristiques, la première étant son format. En effet, lorsque les étudiants ont évoqué le souhait de disposer d'un carnet récapitulatif, ils ont également mentionné le fait qu'ils souhaitaient pouvoir l'avoir en permanence sur eux en cliniques. Ainsi, ce carnet ne doit pas excéder le format A6 afin qu'il puisse rentrer dans les poches des tenues professionnelles que les étudiants portent.

Le second point sur lequel il sera important de s'attarder est le contenu de ce carnet. Il semble évident qu'il ne sera pas possible d'y intégrer l'ensemble des informations enseignées lors du module. Il faudra donc se pencher sur la sélection des informations qui y apparaîtront afin de sélectionner uniquement les notions indispensables à l'exercice en cliniques. Nous pouvons par exemple envisager un carnet à plusieurs volets :

- Un volet à propos des principes généraux ;
- Un volet à propos des prescriptions particulières (stupéfiants, antimicrobiens, etc.) ;
- Un volet spécifique aux animaux de compagnie ;

- Un volet spécifique aux animaux de rente ;
- Un volet spécifique aux équidés.

Chacun de ces volets ne devrait pas excéder 2 ou 3 pages maximum dans lesquelles seules les informations indispensables devront apparaître pour en faciliter la lecture et l'utilisation.

Le visuel de ce carnet serait le dernier point sur lequel il faudrait s'attarder. En effet, une autre étude pourrait se révéler nécessaire afin de déterminer s'il existe une mise en forme spécifique qui permettrait d'obtenir une utilisation plus simple de cet outil.

4. Les contraintes à dépasser pour mettre en place les solutions proposées

Nous nous étions placés dans un monde idéal dans lequel nous n'étions confrontés à aucune contrainte quant à l'aménagement d'un enseignement. Cependant, cela ne correspond évidemment pas à ce qu'il en est vraiment. Nous allons développer dans cette dernière partie, les contraintes opérationnelles qu'il faudra surmonter pour pouvoir envisager mettre en place les aménagements dont nous avons parlé plus tôt.

Etudions dans un premier temps la mise en place d'un enseignement pluridisciplinaire. Cet aménagement en engendre directement un autre : le fait de dispenser cet enseignement à la toute fin du cursus théorique des étudiants. Ceci impliquerait nécessairement la coopération de nombreux enseignants pour développer un complet et cohérent dans lequel toutes les disciplines médicales seraient représentées, tout en y incluant évidemment les notions de législation. De même, si une évaluation finale pluridisciplinaire devait être mise en place, cela nécessiterait la coopération de nombreux enseignants, ce qui parfois peut s'avérer très compliqué du fait d'agenda très remplis ou de méthodes d'enseignement très différentes par exemple.

Le développement des cas cliniques implique également nécessairement l'implication de plusieurs enseignants de différentes spécialités pour la construction médicale des cas, la rédaction des retours en cas de mise à disposition en ligne, etc.

Les quizz d'entraînement semblent donc les plus faciles à mettre en place du fait qu'ils n'impliquent que les enseignants de législation du médicament.

La construction d'un carnet de poche engendre également de nombreuses contraintes. Premièrement, l'investissement temporel pour développer un tel outil est très important. Il faut effectivement réaliser une étude concernant sa mise en forme visuelle et surtout, il faut réaliser tout le travail de sélection et optimisation de son contenu. Ensuite, la grosse contrainte à laquelle nous pourrions être confrontés est une contrainte financière liée à l'impression d'un exemplaire du carnet pour chaque étudiant.

Conclusion

La législation du médicament est un point central dans l'exercice de la profession de vétérinaire praticien. Cette matière, enseignée dans les écoles vétérinaires françaises, est rébarbative, complexe et éloignée de la préoccupation première de soins des étudiants vétérinaire. Afin de faciliter l'apprentissage et l'intérêt de cette discipline, nous avons étudié l'opportunité de modifier son enseignement.

Tout d'abord, une analyse didactique de cet enseignement a été réalisée, afin d'en extraire les difficultés intrinsèques et d'envisager des solutions à apporter aux étudiants. Dans un second temps, nous nous sommes intéressés directement aux points de vue des étudiants et des enseignants par une enquête en ligne questionnant leurs facilités, leurs difficultés, leurs craintes, leurs besoins et leurs attentes en vue de mettre en place des outils qui permettraient de faciliter l'apprentissage de ces notions réglementaires. Ce questionnaire en ligne a ensuite été complété par la réalisation d'entretiens individuels avec un certain nombre d'étudiants et un enseignant.

Il ressort de cette étude que 3 aménagements permettraient d'une part d'aider les élèves en répondant à leurs attentes, et d'autre part, de répondre aux exigences des enseignants. Le premier consiste en une restructuration du module dans sa façon d'être enseigné en y intégrant une approche pluridisciplinaire orientée sur des cas cliniques. Le second est la mise à disposition d'outils d'entraînement et de révision en ligne, et le dernier, la construction d'un carnet de poche récapitulatif que les étudiants pourraient conserver sur eux par la suite lors de leur exercice d'enseignement en clinique.

Bibliographie

- [1] ABITBOL, M., BOUHSIRA, E., CAROZZO, C., MIALET, S., MARTIN, L., PILOT-STORCK, F., POLACK, B., RAVARY, B., SANS, P. (2017). *Référentiel d'activité professionnelle et de compétences à l'issue des études vétérinaires* [en ligne]. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, 68 p. Disponible sur : https://www.agreenium.fr/sites/default/files/referentiel_veto_-_decembre_2017-bd-vdef.pdf [consulté le 02 février 2022]
- [2] CASTEX, J., DENORMANDIE, J., LECORNU, S., MACRON, E., VÉRAN, O. Définitions. (Articles L5111-1 à L5111-4). In : AUTIER, E., CRISTOL, D., MARKUS, J.-P., PEIGNÉ, J. (2022). *Code de la santé publique* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CSPU115138&scrl=CSPU186863&FromId=CODES_SECS_CSPU_TALPHA [consulté le 01 novembre 2022]
- [3] CASTEX, J., DENORMANDIE, J., LECORNU, S., MACRON, E., VÉRAN, O. Dispositions générales. (Articles L5141-1 à L5141-16). In : AUTIER, E., CRISTOL, D., MARKUS, J.-P., PEIGNÉ, J. (2022). *Code de la santé publique* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CSPU115138&scrl=CSPU186863&FromId=CODES_SECS_CSPU_TALPHA [consulté le 01 novembre 2022]
- [4] JOHSUA, S., DUPIN, J.-J. (1993). *Initiation à la didactique des sciences et des mathématiques*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 422 p.
- [5] HOUSSAYE, J. (1988). *Le Triangle pédagogique. Théorie et pratiques de l'éducation scolaire*. Berne : Peter Lang, 299 p.
- [6] BROUSSEAU, G. (1998). *Théorie des situations didactiques*. Grenoble : La Pensée Sauvage, 332 p.
- [7] FAERBER, R. Le groupe d'apprentissage en formation à distance : ses caractéristiques dans un environnement virtuel. In : LAROSE, F., Karsenti, T., (Eds.), (2002). *La place des TICE en formation initiale et continue à l'enseignement : bilan et perspectives*. Sherbrooke : Editions du CRP, Université de Sherbrooke, pp. 99-128.
- [8] CHEVALLARD, Y. (1985). *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*. Grenoble : La Pensée Sauvage, 126 p.
- [9] DEVELAY, M., A propos de la transposition didactique en sciences biologiques. In : *Aster, recherches en didactique des sciences expérimentales*, n°4, (1987). Communiquer les sciences. pp. 119-138.
- [10] PIAGET, J., Éducation et instruction depuis 1935. In : *Encyclopédie française, t. XV : Éducation et instruction*. (1965). Paris : Société nouvelle de l'encyclopédie française. pp. 7-49.

- [11] ELZIERE, C., *Approche de la didactique*. (1996). Paris : Adapt. 110 p.
- [12] CASTEX, J., DE MONTCHALIN, A., DENORMANDIE, J., LE MAIRE, B., VIDAL, F. Contenu de l'enseignement supérieur vétérinaire (Articles R812-50 à R812-51). In : COUTURIER, I., DEJEAN, E., (2022). *Code rural et de la pêche maritime. Code forestier* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CRUR111934&ctxt=0_YSR0MD1jb2RIIHJ1cmFswqd4JHNmPXNpbXBsZS1zZWYyY2g%3D&ctxtl=0_cyRwYWdlTnVtPTHCP3MkdHJpZGF0ZT1GYWxzZcKncyRzb3J0PSNkZWZhdWx0X0Rlc2PCp3Mkc2xOY1BhZz0yMMKncyRpc2Fibz1UcnVlwdzJHBhZ2luZz1UcnVlwdzJG9uZ2xldD3Cp3MkZnJlZXNjb3B1PVRydWXCp3Mkd29JUz1GYWxzZcKncyR3b1NQ0g9RmFsc2XCp3MkZmxvd01vZGU9RmFsc2XCp3MkYnE9wqdzJHNIYXJjaExhYmVsPcKncyRzZWYy2hDbGFzcz3Cp3MkdGFiUmZ0PUU1QURDMTRE&scrl=CRUR111932 [consulté le 16 Décembre 2021]
- [13] LE FOLL, S., TOURAINE, M., VALLS, M. Dispositions particulières. (Articles R5141-111 à R5141-141). In : AUTIER, E., CRISTOL, D., MARKUS, J.-P., PEIGNÉ, J. (2022). *Code de la santé publique* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CSPU115138&scrl=CSPU186863&FromId=CODES_SECS_CSPU_TALPHA [consulté le 01 novembre 2022]
- [14] Office des publications de l'Union européenne. Article 105. In : *Autorisation, importation et fabrication de médicaments vétérinaires* [en ligne]. Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R0006&from=EN> [consulté le 10 août 2022]
- [15] CASTEX, J., DENORMANDIE, J., LECORNU, S., MACRON, E., VÉРАН, O. Préparation extemporanée et vente au détail. (Articles L5143-1 à L5143-10). In : AUTIER, E., CRISTOL, D., MARKUS, J.-P., PEIGNÉ, J. (2022). *Code de la santé publique* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CSPU115138&scrl=CSPU186863&FromId=CODES_SECS_CSPU_TALPHA [consulté le 01 novembre 2022]
- [16] DEHAUMONT, P., GRALL, J.-Y. (2012). *Arrêté du 24 avril 2012 portant exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025837104/> [consulté le 11 juillet 2021]
- [17] Office des publications de l'Union européenne. *Règlement (UE) N° 37/2010 de la commission du 22 décembre 2009 relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale* [en ligne]. Journal officiel de l'Union européenne. Disponible sur : <https://www.anses.fr/fr/system/files/reglement%2037-2010.pdf> [consulté le 17 juin 2022]

- [18] Office des publications de l'Union européenne. (2013). *Règlement (UE) N° 122/2013 de la commission du 12 février 2013 modifiant le règlement (CE) n° 1950/2006 établissant, conformément à la directive 2001/82/CE du Parlement européen et du Conseil instituant un code communautaire relatif aux médicaments vétérinaires, une liste de substances essentielles pour le traitement des équidés* [en ligne]. Journal officiel de l'Union européenne. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R0122&from=EN> [consulté le 29 juin 2022]
- [19] FUNEL, M.-T., Ministère de la Solidarité, de la santé et de la protection sociale. (1990). *Arrêté du 22 février 1990 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000533085/> [consulté le 06 juillet 2022]
- [20] BORNE, É., BOURGUIGNON, B. Régime particulier des stupéfiants (Articles R5132-27 à R5132-39). In : AUTIER, E., CRISTOL, D., MARKUS, J.-P., PEIGNÉ, J. (2022). *Code de la santé publique* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CSPU115138&scrl=CSPU186863&FromId=CODES_SECS_CSPU_TALPHA [consulté le 01 novembre 2022]
- [21] CASTEX, J., DENORMANDIE, J., LECORNU, S., MACRON, E., VÉРАН, O. (2022). Substances pouvant entrer dans la fabrication des médicaments vétérinaires (Articles L5144-1 à L5144-3). In : AUTIER, E., CRISTOL, D., MARKUS, J.-P., PEIGNÉ, J. (2022). *Code de la santé publique* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CSPU115138&scrl=CSPU186863&FromId=CODES_SECS_CSPU_TALPHA [consulté le 01 novembre 2022]
- [22] DEHAUMONT, P., VALLET, B. (2016). *Arrêté du 18 mars 2016 fixant la liste des substances antibiotiques d'importance critique prévue à l'article L5144-1-1 du code de la santé publique et fixant la liste des méthodes de réalisation du test de détermination de la sensibilité des souches bactériennes prévue à l'article R5141-117-2* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032291325/> [consulté le 28 août 2022]
- [23] LE FOLL, S., TOURAINE, M., VALLS, M. (2016). *Décret n° 2016-317 du 16 mars 2016 relatif à la prescription et à la délivrance des médicaments utilisés en médecine vétérinaire contenant une ou plusieurs substances antibiotiques d'importance critique* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032251629#:~:text=Notice%20%3A%20les%20m%C3%A9dicaments%20contenant%20une,prescrits%20sous%20conditions%2C%20ou%20interdits> [consulté le 28 août 2022]
- [24] CASTEX, J., DUSSOPT, O., LE MAIRE, B., VÉРАН, O. (2021). Médicaments soumis à prescription restreinte (Articles R5121-77 à R5121-96). In : AUTIER, E., CRISTOL, D., MARKUS, J.-P., PEIGNÉ, J. (2022). *Code de la santé publique* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur :

- https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CSPU115138&scrl=CSPU186863&FromId=CODES_SECS_CSPU_TALPHA [consulté le 01 novembre 2022]
- [25] BRIAND, P., HOUSSIN, D. (2009). *Arrêté du 29 octobre 2009 relatif aux médicaments à usage humain classés dans l'une des catégories de prescription restreinte pour l'application de l'article R5141-122 du code de la santé publique* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021238123> [consulté le 28 août 2022]
- [26] BARNIER, M., FILLON, F. (2008). Dispositions générales (Articles R5141-1 à R5141-151). In : AUTIER, E., CRISTOL, D., MARKUS, J.-P., PEIGNÉ, J. (2022). *Code de la santé publique* [en ligne]. Dalloz. Disponible sur : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CSPU115138&scrl=CSPU186863&FromId=CODES_SECS_CSPU_TALPHA [consulté le 01 novembre 2022]
- [27] Office des publications de l'Union européenne. (2018). *Règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du conseil du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires abrogeant la directive 2001/82/CE* [en ligne]. Journal officiel de l'Union européenne. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R0006&from=EN> [consulté le 28 juillet 2022]
- [28] LECLERCQ, D. (1998). *Pour une pédagogie universitaire de qualité*. Sprimont : Mardaga, 298 p.
- [29] CSILLIK, A., FENOUILLET, F. (2019). Chapitre 13. Edward Deci, Richard Ryan et la théorie de l'autodétermination. In : CARRÉ, P. éd. *Psychologies pour la formation*. Paris : Dunod, Éducation Sup, p. 223-240.
- [30] BUCKLER, B. (1996). A learning model to achieve continuous improvement and innovation. In : *The learning Organization, Volume 3, Number 3*. MCB University Press, pp. 31-39.
- [31] LEBRUN, M. (2007). *Des technologies pour enseigner et apprendre*. Bruxelles : De Boeck Supérieur : « Perspectives en éducation et formation », 250 p.
- [32] BEDIN, V., FOURNIER, M. (2014). *Apprendre. Pourquoi ? Comment ?*. Auxerre : Éditions Sciences Humaines : Petite bibliothèque, 142 p.
- [33] YERKES, R. M., DODSON, J. D., (1908). *The relation of strength of stimulus to rapidity of habit formation*. Journal of Comparative and Neurological Psychology, 18, p 459-482.
- [34] BRUNER, J. (1977). *The process of Education*. Harvard : Harvard University Press, 97 p.
- [35] EBBINGHAUS, H. (2011). *La mémoire ; recherches de psychologie expérimentale*. Ed : L'harmattan, 210 p.
- [36] EVANS, C. (2011). *Mener l'enquête*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 160 p.

- [37] LUGEN, M. (2017). *Petit guide de méthodologie de l'enquête*. Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 31 p.
- [38] FENNETEAU, H. (2015). *Enquête : Entretien et questionnaire*. Paris : Dunod, 128 p.
- [39] BAUDRIT, A. (2007). *Apprentissage coopératif/Apprentissage collaboratif : d'un comparatisme conventionnel à un comparatisme critique*. Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle, 2007/1 (Vol. 40), pp. 115-136.
- [40] BAUDRIT, A. (2005). *L'apprentissage coopératif : origines et évolutions d'une méthode pédagogique*. Bruxelles : De boeck Université, 158 p.
- [41] ALLPORT, F.H. (1920). *The influence of the group upon association oh thought*. Journal of Experimental Psychology 3, pp. 1159-182.
- [42] ARONSON, E., BLANEY, N., STEPHAN C., SIKES J & SNAPP M. (1998). *The jigsaw classroom*. Beverly Hills, California : Sage publications
- [43] COHEN, E. (1994). *Restructuring the classroom : Conditions for productive small groups*. Review of Educational Research. 64, pp. 1-35.
- [44] COOPER, C., BOYD, J. (1998). Creating sustaines growth through collaborative reflection. In : BRODY, C.M., DAVIDSON, N. *Professional development for cooperative learning*. Albany. New York : State University of New York Press, pp. 49-62.
- [45] DAMON, W., PHELPS, E. (1989). Strategic uses of peerlearning in children's education. In : BERNDT, T.J., LADD, G.W. Peer relationships in child development. New York : John Wiley & Sons. pp. 135-157.

Annexes

Annexe I : Questionnaire en ligne proposé aux étudiants n'ayant pas encore suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

Question 1 : Sélectionnez l'option correspondant à votre situation :

- A1
- A2
- A3
- A4
- A5
- A6

Question 2 : Concernant l'ensemble des enseignements théoriques dispensés en école vétérinaire, vous sentez-vous à l'aise dans l'apprentissage de :

- L'ensemble des enseignements
- Une majorité d'enseignements
- Une minorité d'enseignements
- Aucun enseignement

Question 3 : Ressentez-vous de l'appréhension concernant l'apprentissage de l'enseignement portant sur la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire (prescription, délivrance, utilisation, etc.) ?

- Beaucoup d'appréhension
- Assez d'appréhension
- Peu d'appréhension
- Pas du tout d'appréhension

Question 4 : Au sein de cet enseignement, à propos de quels thèmes pensez-vous que vous rencontrerez des difficultés ? (3 choix maximum)

- Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie
- Prescription / Délivrance chez les animaux de rente
- Prescription / délivrance chez les équidés
- Rédaction d'ordonnance
- Les stupéfiants
- Les antibiotiques critiques
- Aucun de ces thèmes
- Je ne sais pas
- Autre thème (Précisez)

Question 5 : Personnellement, parmi les modalités suivantes, lesquelles facilitent votre apprentissage ? (3 choix maximum)

- Travail en groupes libres (Objectif définit par l'enseignant mais partage des tâches et présentation du projet libre)
- Travail en groupes encadrés (L'enseignant répartit chacune des tâches à chaque étudiant)
- Répétition des informations théorique en début de séance
- Mise en situation concrète (Ex : Cas cliniques, jeux de rôles, etc.)
- Compétition amicale
- Activités dont la difficulté est modulable selon votre aisance dans l'enseignement
- Aucune de ces modalités
- Autre (précisez)

Question 6 : D'une façon générale, comment préférez-vous apprendre ? (3 choix maximum)

- Travail en autonomie totale de certaines notions
- Supports pédagogiques utilisés en séances de TD
- Supports pédagogiques utilisés chez vous
- Diversité de supports pédagogiques
- Autre (précisez)

Question 7 : Que souhaiteriez-vous retrouver dans un support pédagogique pour faciliter l'apprentissage de la législation du médicament ? (3 choix maximum)

- Cas cliniques pratiques
- Cas cliniques théoriques
- Calculs de doses
- Rédaction d'ordonnances
- Mise en situation avec un propriétaire
- Ne sait pas
- Autre (précisez)

Question 8 : Souhaiteriez-vous des supports pédagogiques dans d'autres enseignements ?

- Oui
- Non

Question 9 : Si oui, lesquels ?

Question 10 : Acceptez-vous d'être recontacté pour la réalisation d'entretiens individuels d'une durée de 30 min à 1heure maximum pour approfondir ce sujet ?

- Oui
- Non

Question 11 : Par quel(s) moyen(s) préférez-vous être recontacté ?

Annexe II : Le questionnaire en ligne proposé aux étudiants ayant suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

Question 1 : Sélectionnez l'option correspondant à votre situation :

- A1
- A2
- A3
- A4
- A5
- A6

Question 2 : Concernant l'ensemble des enseignements « hors cliniques » dispensés en école vétérinaire, vous sentez-vous à l'aise dans l'apprentissage de :

- L'ensemble des enseignements
- Une majorité d'enseignements
- Une minorité d'enseignements
- Aucun enseignement

Question 3 : Concernant l'enseignement sur la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire (prescription, délivrance, utilisation, etc.), vous sentez-vous ?

- Très à l'aise
- Assez à l'aise
- Peu à l'aise
- Pas du tout à l'aise

Question 4 : Au sein de cet enseignement, à propos de quels thèmes avez-vous rencontré des difficultés ? (3 choix maximum)

- Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie
- Prescription / Délivrance chez les animaux de rente
- Prescription / délivrance chez les équidés
- Rédaction d'ordonnances
- Les stupéfiants
- Les antibiotiques critiques
- Aucun thème
- Autre thème (Précisez)

Question 5 : Quelles modalités avez-vous apprécié dans l'organisation de l'enseignement sur la législation du médicament ? (3 choix maximum)

- Travail en groupes libres (Objectif défini par l'enseignant mais partage des tâches et présentation du projet libre)
- Travail en groupes encadrés (L'enseignant répartit chacune des tâches à chaque étudiant)
- Répétition des informations théoriques en début de séance
- Mise en situation concrète (Ex : Cas cliniques, jeux de rôles, etc.)
- Compétition amicale
- Activités dont la difficulté est modulable selon votre aisance dans l'enseignement
- Aucune de ces modalités
- Autre (précisez)

Question 6 : Quelles modalités auriez-vous souhaité retrouver ? (3 choix maximum)

- Travail en groupes libres (Objectif défini par l'enseignant mais partage des tâches et présentation du projet libre)
- Travail en groupes encadrés (L'enseignant répartit chacune des tâches à chaque étudiant)
- Répétition des informations théoriques en début de séance
- Mise en situation concrète (Ex : Cas cliniques, jeux de rôles, etc.)
- Compétition amicale
- Activités dont la difficulté est modulable selon votre aisance dans l'enseignement
- Aucune de ces modalités
- Autre (précisez)

Question 7 : D'une façon générale, comment préférez-vous apprendre ? (3 choix maximum)

- Travail en autonomie totale de certaines notions
- Supports pédagogiques utilisés en séances de TD
- Supports pédagogiques utilisés chez vous
- Diversité de supports pédagogiques
- Autre (précisez)

Question 8 : Que souhaiteriez-vous retrouver dans un support pédagogique pour faciliter l'apprentissage de la législation du médicament ? (3 choix maximum)

- Cas cliniques pratiques
- Cas cliniques théoriques
- Calculs de doses
- Rédaction d'ordonnances
- Mise en situation avec un propriétaire
- Ne sait pas
- Autre (précisez)

Question 9 : Selon vous, quel(s) thème(s) de la liste ci-dessous nécessiteraient l'élaboration d'un support pédagogique pour en faciliter l'apprentissage ? (3 choix maximum)

- Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie
- Prescription / Délivrance chez les animaux de rente
- Prescription / délivrance chez les équidés
- Rédaction d'ordonnances
- Les stupéfiants
- Les antibiotiques critiques
- Aucun thème
- Autre thème (Précisez)

Question 10 : Souhaiteriez-vous des supports pédagogiques dans d'autres enseignements ?

- Oui
- Non

Question 11 : Si oui, lesquels ?

Question 12 : Acceptez-vous d'être recontacté pour la réalisation d'entretiens individuels d'une durée de 30 min à 1heure maximum pour approfondir ce sujet ?

- Oui
- Non

Question 13 : Par quel(s) moyen(s) préférez-vous être recontacté ?

Annexe III : Questionnaire en ligne proposé aux enseignants.

Question 1 : Selon vous, le module d'enseignement de la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire (prescription, délivrance, utilisation, etc.) est-il, pour les étudiants, un module :

- Très difficile
- Assez difficile
- Plutôt facile
- Très facile

Question 2 : Au sein de cet enseignement, à propos de quels thèmes les étudiants rencontrent-ils le plus de difficultés selon vous ? (3 choix maximum)

- Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie
- Prescription / Délivrance chez les animaux de rente
- Prescription / délivrance chez les équidés
- Rédaction d'ordonnances
- Les stupéfiants
- Les antibiotiques critiques
- Aucun thème
- Autre thème (Précisez)

Question 3 : Avez-vous mis en place certains de ces aménagements pour répondre à ces difficultés ? (3 choix maximum)

- Travail en groupes libres (Objectif défini par l'enseignant mais partage des tâches et présentation du projet libre)
- Travail en groupes encadrés (L'enseignant répartit chacune des tâches à chaque étudiant)
- Répétition des informations théoriques en début de séance
- Mise en situation concrète (Ex : Cas cliniques, jeux de rôles, etc.)
- Compétition amicale
- Activités dont la difficulté est modulable selon votre aisance dans l'enseignement
- Aucune de ces modalités
- Autre (précisez)

Question 4 : Quelles mesures supplémentaires souhaiteriez-vous mettre en place ? (3 choix maximum)

- Travail en groupes libres (Objectif définit par l'enseignant mais partage des tâches et présentation du projet libre)
- Travail en groupes encadrés (L'enseignant réparti chacune des tâches à chaque étudiant)
- Répétition des informations théorique en début de séance
- Mise en situation concrète (Ex : Cas cliniques, jeux de rôles, etc.)
- Compétition amicale
- Activités dont la difficulté est modulable selon votre aisance dans l'enseignement
- Aucune de ces modalités
- Autre (précisez)

Question 5 : Que souhaiteriez-vous retrouver dans un support pédagogique pour faciliter l'apprentissage de la législation du médicament ? (3 choix maximum)

- Cas cliniques pratiques
- Cas cliniques théoriques
- Calculs de doses
- Rédaction d'ordonnances
- Mise en situation avec un propriétaire
- Ne sait pas
- Autre (précisez)

Question 6 : Selon vous, quels thèmes de la liste ci-dessous nécessiteraient l'élaboration d'un support pédagogique pour en faciliter l'apprentissage ? (3 choix maximum)

- Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie
- Prescription / Délivrance chez les animaux de rente
- Prescription / délivrance chez les équidés
- Rédaction d'ordonnances
- Les stupéfiants
- Les antibiotiques critiques
- Aucun thème
- Autre thème (Précisez)

Question 7 : Acceptez-vous d'être recontacté pour la réalisation d'entretiens individuels d'une durée de 30 min à 1heure maximum pour approfondir ce sujet ?

- Oui
- Non

Question 8 : Par quel(s) moyen(s) préférez-vous être recontacté ?

Annexe IV : Réponses obtenues au questionnaire en ligne des étudiants n'ayant pas encore suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

Question 1 : Sélectionnez l'option correspondant à votre situation :

	Effectifs	Fréquence
A1	8	10,4%
A2	33	42,9%
A3	36	46,7%
A4		
A5		
A6		
Enseignant		
Total	77	100,0%

Question 2 : Concernant l'ensemble des enseignements théoriques dispensés en école vétérinaire, vous sentez-vous à l'aise dans l'apprentissage de :

	Effectifs	Fréquence
L'ensemble des enseignements	5	6,5%
Une majorité d'enseignements	53	68,8%
Une minorité d'enseignements	18	23,4%
Aucun enseignement	1	1,3%
Total	77	100,0%

Question 3 : Ressentez-vous de l'appréhension concernant l'apprentissage de l'enseignement portant sur la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire (prescription, délivrance, utilisation, etc.) ?

	Effectifs	Fréquence
Beaucoup d'appréhension	11	14,3%
Assez d'appréhension	45	58,4%
Peu d'appréhension	19	24,7%
Pas du tout d'appréhension	2	2,6%
Total	77	100,0%

Question 4 : Au sein de cet enseignement, à propos de quels thèmes pensez-vous que vous rencontrerez des difficultés ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie	31	40,3%
Prescription / Délivrance chez les animaux de rente	21	27,3%
Prescription / Délivrance chez les équidés	26	33,8%
Rédaction d'ordonnances	16	20,8%
Les stupéfiants	11	14,3%
Les antibiotiques critiques	17	22,1%
Aucun de ces thèmes	5	6,5%
Je ne sais pas	23	29,9%
Autre thème (Précisez)		
Total/ répondants	77	

Question 5 : Personnellement, parmi les modalités suivantes, lesquelles facilitent votre apprentissage ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Travail en groupes libres	15	19,5%
Travail en groupes encadrés	13	16,9%
Répétition des informations théoriques en début de séance	39	50,6%
Mise en situation concrète	66	85,7%
Compétition amicale	27	35,1%
Activités dont la difficulté est modulable selon votre aisance dans l'enseignement	14	18,2%
Aucune de ces modalités ne facilitent mon apprentissage	3	3,9%
Autre (précisez)	2	2,6%
Total/ répondants	77	

Réponses « Autres » fournies :

- Mise en pratique
- Supports de type QCM accessibles chez soi

Question 6 : D'une façon générale, comment préférez-vous apprendre ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Travail en autonomie totale de certaines notions	22	28,6%
Supports pédagogiques utilisés en séances de TD	49	63,6%
Supports pédagogiques utilisés chez vous	33	42,9%
Diversité de supports pédagogiques	48	62,3%
Autre (précisez)	1	1,3%
Total/ répondants	77	

Réponses « Autres » fournies :

- Stage / Pratique

Question 7 : Que souhaiteriez-vous retrouver dans un support pédagogique pour faciliter l'apprentissage de la législation du médicament ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Cas cliniques pratiques	55	71,4%
Cas cliniques théoriques	32	41,6%
Calculs de doses	32	41,6%
Rédaction d'ordonnances	36	46,8%
Mise en situation avec un propriétaire	41	53,2%
Ne sait pas	7	9,1%
Autre (précisez)		
Total/ répondants	77	

Question 8 : Souhaiteriez-vous des supports pédagogiques dans d'autres enseignements ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	32	42,7%
Non	43	57,3%
Total	75	100,0%

Question 9 : Si oui, lesquels ?

	Effectifs	Fréquence
Anatomie	5	15,6%
Chirurgie	2	6,3%
Bactériologie	2	6,3%
Pharmacologie générale et spéciale	2	6,3%
Soins intensifs	1	3,1%
Parasitologie	1	3,1%
ABSENCE DE REPONSE	19	59,3%
Total	32	100,0%

Question 10 : Acceptez-vous d'être recontacté pour la réalisation d'entretiens individuels d'une durée de 30 min à 1 heure maximum pour approfondir ce sujet ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	6	8%
Non	69	92%
Total	75	100,0%

Annexe V : Réponses obtenues au questionnaire en ligne des étudiants ayant suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

Question 1 : Sélectionnez l'option correspondant à votre situation :

	Effectifs	Fréquence
A1		
A2		
A3		
A4	24	27%
A5	24	27%
A6	41	46%
Total	89	100,0%

Question 2 : Concernant l'ensemble des enseignements « hors cliniques » dispensés en école vétérinaire, vous sentez-vous à l'aise dans l'apprentissage de :

	Effectifs	Fréquence
L'ensemble des enseignements	2	2,2%
Une majorité d'enseignements	57	64,0%
Une minorité d'enseignements	30	33,7%
Aucun enseignement		
Total	89	100,0%

Question 3 : Concernant l'enseignement sur la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire (prescription, délivrance, utilisation, etc.), vous sentez-vous ?

	Effectifs	Fréquence
Très à l'aise	6	6,7%
Assez à l'aise	70	78,7%
Peu à l'aise	13	14,6%
Pas du tout à l'aise		
Total	89	100,0%

Question 4 : Au sein de cet enseignement, à propos de quels thèmes avez-vous rencontré des difficultés ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie	20	22,7%
Prescription / Délivrance chez les animaux de rente	32	36,4%
Prescription / Délivrance chez les équidés	29	33,0%
Rédaction d'ordonnances	10	11,4%
Les stupéfiants	37	42,0%
Les antibiotiques critiques	14	15,9%
Autre thème (Précisez)	7	8,0%
Aucun thème ne m'a posé de difficultés	14	15,9%
Total/ répondants	88	

Réponses « Autres » fournies :

	Effectifs	Fréquence
Le principe de la cascade	3	42,8%
Validité et renouvellement d'une ordonnance	1	14,3%
LMR et restrictions d'usage	1	14,3%
Médicaments dérogatoires	1	14,3%
Les classes de molécules et leurs caractéristiques	1	14,3%
Total	7	100,0%

Question 5 : Quelles modalités avez-vous apprécié dans l'organisation de l'enseignement sur la législation du médicament ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Travail en groupes libres	25	29,1%
Travail en groupes encadrés	13	15,1%
Répétition des informations théoriques en début de séance	51	59,3%
Mise en situation concrète	71	82,6%
Compétition amicale	13	15,1%
Activités dont la difficulté est modulable selon votre aisance dans l'enseignement	9	10,5%
Je n'ai apprécié aucune de ces modalités dans cet enseignement	4	4,7%
Autre (précisez)		
Total/ répondants	86	

Question 6 : Quelles modalités auriez-vous souhaité retrouver ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Travail en groupes libres	10	11,4%
Travail en groupes encadrés	5	5,7%
Répétition des informations théoriques en début de séance	37	42,0%
Mise en situation concrète	45	51,1%
Compétition amicale	26	29,5%
Activités dont la difficulté est modulable selon votre aisance dans l'enseignement	27	30,7%
Aucune de ces modalités n'aurait pu faciliter mon apprentissage	2	2,3%
Autre (précisez)	1	1,1%
Ne sait pas	15	17,0%
Total/ répondants	88	

Réponses « Autres » fournies :

- Fiches pratiques à conserver sur soi en cliniques

Question 7 : D'une façon générale, comment préférez-vous apprendre ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Travail en autonomie totale de certaines notions	19	21,3%
Supports pédagogiques utilisés en séances de TD	61	68,5%
Supports pédagogiques utilisés chez vous	38	42,7%
Diversité de supports pédagogiques	60	67,4%
Autre (précisez)	3	3,4%
Total/ répondants	89	

Réponses « Autres » fournies :

	Effectifs	Fréquence
Fiches bilan synthétiques	1	33,3%
Mises en situations concrètes	2	66,7%
Total	3	100,0%

Question 8 : Que souhaiteriez-vous retrouver dans un support pédagogique pour faciliter l'apprentissage de la législation du médicament ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Cas cliniques pratiques	74	84,1%
Cas cliniques théoriques	41	46,6%
Calculs de doses	35	39,8%
Rédaction d'ordonnances	52	59,1%
Mise en situation avec un propriétaire	43	48,9%
Ne sait pas	1	1,1%
Autre (précisez)		
Total/ répondants	88	

Question 9 : Selon vous, quel(s) thème(s) de la liste ci-dessous nécessiteraient l'élaboration d'un support pédagogique pour en faciliter l'apprentissage ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie	32	36,8%
Prescription / Délivrance chez les animaux de rente	37	42,5%
Prescription / Délivrance chez les équidés	28	32,2%
Rédaction d'ordonnances	39	44,8%
Les stupéfiants	41	47,1%
Les antibiotiques critiques	32	36,8%
Autre thème (Précisez)	1	1,1%
Aucun thème	2	2,3%
Ne sait pas	3	3,4%
Total/ répondants	87	

Réponses « Autres » fournies :

- LMR et restrictions d'usage

Question 10 : Souhaiteriez-vous des supports pédagogiques dans d'autres enseignements ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	55	62,5%
Non	33	37,5%
Total	88	100,0%

Question 11 : Si oui, lesquels ?

	Effectifs	Fréquence
Tous les modules	27	49,2%
Anatomie	11	20%
Médecine interne	8	14,6%
Anesthésiologie	2	3,6%
Neurologie	2	3,6%
Parasitologie	2	3,6%
Soins intensifs	1	1,8%
Pathologie du bétail	1	1,8%
Physiologie	1	1,8%
Total	55	100,0%

Question 12 : Acceptez-vous d'être recontacté pour la réalisation d'entretiens individuels d'une durée de 30 min à 1heure maximum pour approfondir ce sujet ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	13	14,6%
Non	76	85,4%
Total	89	100,0%

Annexe VI : Réponses obtenues au questionnaire en ligne des enseignants.

Question 1 : Selon vous, le module d'enseignement de la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire (prescription, délivrance, utilisation, etc.) est-il, pour les étudiants, un module :

	Effectifs	Fréquence
Très difficile		
Plutôt difficile	1	100,0%
Plutôt facile		
Très facile		
Total	1	100,0%

Question 2 : Au sein de cet enseignement, à propos de quels thèmes les étudiants rencontrent-ils le plus de difficultés selon vous ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie	1	100,0%
Prescription / Délivrance chez les animaux de rente	1	100,0%
Prescription / Délivrance chez les équidés	1	100,0%
Rédaction d'ordonnances		
Les stupéfiants		
Les antibiotiques critiques		
Autre thème (Précisez)		
Aucun		
Ne sait pas		
Total/ répondants	1	

Question 3 : Avez-vous mis en place certains de ces aménagements pour répondre à ces difficultés ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Travail en groupes libres		
Travail en groupes encadrés		
Répétition des informations théoriques en début de séance		
Mise en situation concrète	1	100,0%
Compétition amicale		
Activités dont la difficulté est modulable selon l'aisance de l'étudiant		
Aucune de ces modalités n'aurait pu faciliter mon apprentissage		
Autre (précisez)		
Total/ répondants	1	

Question 4 : Quelles mesures supplémentaires souhaiteriez-vous mettre en place ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Travail en groupes libres	1	100%
Travail en groupes encadrés		
Répétition des informations théoriques en début de séance		
Mise en situation concrète		
Compétition amicale		
Activités dont la difficulté est modulable selon l'aisance de l'étudiant		
Aucune de ces modalités n'aurait pu faciliter mon apprentissage		
Autre (précisez)		
Total/ répondants	1	

Question 5 : Que souhaiteriez-vous retrouver dans un support pédagogique pour faciliter l'apprentissage de la législation du médicament ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Cas cliniques pratiques	1	100,0%
Cas cliniques théoriques		
Calculs de doses		
Rédaction d'ordonnance	1	100,0%
Mise en situation avec un propriétaire	1	100,0%
Autre		
Ne sait pas		
Total/ répondants	1	

Question 6 : Selon vous, quels thèmes de la liste ci-dessous nécessiteraient l'élaboration d'un support pédagogique pour en faciliter l'apprentissage ? (3 choix maximum)

	Effectifs	Fréquence
Prescription / Délivrance chez les animaux de compagnie	1	100,0%
Prescription / Délivrance chez les animaux de rente	1	100,0%
Prescription / Délivrance chez les équidés	1	100,0%
Rédaction d'ordonnances		
Les stupéfiants		
Les antibiotiques critiques		
Aucun thème		
Ne sait pas		
Total/ répondants	1	

Question 7 : Acceptez-vous d'être recontacté pour la réalisation d'entretiens individuels d'une durée de 30 min à 1heure maximum pour approfondir ce sujet ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	1	100%
Non		
Total	1	100,0%

Annexe VII : Retranscription de l'entretien individuel n°1 : Etudiant de A6 ayant déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bonjour X,

X : Bonjour.

CC : Alors, pour te réexpliquer un petit peu en quoi consiste l'entretien. Je travaille sur une réflexion à propos de l'élaboration de supports pédagogiques en école vétérinaire, et plus particulièrement concernant l'apprentissage de la législation du médicament.

Tu avais répondu à un questionnaire que j'avais diffusé en ligne et tu m'avais donné ton accord pour que je te recontacte pour avoir plus d'informations. Donc voilà, je vais te poser quelques questions. Tu verras ce sont des questions assez ouvertes, le but c'est vraiment d'avoir ton ressenti donc n'hésite pas à dire ce que tu en penses. Même si ce sont des remarques qui sortent un petit peu du cadre de la question, n'hésite surtout pas ! Pour commencer, je vais me permettre de te demander de me rappeler en quelle année tu es.

X : En A6.

CC : Donc tu as déjà eu le module de législation du médicament ?

X : Oh bah oui oui, en A4 si me souviens bien.

CC : Oui à Lyon normalement c'est ça [rires].

D'une façon générale durant ta scolarité à l'école, est-ce que tu dirais que tu t'es sentie à l'aise dans l'apprentissage des différentes matières ?

X : Bah ça dépend lesquelles. Disons que certaines rentrent plus facilement que d'autres.

CC : Ok et est-ce que tu as des exemples de matières qui, par exemple, seraient rentrées plus facilement ?

X : Euh, réfléchissons. J'ai des exemples de trucs qui ont été durs mais alors faciles ...

CC : Et bah commence par les durs si tu veux !

X : Bah les durs, tout ce qui est anatomie déjà ! En fait tout ce qui est listes. Listes de nerfs, listes de trucs, les nerfs crâniens-là qui descendent, les troncs dans la moelle épinière, je n'en ai aucun souvenir ! Les listes de virus pareil. Enfin tout ce qui est liste en fait j'ai trouvé ça difficile à apprendre.

CC : Ok.

X : Mais facile à apprendre, là comme exemple qui me vient, et c'est bête parce que je ne m'en sers pas du tout, mais c'est la zoot. J'ai trouvé ça hyper facile à apprendre. Tout ce qui est zootechnie des porcs et des volailles j'ai trouvé que ça rentrait tout seul.

CC : Et du coup comment tu expliquerais qu'il y a une telle différence entre ces types de matières ? Est-ce que c'est en lien avec le prof, avec la structure du cours, avec la présence de supports, avec, par exemple, ton mode d'apprentissage à toi, en fonction de ta mémoire, visuelle, auditive ou ce genre de choses ?

X : Bah moi j'ai une mémoire visuelle. Mais je pense que pour l'instant les cours que je te cite, ce n'est pas vraiment une histoire de prof. Je pense que c'est vraiment euh ... Genre l'anatomie je ne vois pas comment tu peux rendre ça facile à apprendre par exemple. Ce sera toujours du par cœur, ce sont des listes, ce sont des mots que tu ne connais pas forcément avant. Du coup tu as plein de mots à apprendre, plein de trucs imbuvables. Alors qu'il y a d'autres choses ; quand tu apprends des modes de fonctionnement par

exemple, je trouve ça vachement plus facile parce que c'est un truc que tu comprends. L'anatomie il n'y a rien à comprendre, c'est juste tu bouffe du cours quoi.

CC : Ok, merci beaucoup ! Donc pour toi c'est vraiment la différence dans la nature du cours qui fait que c'est plus simple ou plus difficile ?

X : Ouais je pense. Après bah il y a toujours des profs à l'oral qui feront que ça rentrera plus. Enfin je ne dis qu'il n'y a que des mauvais profs d'anat mais je ne vois pas un prof d'anat qui a fait rentrer les choses facilement quoi.

CC : Ok. Est-ce que du coup toi en règle générale tu allais en cours en amphi ou pas ?

X : Alors ça dépend vraiment desquels. J'en suis allé à pas mal mais je n'en suis pas allé à pas mal aussi ! [rires]

CC : Et du coup comment tu choisissais si tu allais en amphi ou pas ?

X : Euh, bah c'étaient les trucs qui m'intéressaient. Genre je ne serais pas allé en amphi aller voir de la pathobet ou de la QSA. Mais j'y allais pour la PMAC, pour les matières où je savais que ça allait m'intéresser.

CC : Ok. Et du coup est-ce que tu dirais que ta facilité à apprendre le cours elle pourrait être liée justement à cet intérêt que tu avais pour certains cours ou pas ?

X : Bah euh ...

CC : Tu disais par exemple que c'est plus simple pour toi quand ce sont des choses à comprendre plutôt que des choses à apprendre par cœur, si j'ai bien synthétisé ?

X : Ouais ! Bah par exemple la pathobet et la PMAC, ce sont deux choses qui sont à comprendre, ce n'est pas apprendre par cœur. C'est le même principe dans les deux matières, de la pathologie médicale mais soit chez les animaux de compagnie soit chez les animaux de rente.

CC : Et donc est-ce par exemple pour toi, la PMAC était plus simple à apprendre que la pathobet ?

X : Euh non pas spécialement. Pas spécialement parce que tu sais je t'ai dit que la zoot c'était rentré tout seul. La zootechnie des procs et des poules alors qu'en fait ça m'intéresse pas. [rires]

CC : [rires]

X : Non mais c'est vrai, je connaissais le cours par cœur alors que je m'en fiche. C'est juste parce que j'avais été là pendant le cours quoi.

CC : Ok ouais. Donc celui-là tu avais été là en amphi, tu avais été preneuse peut-être ?

X : Oui !

CC : Est-ce que si on prend l'anatomie, où tu disais que c'était difficile pour toi. Est-ce qu'à part le fait que ce soient des listes à apprendre, est-ce que tu vois d'autres raisons pour lesquelles ça a pu être difficile à apprendre ou pas ?

X : Bah déjà ce n'est pas concret. Enfin c'est concret mais ce sont des trucs dont tu ne reparles plus jamais après, enfin pas vraiment, et euh c'est beaucoup de mots nouveaux aussi. A chaque fois que tu dois apprendre l'anatomie d'un endroit, tu as beaucoup de noms à apprendre, genre des noms de veines, des noms de trucs. Je trouve ça prend beaucoup d'énergie quand même pour apprendre tous les nouveaux mots.

CC : Ouais, c'est très dense en fait comme quantité d'informations, comme nouvelles informations.

X : Bah ouais, à part en apprenant en mode par cœur, je ne vois pas comment tu peux le retenir en fait.

CC : Ok. Et est-ce que tu penses que par exemple pour cette matière-là, justement d'avoir des supports qui potentiellement auraient rendu ça plus concret ça aurait pu t'aider à l'apprendre ?

X : Bin je ne vois pas trop comment ils auraient pu faire en fait. Parce que des supports on en avait, on avait des images, on a eu plein d'images avec la localisation de chaque chose en gros. Mais, ça rendait ça plus facile, heureusement, mais après faciliter encore plus ça, je ne vois pas la forme que ça pourrait prendre quoi.

CC : Ok.

X : Honnêtement.

CC : Ok. Euh ... Du coup, je vais aussi te parler de toute la période liée au Covid. Dans le sens, tu me disais qu'il y avait quand même pas mal de cours où tu n'allais pas en amphitheâtre. Est-ce que, pour toi, le fait que tous les cours étaient en distanciel, à la maison, plus ou moins à ton rythme de vie. Est-ce que pour toi ça a été plus simple ou plus difficile pour apprendre les cours ?

X : Bah oui ! Bah déjà tu es beaucoup plus motivé à y aller. Après je ne sais pas si c'est vraiment plus facile à apprendre mais déjà tu y vas vachement plus ! Je trouve en tout cas. Parce que bah tu sais que tu peux y aller, revenir, si tu t'embêtes par exemple. Enfin je trouve que ça incite beaucoup plus à y aller globalement que si c'est en vrai. Et je trouve que c'est pas plus dur à apprendre à distance. C'est pas plus facile mais c'est pas plus dur.

CC : Ok.

X : Parce qu'on peut pas dire qu'en amphitheâtre on soit gêné par le bruit des gens ou des trucs comme ça par exemple. C'est pas plus calme à la maison. C'est juste des meilleures conditions parce que tu peux un peu faire ce que tu veux.

CC : Est-ce que tu saurais m'expliquer toi comment tu révises tes partiels en général ?

X : Bah au début c'était du par cœur. Globalement je prenais le cours, je le lisais et j'essayais de répéter dans ma tête ce que je venais de lire quoi. Et puis à la fin, genre en A4, c'était plus je lisais et j'essayais de lire, bah pas en apprenant par cœur, mais en étant très concentrée et en essayant de retenir l'important quoi. Enfin je savais pas toujours ce qui était forcément important mais j'essayais de retenir quelques trucs qui me paraissaient importants. Genre je lisais un cours une fois puis une deuxième fois et je voyais si je me rappelais pas mal de trucs ou pas en le relisant. Je retenais beaucoup moins qu'en faisant du par cœur mais bon ça prenait vachement moins de temps quand même.

CC : Oui c'est sûr. Et juste, au niveau de ton organisation, c'était tout au dernier moment, c'était à chaque fois que tu avais un nouveau cours tout au long de l'année.

X : Non non, bah en fait en première année j'apprenais les cours avant qu'ils sortent, je prenais ceux des ORJ et ensuite, c'était à chaque fois qu'ils sortaient, même pas par les polys, à chaque fois qu'ils sortaient sur Bourgelat. Je les vérifiais tout le temps et il y a des moments où je les ai fichés aussi, je les fichais à chaque fois qu'ils sortaient ou je les lisais à chaque fois qu'ils sortaient. Enfin non non ce n'était pas du tout au dernier moment.

CC : Ok. Et justement, le fait de faire des fiches est-ce que pour toi c'était plus simple derrière pour apprendre ou pas ?

X : Bah oui parce que déjà c'étaient des phrases que j'avais écrites moi. Il y avait aussi forcément moins de pages, bon ce n'étaient pas des fiches genre, c'était genre, un cours de 10 pages ça devenait un cours de 3 pages on va dire.

CC : Ok.

X : Mais euh ... Je les faisais soit à la main, soit à l'ordi. A l'ordi bon, ça prenait toujours plus de place mais le but c'était de, au moins réduire de moitié la taille du truc. Parce que bah il y a beaucoup de blabla, des fois c'est trop collé, enfin de le rendre plus visuel pour moi et d'enlever tous les blablas type « PS : cours ORJ, etc. », enfin tous ces trucs-là quoi. Mais j'en mettais beaucoup dans mes fiches, j'en mettais énormément.

CC : Ok.

X : C'est juste que c'était plus lisible, c'était plus court, plus joli. J'aimais plus quoi.

CC : Et puis moins dense du coup si plus court ?

X : Bah ouais ! Et puis même, je faisais en sorte que les paragraphes ce soient pas des gros pâtés, enfin que ça donne plus envie quoi.

CC : D'accord d'accord. Et du coup, dans le questionnaire auquel tu as déjà répondu, il y avait déjà des questions par rapport à des cours dans lesquels il y aurait déjà des supports pédagogiques. On a parlé déjà des supports en anatomie, qui sont des supports visuels avec des schémas pour vraiment voir où sont les choses et que ce ne soient pas juste des mots. Est-ce que tu as d'autres exemples ?

X : Hum ... Bah l'anat ouais. Si en pharma, non en BMA ! En bactério on avait des polys, c'était presque le cours mais en plus gros. C'était très très dense, beaucoup plus que ce qu'elle nous disait en cours quoi. On avait ça. Euh ... En génétique on en avait de temps en temps aussi, des polys à remplir. Bon après je sais pas si on peut vraiment parler de support puisqu'ils n'étaient pas remplis quoi.

CC : Je vais te donner quelques exemples de matières, pour avoir ton ressenti dessus. Je pense notamment à ... Il y a eu certaines matières où on avait mis à disposition, par exemple en neurologie, on avait les vidéos de neuro à disposition sur VetAgroTice. Enfin techniquement à disposition [rires] même si dans les faits c'était plus compliqué que ça. Est-ce que pour toi par exemple, les vidéos ça peut t'aider ?

Il y a eu aussi certaines matières, je pense en législation notamment, en BMA aussi, où on avait des exercices d'entraînement sur VetAgroTice avec des questions auxquelles il fallait répondre à la maison.

X : Oh bah oui oui !

CC : Tout cela ça rentre dans le cadre de supports, est-ce que selon toi ce sont des choses qui t'ont aidé ?

X : Euh les vidéos je ne les ai jamais regardées parce que c'était vraiment compliqué d'y avoir accès mais en théorie oui bien sûr ! Parce que c'est concret justement. Les questions si, je les ai pas mal faites justement parce que c'était un bon moyen de savoir si tu avais appris les bons trucs quoi, et où en étaient tes connaissances aussi. Donc ça oui j'ai fait pas mal les questions.

CC : Et selon toi, ces questions-là, est-ce que c'est plus utile qu'elles soient à disposition sur VetAgroTice et qu'on les fasse un peu quand on veut ? Ou plutôt qu'elles soient faites en TD avec le prof tout de suite qui peut tout de suite apporter davantage de réponses s'il y a des questionnements, ce genre de choses ?

X : Non, je pense qu'il vaut mieux les faire à distance parce que, il n'y en a pas trop mais certains profs expliquent vachement leurs réponses sous la question. Et surtout ces trucs là on peut les refaire en boucle aussi ! Et ça c'est vraiment bien. Alors qu'en TD, il suffit que ce soit une mauvaise journée et tu ne vas pas être forcément concentré. A la limite,

faire les questions en cours mais plutôt à la fin, quand tout le monde les a faites et comme ça s'il y a des questions bah voilà. Mais je trouve que quand ils mettent des grands paragraphes sous les corrections dans VetAgroTice ça suffit normalement.

Mais par contre quand les profs les mettent pas ces explications, bah c'est chiant parce que là effectivement, bah tu ne comprends pas ton erreur.

CC : Ouais tu ne comprends pas tes erreurs si tu en as fait quoi.

X : Ouais non voilà. Et ça c'est nul et pas productif.

CC : Je comprends oui carrément ! Et en termes d'évaluation, est-ce que pour toi, comment sont organisés les partiels d'une façon générale à l'école ça te paraît quelque chose de cohérent ou pas du tout ?

X : Bah oui. Après ça dépend. Il y a des méthodes d'évaluation qui sont un peu tirées par les cheveux, type les QCM où tu perds des points. Les trucs comme ça c'est too much. Les QCM, le partiel de QSA de second semestre de A4 je vais pas dire qu'il était bien fait. Les trucs où il y a 7 réponses et tu sais pas si tu dois en cocher une, deux, trois, quatre, cinq ou sept enfin ça au bout d'un moment ça induit forcément en erreur je trouve. Alors que certains partiels, c'étaient des QCM assez classiques et au final c'était pas horrible. Globalement je trouve que c'est pas trop mal fichu mais ouais si, il y a certains QCM qui étaient vraiment abusés quoi. Je trouve que tu es obligé de te tromper, c'est pas possible autrement, même quand tu sais !

CC : Ok. Et euh, du coup on va un petit peu plus se concentrer maintenant sur l'enseignement de la législation du médicament en lui-même. Déjà, est-ce que toi tu dirais que c'était une matière intéressante ?

X : Bah moi j'étais en cours pour ces trucs-là. Bah pour le premier cours j'y étais. Ce cours là je l'avais trouvé intéressant après tous les autres cours c'était bof. Mais on voit que le prof essaie de la rendre super intéressante la législation. Et ça valait le coup d'y être.

CC : Ouais, est-ce que tu peux expliquer pourquoi ?

X : Bah je pense que si j'avais juste lu le cours toute seule, je n'aurais peut-être pas tout pigé. Les exceptions et tout. Alors qu'en cours bah à chaque fois que quelqu'un posait la question ou quoi il nous expliquait en détail, en situation pratique ce qu'on pouvait trouver et ce qu'on devait pas faire quoi.

CC : Ouais il te donnait des exemples concrets.

X : Bah ouais il en a donné pas mal. Enfin à chaque fois qu'il sortait un truc il nous disait par exemple une ASV elle n'a pas le droit de délivrer ça, etc. Il nous donnait plein d'exemples quoi.

CC : Ouais, ok. Et du coup, si on met de côté tout le côté pharma et qu'on se concentre que sur la législation, en mettant de côté la qualité du prof, qu'est-ce qui, selon toi, dans l'essence même de la matière, la rend intéressante ou pas intéressante au contraire ?

X : Bah moi je trouve que c'est une matière concrète encore. C'est pas une liste de lois à apprendre bêtement, c'est assez concret. Et du coup je trouve que ce n'est pas hyper dur à ingurgiter. Surtout que finalement, bah c'est un cours qui est assez court. On n'a pas 10 heures de cours à apprendre. C'est un petit cours à part de trucs qui te parlent beaucoup. Au final je ne sais pas, c'est pas un truc à apprendre bêtement je trouve.

CC : Ouais, donc ça a été facile pour toi à apprendre.

X : Ouais ! Bah oui oui, c'est beaucoup de situations pratiques je trouve. Après il y a certains trucs là-dedans qui sont un peu plus durs à apprendre. Genre par exemple tout ce que tu

dois mettre obligatoirement sur une ordonnance, bah c'est une liste par exemple. En fait, il y a plein de situations je trouve que globalement c'est très concret quoi. Donc ouais non moi je n'ai pas trouvé ça très dur à apprendre.

CC : Ok. Et du coup si je comprends bien ce que tu dis, et reprends-moi hein si ce n'est pas le cas. Tu nous dis qu'en gros à la base ça ressemble à une liste de lois à apprendre mais que le prof, en illustrant son cours de plein de situations concrètes, arrive à faire passer ça pour pas une liste de lois à apprendre ?

X : Ouais exactement c'est ça. Parce que le fait d'avoir transformé les notions en trucs concrets bah moi j'ai pas du tout l'impression d'avoir appris par cœur bêtement une liste de lois à la suite. C'était tout organisé, je me rappelle qu'il avait fait des grandes parties, il avait fait genre « La prescription », « La délivrance ». Il avait tout séparé en termes de ce que tu as le droit de faire, du début à la fin je trouve. En commençant pas comment tu fais ton ordonnance, puis la suite. Enfin, moi je n'avais pas eu ce sentiment de me dire « ah mince j'ai tout ça à apprendre par cœur ... ». Je n'ai jamais appris par cœur en fait.

CC : Ouais ça avait été assez naturel quoi ?

X : Ouais ! Ouais ouais !

CC : Ok. Et du coup, aujourd'hui est-ce que tu penses que tu as retenu la grande majorité des informations de ce cours-là ?

X : Euh ... Ouais ! Bah après je pense qu'il m'en manque, notamment en rurale, tout ça. Enfin tous les trucs qui ne me serviront pas, les aliments médicamenteux tout ça, je pense que je n'ai pas tout retenu. Globalement la cascade je l'ai. Une ordonnance, globalement je pense que c'est bon. Enfin je n'ai plus les éléments par cœur mais je pense que j'en ai la grande majorité tu vois ?

CC : Ouais, ok.

X : Les listes et tout ... Après je pense qu'il y a plein de petites subtilités que je n'ai pas retenues mais que si je relisais le cours une fois bah tout reviendrait.

CC : Ouais, tu saurais te dire « Ah bah là j'ai un doute et du coup il faut que j'y revienne » ? Par exemple, imaginons que tu doives prescrire des stupéfiants, est-ce que tu saurais où aller chercher les informations pour savoir ce que tu dois faire exactement ?

X : Bah oui je pense ! Je sais que c'était dans le cours tu vois. Je sais qu'il y avait ces histoires d'ordonnances spéciales avec les numéros en bas ou je ne sais pas quoi. Mais effectivement là je ne vais pas faire une ordonnance de stupéfiants comme ça parce que je sais qu'il me manque des infos. Par contre je saurais aller les retrouver au besoin.

CC : C'est ce qui reste le plus important in fine.

X : Ce cours-là, je n'avais pas pris le cours des preneurs parce que comme j'y étais allée, j'avais écrit tout ce qu'il disait, j'ai fait mon cours moi-même pour pas avoir à le reficher et en fait je crois qu'il fait 3 pages. Enfin peut-être pas 3 pages mais entre 3 et 5 quoi. Il est vraiment hyper court en fait du coup ça aide aussi. Enfin je ne vais pas chercher dans 30 pages pendant 20 minutes où est l'information que je veux quoi.

CC : Ok. Et donc cette matière-là toi tu l'avais révisée comment ?

X : Bah j'avais lu le cours. En fait comme j'y étais allée j'avais retenu pas mal de trucs et du coup je l'avais relu. Ça je ne l'avais pas du tout appris par cœur. Franchement c'était rentré vraiment tout seul.

CC : Ok. Bon tu l'auras compris je m'intéresse à l'utilisation de supports pour faciliter l'apprentissage de cette matière-là. Bon pour toi ça a été assez facile mais est-ce que tu verrais des moyens de faciliter encore plus cet apprentissage ?

X : Bah supports je ne sais pas mais par contre je pense que ça vaut le coup peut-être de faire ce cours en TD tu vois. Parce que ça vaut le coup que tout le monde soit là pour l'écouter vu que lui il donne beaucoup d'exemples à l'oral. Après en termes de supports je pense que faire un truc peut-être condensé que tu peux avoir sur toi pour après, en cliniques. Un petit carnet qu'on pourrait garder et comme ça bah dès qu'on est confronté à un truc bah on a juste à l'ouvrir pour trouver ce qu'on cherche et s'habituer à faire les choses correctement tant qu'on est à l'école quoi. Ou sinon donner des cas cliniques, en faire un truc en mode tu as une situation, qu'est-ce que tu as le droit de faire, qu'est-ce que tu n'as pas le droit de faire, etc. Ou des exemples d'ordonnances mais je me demande si on n'en avait pas déjà.

CC : Ouais tout à fait !

X : Après c'est hyper répétitif mais personnellement ça me dérange pas du tout, ça permet que ça rentre tout seul en fait, il suffit que tu sois un minimum attentif. En en TD je pense que t'es un peu obligé surtout que c'est tourné d'une manière amusante, tu as envie de trouver les erreurs et tout.

CC : Ouais, je vois !

X : On avait aussi un TD où on devait aller trouver les infos nous-mêmes pour les chevaux. Et je trouve ça intéressant parce que c'est ce qu'on sera amenés à faire par la suite mais par contre tu accroches moins quoi. T'es moins capté je trouve. C'est moins vivant comme TD.

CC : Ok oui ! On parlait tout à l'heure aussi des supports sur VetAgroTice avec les questions répétitives, est-ce que tu penses que c'est quelque chose qui pourrait s'appliquer à cette matière-là ?

X : Ah ouais carrément !

CC : Ok. Je suis désolée je reviens un peu en arrière mais tu me parlais de cas cliniques, tu les verrais comment si tu peux m'expliquer ? Tu verrais quoi dedans ?

X : Bah l'idée ça serait de rajouter des choses d'autres matières, genre des révisions. Tu vois on pourrait avoir des vrais cas cliniques de A à Z ! Genre on ferait de la PMAC pour le diagnostic et traitement et à la fin bah ton ordonnance c'est à toi de l'écrire avec toutes les règles et tout. Et du coup bah ça te force à réviser tout le reste pour être vraiment prêts pour l'entrée en cliniques. Ça pourrait même être le partiel je pense !

CC : Ouais je vois mais tu les verrais en TD ou à la maison ?

X : Bah je sais pas trop. Peut-être un peu des deux, genre tu les prépares chez toi mais on les corrige en TD histoire que si on a plein de questions bah on puisse les poser parce que sinon on va pas comprendre pourquoi on a faux ou quoi. Après tu vois si on a un partiel comme ça, je pense qu'il faut vraiment qu'on puisse s'entraîner chez nous parce que mine de rien c'est pas facile comme exercice donc faut qu'on puisse en avoir plein à faire à la maison quoi.

CC : Ça marche ! Et bah écoute je te remercie beaucoup pour ton temps. Je ne vais t'embêter plus ! Merci encore et à bientôt.

X : Bah merci à toi de faire entendre notre voix ! [rires]

Annexe VIII : Retranscription de l'entretien individuel n°2 : Etudiant de A5 ayant déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bien le bonjour mon chère X !

X : Bonjour.

CC : Peux-tu commencer par me rappeler en quelle année tu es s'il te plait ?

X : Bien sûr ! En A5.

CC : En A5, ça marche ! Donc tu as déjà eu l'enseignement à propos de la législation de médicament.

X : Oui tout à fait.

CC : Ok. Du coup on va commencer par des questions un petit peu générales et la première c'est par rapport à ta façon d'apprendre au sein de ta scolarité. Donc déjà est-ce que tu dirais que pour toi l'apprentissage en école véto il a été simple ou pas ?

X : Euh ... Simple ? D'un point de vue purement technique oui parce que ce n'était vraiment que de la lecture de polys mais c'était assez rébarbatif dans le sens où se sont des études qui réclament surtout des savoirs encyclopédiques. Donc certes sur le papier techniquement c'était simple mais mentalement c'est quand même une grosse charge de travail. Et surtout c'est assez compliqué de garder l'intérêt des fois quand on a à lire autant de choses.

CC : Ouais donc pour toi ça faisait beaucoup de choses en termes de quantité et de densité de travail. Ça faisait beaucoup de choses à apprendre en assez peu de temps et pour toi c'est ça qui n'était pas facile ?

X : Exactement !

CC : Et bah ok. Et grosso modo pour toi ça s'était quand même plutôt bien passé ?

X : Oui bah je n'ai eu que deux rattrapages dans toute ma scolarité donc on peut dire que oui [rires].

CC : Ouais ça ne fait vraiment pas beaucoup ! Donc grosso modo ça s'est bien déroulé et ça n'a pas été trop difficile, bien que le travail en lui-même était difficile ?

X : C'est ça oui !

CC : Ok ! Est-ce que tu saurais dire s'il y a des matières dans lesquelles tu te sens plus à l'aise que dans d'autres et si oui, si tu as des exemples ?

X : Euh oui ! Je marche beaucoup à l'intérêt donc forcément c'est beaucoup plus facile pour moi d'étudier des trucs orientés médecine par exemple. Ou même chirurgie parce qu'on sait que c'est le centre du métier futur et c'est non seulement indispensable de connaître ces choses mais ce sont aussi les savoirs que l'on recherche quand on rentre en école véto. Donc vraiment j'ai plus de facilités à apprendre des choses très médicales que d'autres matières annexes comme la pharmacie ou justement c'est plus vaste. On a tout un côté droit, législation, tout ça qui pour moi a été difficile à cause du côté très magistral, très vaste et peu concret quoi.

CC : Ouais donc toi tu as besoin que ce soit un peu concret, que tu replaces tes connaissances, que tu vois tout de suite par exemple en quoi elles vont te servir dans l'exercice de la médecine vétérinaire si je reformule un peu ?

X : Oui très clairement ! On peut aussi ajouter que tout ce qui est scientifique m'intéresse plus de fait parce que j'aime bien comprendre comment les choses fonctionnent et du coup bah en législation c'est froid, c'est carré, il n'y a pas forcément de démarche logique à

comprendre derrière. En gros moi, dans ce module de pharma, tout ce qui était pharmacologie (étudier les médicaments, leur fonctionnement, la pharmacodynamie, la pharmacocinétique, etc.) c'était vraiment plus simple effectivement parce que bah ça faisait appel à des trucs très logiques et très scientifiques. Alors qu'effectivement bah tout ce qui était pharmacie c'était moins attrayant pour mes goûts personnels en tout cas et quand il y a moins de motivation c'est tout de suite plus difficile.

CC : Ouais bien sûr c'est difficile après de le réviser et de le comprendre et tout. Bah super ! Si tu pouvais définir LA matière dans toute ta scolarité qui a été vraiment la plus simple tu dirais que ça serait quoi ?

X : Les soins intensifs !

CC : Les soins intensifs ok. Tu pourrais expliquer pourquoi ou pas ?

X : Bah simplement parce qu'ils ont une organisation assez étagée en fait. Fin les cours de soins intensifs reviennent vraiment à des bases très physiologiques, très physiopathologiques pour expliquer tous les tableaux symptomatiques et aussi, les principes de traitement. Et du coup c'est vraiment cette base très précise sur les mécanismes du vivant, qu'on avait déjà pu voir en prépa, enfin vraiment biologie fondamentale qui était très motivante. Puis après les soins intensifs c'est quelque chose de très concret que j'envisageais comme carrière future et du coup forcément comme c'était très pratique et très concret bah forcément c'était plus facile.

CC : Ouais donc un attrait personnel qui était assez important pour toi. Est-ce que tu vois une différence aussi peut-être dans la façon dont se module a été enseigné ?

X : Oui et non, dans le sens où ce qui m'a plu c'est le fait qu'en soins intensifs les profs repartent vraiment des racines des choses alors que par exemple en pharmacie c'est très listing.

CC : Ouais donc plus la structure du cours en elle-même quoi.

X : Oui très clairement.

CC : Ok donc c'est hyper intéressant.

X : Et les professeurs en sont aussi conscients. Un jour une prof de pharma a dit « je sais que c'est dur mais la pharmacie ça s'apprend un peu comme ça par cœur ».

CC : Ok. Donc ouais la nature même du cours, le fait que ce soit quelque chose d'assez concret, d'interactif et qui t'amène à réfléchir plutôt qu'à apprendre par cœur, c'est ça qui facilite ton apprentissage.

X : Oui oui c'est ça !

CC : Ouais donc comprendre plus qu'apprendre ?

X : Exactement !

CC : Super ! C'est quelque chose qui revient beaucoup, tu es loin d'être le seul à préférer comprendre plus qu'apprendre je te rassure. Tu m'as déjà parlé de ton intérêt personnel, est-ce que selon toi la hiérarchisation des informations, avec des rangs par exemple, est-ce que c'est quelque chose qui t'aide à apprendre ?

X : Bah clairement parce que ça permet de concentrer son énergie sur les choses vraiment importantes. Après finalement c'est un peu ambivalent parce que c'est très utilitaire dans le sens où ça priorise les apprentissages certes, mais dans le but de l'examen quoi. Est-ce que hiérarchiser les apprentissages par rang ça a vraiment été pertinent pour les connaissances qui servent aujourd'hui, ça je ne saurais pas dire.

CC : Ouais, ok. Est-ce que ces matières où ça a été vraiment plus facile pour toi que dans d'autres, est-ce que tu vois également des activités mises en place par le professeur,

comme, par exemple les cours faits directement par les étudiants un à un, ou des activités de groupes, qui t'auraient aidé à apprendre ?

X : Euh ... Je pense que je suis neutre par rapport à ça parce qu'effectivement en étant très actif on apprend beaucoup sur la sous-partie qui nous est attribuée mais comme on reste passif sur l'ensemble du reste des autres sous-parties, ça crée un petit déséquilibre.

CC : Ok. Et il y a quelqu'un qui m'a beaucoup parlé de la mise en récit des notions. Alors je ne sais pas si tu vois ce que ça veut dire ?

X : Euh pas trop [rires].

CC : T'inquiète. Grosso modo, je vais te donner un exemple très concret et pas applicable aux études vétos mais juste pour que tu vois l'idée. C'est grosso modo, on s'imagine dans un cours de droit dans lequel tu dois apprendre les jurisprudences, et bah en fait le prof, au lieu de juste balancer la liste des trucs, et bah il raconte toutes les histoires liées aux trucs. Vraiment en mode récit quoi. Est-ce que tu penses que c'est quelque chose qui, appliqué aux sciences, pourrait t'aider ?

X : Bah oui, clairement. Ici ce qui correspond à ça c'est les cas cliniques selon moi. En pharmacie, il y a eu des tentatives de justement faire des cas cliniques mais l'énorme problème c'est que du fait de toute la partie pharmacie, toute la partie réflexion clinique était un peu shuntée pour en arriver à la partie traitement qui nous intéressait effectivement, mais qui du coup, abrège un peu le récit et insérait pas trop le médicament dans la démarche clinique quoi.

CC : Ouais, ok.

X : Le cas clinique c'est le chien à ça, comment on le traite, et pas le chien à ça qu'est-ce qu'on diagnostique et quels sont les traitements envisageables quoi.

CC : Ouais donc toi c'est quand même quelque chose qui te semble pertinent de faire des cas cliniques.

X : Oui tout à fait, surtout pour parler des cours de médecine, c'est vraiment comme ça qu'on les apprend. Et c'est d'ailleurs tout l'intérêt des cliniques, c'est d'avoir un énorme case-log.

CC : C'est clair ! On est bien d'accord.

X : Effectivement de relire un peu ses cas cliniques et de remettre un peu en récit tout ce qu'on a appris bah ça permet de garder les connaissances actives quoi.

CC : Ok. Et du coup à l'inverse est-ce que tu saurais me donner la matière qui pour toi a été atrocement difficile ?

X : Elevage des ruminants !

CC : Elevage des ruminants ok. Et du coup tu saurais dire pourquoi ?

X : Oui, bah pour boucler c'est tout simplement parce que je n'ai pas prévu de devenir éleveur et je n'en voyais vraiment pas du tout du tout l'intérêt. Puis on l'apprend vraiment tard l'intérêt de ce module en médecine des populations et effectivement sur le moment on se dit « mais je n'apprends pas du tout mon métier, ça n'a rien à voir avec ce que je veux faire ».

CC : Ouais donc pour toi, ça aurait été potentiellement intéressant pour ce module-là de montrer l'intérêt de ce module aux étudiants plus tôt ?

X : Ouais après c'est compliqué parce que du coup faut déjà avoir des bases de pathologie donc à organiser c'est pas simple quoi. Ce qui est assez paradoxal c'est que j'avais assisté à une conférence du GTV où justement bah c'était quelque chose sur l'ambiance du

bâtiment, sur tous les paramètres d'élevage qui pouvaient se faire et leur intérêt pour la prise en charge d'un troupeau. Et là, pour le coup, bah même si je détestais l'ER à l'époque bah ça m'a un peu questionné sur la validité de ces apprentissages en tant que praticien rural.

CC : Ouais mais c'est venu du coup ...

X : Ah bah c'est venu à postériori c'est clair.

CC : Ok. Et est-ce que tu penses que dans cet enseignement-là, à part, justement le fait de montrer l'intérêt et l'importance de cet enseignement en amont, est-ce que tu penses que des supports pédagogiques auraient pu t'aider ?

X : Ouais bah ils font beaucoup de travail de groupe. Après ça pourrait être bien de faire des cas cliniques peu tronqués genre où on donne déjà les réponses parce que c'est trop tôt sinon dans le cursus mais pour habituer le cerveau à réfléchir de cette façon et puis pour stimuler quoi. Il y avait aussi les comptes rendus, les factures de laiterie et tout et ça c'était très pertinent pour trouver les problèmes dans l'élevage et tout.

CC : Ouais c'était quand même plus intéressant en TD quoi.

X : Oui oui, puis comment dire, ça fait appel à des acquis de prépa sur l'étude de documents et tout.

CC : Ok. Et toi tu allais pas mal en amphi ?

X : En fait j'allais en amphi pour voir un peu comment se déroulaient les cours magistraux. Quand je trouvais que c'était de la lecture de diapo j'arrêtais d'y aller et quand vraiment on voyait que le professeur était passionné et très investi dans le cours, quand il avait une approche un peu moins magistrale de sa matière, bah ça m'attirait plus.

CC : Ouais une approche plus interactive ?

X : Pas forcément. Je pense que ça tient vraiment aux qualités à l'oral de la personne. Par exemple, si on prend les cours de P.B sur les mammites qui reste quand même assez magistral, bah rien que le fait qu'il soit très à l'aise et qu'il puisse donner beaucoup d'intérêt au sujet alors qu'on ne se passionne pas des mammites franchement c'est un exploit quoi.

CC : Ouais un prof qui embarque son auditoire quoi.

X : C'est ça ! C'est la même chose en médecine, quand c'était L.C je n'y allais pas alors que E.K ou M.H j'y allais parce qu'elles sont très à l'aise à l'oral et vraiment très en cohérence avec le sujet qu'elles enseignent et c'est vraiment vraiment un plaisir de les écouter finalement.

CC : Ouais c'est ça, c'est des profs qui viennent chercher leurs élèves et mettent pas mal en récit aussi. Mine de rien le cours magistral qui liste les notions les unes après les autres bah c'est difficile d'accrocher alors que bah quand il y a de l'action bah ça pique la curiosité quoi.

X : Bah c'est ça ! C'est comme ça qu'on reste attentif et qu'on retient sans avoir à apprendre.

CC : Ok ! Est-ce que tu saurais m'expliquer avec tes mots comment tu révises tes partiels ?

X : [rires] Aie aie aie ! Pendant la semaine de révisions : en relisant le poly et en priant pour m'en imprégner le plus possible. Mais effectivement, il y a une grosse marge entre la prépa et l'école où l'enjeu du partiel est vraiment très ponctuel et du coup bah ça donne lieu au bachotage.

CC : Et est-ce que tu penses qu'une autre organisation avec potentiellement des partiels répartis un peu toute l'année ça serait mieux ?

X : Bah c'est le modèle des universités italiennes déjà qui font ça. Il n'y a pas de semaines de révisions ou de semaines de partiels regroupés. Mes amis Erasmus apprécient beaucoup notamment parce que la cession de rattrapage peut être assez immédiate finalement et du coup l'apprentissage est un peu à la carte et c'est très autonomisant. Nous on a eu un peu ça avec les partiels anticipés et c'était vachement intéressant parce que bah le fait de pas avoir de semaine de révision avant le partiel bah ça pousse à devoir planifier les révisions sur un plus long terme en les incorporant dans le rythme de vie quotidien. Effectivement enlever ce gros bloc de révisions après lequel on oublie tout. Et je pense qu'on retient vraiment mieux. Je pense vraiment que l'étalement des partiels ça aiderait !

CC : Bon bah super. Il y a déjà pas mal de cours dans lesquels on utilise des supports pédagogiques, est-ce que tu as des exemples toi, est-ce que tu veux que je te donne des exemples pour essayer de penser à d'autres choses ?

X : Alors, euh ... Bah la pharmacie en est très friande. Il y a eu quelques modules de e-learning à faire en TD ou à la maison. Euh...

CC : Est-ce que tu veux que je te donne des exemples ?

X : Ouais je veux bien ... Attends, non, en medprev il y a les QCM aussi à valider avant la rotation !

CC : Ouais ! Il y a ça aussi dans d'autres matières en mode révision.

X : Oui ! En histologie ! Ça franchement c'est trop trop bien !

CC : Ouais ça tu penses que c'est une bonne chose ?

X : Ouais clairement !

CC : Et qu'est-ce que ça t'apporte ?

X : C'est plus actif. Enfin, on mobilise vraiment les connaissances pour le QCM et du coup on comprend nos erreurs au QCM donc on revient au cours. Enfin c'est une dialectique essai-erreur et je réfléchis sur ce que j'ai appris qui renforce vraiment l'apprentissage.

CC : Ok. Il y a eu aussi les vidéos en neuro par exemple.

X : Non on ne les avait pas. Théoriquement oui c'est très intéressant. En équine on avait ça quand il s'agissait de réviser les boîtiers et tout. Là pour le coup ça a vraiment un intérêt au-delà du cours parce que c'est vraiment très pratico-pratique et ça entraîne vraiment pour l'orthopédie et on se sent progresser en peu de temps.

CC : Ok. Il y a aussi beaucoup de supports qui sont utilisés en TD, qu'est-ce que tu en penses toi ?

X : Bah au minimum ça a un effet illustratif mais oui effectivement le TD ordonnances était pas mal là-dessus puisque chacun y allait de son petit commentaire sur ce qui n'allait pas et effectivement c'était super interactif. Mais si on prend cet exemple-là, ce TD-là était beaucoup trop long pour ce que c'était quoi.

CC : Ok. Du coup si on se concentre maintenant vraiment sur l'enseignement de la législation du médicament, puisque c'est ça qui m'intéresse aujourd'hui, tu disais que pour toi c'est une matière qui n'était pas du tout du tout intéressante, c'était très dur pour toi c'est ça ?

X : C'est dur de s'y intéresser ouais. Après j'ai pas eu non plus trop de difficultés à apprendre parce qu'effectivement c'est du par cœur quoi.

CC : Est-ce que tu vois une différence dans ta façon de réviser cette matière par rapport à une autre ?

X : Non pas spécialement.

CC : Ok.

X : Si ce n'est que j'ai moins de curiosité que pour de la médecine, je vais pas aller approfondir de mon côté avec des articles ou quoi.

CC : Et est-ce que tu sais si l'apprentissage par cœur c'est ton type d'apprentissage le plus simple ?

X : Comment ça ?

CC : Bah par exemple, on a plein de types de mémoire (visuelles, auditive, etc.), toi tu me parles beaucoup d'apprentissage par cœur.

X : Et bah pour moi c'est pas la plus simple parce que j'ai plutôt une mémoire auditive donc la relecture c'est pas ce qu'il y a de plus simple pour moi.

CC : D'accord. Du coup, moi je m'intéresse à l'idée de faire des supports pédagogiques appliqués à l'apprentissage de la législation du médicament. Et du coup, est-ce que tu dirais que tu as des bons souvenirs de ces notions ? Est-ce que tu es au point ?

X : Oui ! Oui, oui je pense. Surtout quand on commence à travailler, qu'on fait ça dans une clinique où les choses sont bien faites on n'a pas trop de problèmes pour se rappeler effectivement les directives à suivre et ce qu'il faut faire pour pas faire de bêtise en termes de législation du médicament.

CC : Ouais ! Mais ça vient vraiment au moment où tu es confronté au truc en fait ?

X : Oui !

CC : Est-ce que tu penses qu'au tout début de ta A5 par exemple tu aurais su redire tout ça ?

X : Oui je pense. Mais après pareil c'est un peu biaisé parce que j'avais déjà pratiqué, notamment par les assos du dispensaire où le cœur c'est la medprev et du coup on rédige beaucoup d'ordonnances et comme c'est avec l'école bah c'est obligé d'être très carré.

CC : Ok oui. C'est surtout grâce à la pratique selon toi et pas trop grâce au cours ?

X : Bah quand même, histoire d'avoir des bases [rires]. Mais c'est en faisant qu'on apprend à savoir faire quand même.

CC : Ok. Et du coup est-ce que tu penses que ça serait quelque chose d'intéressant que d'avoir un support pédagogique pour cette matière-là ?

X : Je pense oui. Justement dans cette mesure où il faudrait replacer une mobilisation un peu active des connaissances et du coup, ce qui était un bon point en législation c'était rédiger des ordonnances quoi. Le fait de répéter l'exercice c'est important. On pourrait même potentiellement voir ici des cas cliniques, aller jusqu'au bout avec la rédaction de l'ordonnance et tout. C'est déjà plus ou moins fait en TD mais il faudrait que ce soit plus poussé quoi. Genre partir de situations concrètes et poser les questions aux étudiants, qu'ils réfléchissent vraiment quoi. Aussi, je sais qu'en équine en A6 il y a des rappels de législation en début d'année et je trouve ça vraiment bien ! Il faudrait même voir si c'est pas possible d'avoir une sorte de petit carnet dans lequel on aurait toutes les infos principales pour qu'on puisse s'y référer en clinique ou quoi quand on a un doute ! C'est très pratique quand on est sur le terrain.

CC : Ouais un petit livret récap quoi en cas de trou en fait !

X : C'est ça !

CC : Ok. Et est-ce que tu penses que c'est une matière qui est importante ?

X : Oui clairement !

CC : Tu as conscience des sanctions qui peuvent être encourues ou est-ce que tu conçois juste que c'est la loi et qu'il faut la respecter ?

X : Oui bah c'est surtout parce que c'est la loi. Je suis pas très au fait de ce que j'encoure.

CC : Ok. Donc si je refais un peu le point sur ce que tu envisagerais pour l'apprentissage de la législation. Ça serait avant tout des cas cliniques mais complets qui reprendraient de la médecine jusqu'à la rédaction d'ordonnance, vraiment des symptômes à la prescription.

X : Oui et comme ça vraiment côté pharmacie et médicament on peut avoir quelque chose de A à Z, vraiment questionner la pharmacodynamie, la pharmacocinétique pour adapter le traitement, se questionner sur les posologies, avoir une seconde partie législation.

CC : Ouais donc vraiment un truc pluridisciplinaire. Et donc selon toi, est-ce que tu penses que ça serait cohérent de mettre cet enseignement plus tard ?

X : Oui je pense que ça serait intéressant parce que finalement ça le rapproche un peu du concret, ça permettrait de booster la motivation de tout le monde. Et oui ça pourrait permettre un bon abord de la démarche clinique et de la base du médicament et des lois qui tournent autour dans la pratique.

CC : Ok. Et bah écoute merci beaucoup ! Est-ce que tu aurais quelque chose à rajouter ?

X : Là comme ça non.

CC : Et bah merci beaucoup !

Annexe IX : Retranscription de l'entretien individuel n°3 : Etudiant de A6 ayant déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Et bah bien le bonjour X !

X : Bonjour !

CC : Donc on va commencer par des questions hyper générales avant de se recentrer sur des questions plus liées à l'apprentissage de la législation du médicament. Peux-tu commencer par me rappeler en quelle année tu es s'il te plait ?

X : Du coup je suis en A6.

CC : Donc en cliniques depuis un moment. Et d'une façon générale, si tu prends ton parcours théorique à l'école, donc les trois premières années surtout, tu t'es sentie à l'aise ? C'était facile ou c'était pas facile du tout pour toi ?

X : D'entrer en cliniques ?

CC : Non juste les années théorie.

X : Alors je dirais pas que c'était difficile parce que j'ai toujours eu des facilités d'apprentissage et je pense que quand on sort de la prépa on a quand même des capacités assez incroyables. Euh ... Après c'était plus frustrant peut-être parce que justement quand on sort de la prépa, on a vraiment l'habitude de réfléchir, d'apprendre beaucoup de choses et en fait j'avais l'impression que c'était du bourrage de crâne les 3 années. Donc je dirais pas que c'était difficile parce que je pense qu'on est tous capables. Bon il y en a qui ratent, ça arrive mais on est tous capables d'y arriver. Mais c'est pas forcément plaisant.

CC : Ok. Merci beaucoup. Et est-ce qu'il y avait des matières dans lesquelles tu te sentais plus à l'aise que dans d'autres ?

X : Bah justement toutes ces matières où il faut un peu réfléchir. Genre moi j'ai adoré la biochimie, c'était vraiment ma bouffée d'oxygène en première année. Après tout ce qui est physiologie et puis bah au fur et à mesure, surtout en troisième année, on a beaucoup de matières qui deviennent plus appliquées, avec des cas cliniques, la PMAC par exemple, la pharmaco aussi, en TD ils essayaient plus de nous faire réfléchir plutôt que d'apprendre des choses par cœur. Et là j'étais plus à l'aise quoi.

CC : Ouais donc grosso modo toutes les matières un peu listing bourrage de crâne bof ?

X : Ouais l'anat j'ai jamais aimé.

CC : Ouais, la viro aussi ?

X : Ouais bah la viro j'ai appris ça pendant le confinement donc ça m'occupait c'était marrant [rires]. La bactério j'aime bien mais parce qu'on fait plus les analogies avec les maladies. La viro c'est vrai que ça faisait plus liste.

CC : Oui ! [rires] Euh tu disais que la bioch ça avait été vraiment ta bouffée d'oxygène, ça a été pour toi la matière la plus facile j'imagine ?

X : Bah pas la plus facile mais celle où j'avais envie quoi. Je me souviens de mes révisions de partiels de première année à Noël, et vraiment bah la biochimie, je faisais des schémas, j'ai gardé mes fiches tellement je les trouve jolies. Alors que les autres matières, j'avais l'impression d'essayer d'apprendre ça alors que ... Comme c'est plus fonctionnel la biochimie, ça passait mieux quoi.

CC : Ça passait mieux ouais. Ouais donc c'est vraiment lié entre guillemets à ta façon à toi d'apprendre.

X : Oui c'est plus une manière de penser.

CC : Ok. Est-ce que tu dirais qu'en dehors de ta façon d'apprendre qui correspond à cette matière-là, est-ce que tu dirais qu'il y a d'autres choses qui vont rentrer en jeu dans le fait que ça a été facile pour toi ? J'entends par là, je te donne des exemples mais ça peut ne pas du tout être ça hein ! Mais ça peut être la qualité d'un prof, ça peut être un intérêt personnel pour cette matière-là, le fait que dans la matière les informations soient hiérarchisées, euh ...

X : Alors pour la biochimie je crois que c'est vraiment mon intérêt personnel parce que je crois que pour la majorité de la promo c'était horrible !

CC : Mon avis également je vais pas te mentir [rires].

X : Mais justement ouais pour certaines matières bah il y en a où les profs sont tellement sympas que bah même si on n'aime pas trop bah on se dit qu'on va faire un effort, on a envie d'y arriver quoi.

CC : Oui je vois oui.

X : Je cherche un autre exemple que la repro des ruminants parce que tout le monde doit te dire ça [rires] et puis moi j'aime aussi la repro des ruminants mais tu vois la viro typiquement, le prof est vraiment sympa ! Après moi j'étais en Erasmus donc je l'ai passée par visio plus tard mais par mail il était vraiment super sympa et même si ça me soulait d'apprendre des listes je voulais pas le décevoir quoi. Après il y a d'autres matières, l'anatomie par exemple, déjà je trouve ça horrible la manière dont on essaye de nous l'enseigner ! Enfin je suis désolée mais moi je ne peux pas apprendre un texte qui parle d'anatomie. A la limite tu me montres un schéma je vais le visualiser mais c'est tout ! Et voilà les profs ont un peu du mal à communiquer leur passion, je pense qu'ils sont passionnés mais qu'ils savent pas nous la transmettre.

CC : Ok ! Et euh ... Bon l'anat c'est quand même quelque chose qui revient souvent dans les entretiens hein, pour te rassurer déjà [rires]. Et c'est un point qui est difficile pour moi parce que l'idée c'est d'essayer de comprendre ce qui aurait pu aider dans les matières où il y a des difficultés. Et dans l'idée ça serait à travers des supports pédagogiques mais en fait en anat il y en a déjà pas mal.

X : Ouais mais on ne nous les transmet pas ! L'année juste avant nous, ils avaient encore les polys d'anat et tout mais nous on ne les a jamais eu.

CC : Ah ouais ?

X : Moi je les ai récupérés de quelqu'un et j'ai travaillé dessus quoi. Donc du coup pour le système nerveux je ne la connaissais pas trop mal parce que j'avais pu bosser sur ces schémas mais en première année pour moi c'était l'enfer quoi, j'en refaisais à la main mais ça prend un temps monstrueux quoi ...

CC : Ouais c'est hyper long c'est clair ! Ah ouais je savais pas que vous n'aviez plus les polys d'anat !

X : Non, ils ne voulaient plus nous les imprimer je crois et j'avoue que je trouve ça un peu scandaleux quoi.

CC : Oui bah l'anat sans schéma c'est quand même imbuvable quoi.

X : Bah oui quand tu as juste un texte qui te décrit les choses, enfin moi je lis mais ça rentre par une oreille et ça ressort par l'autre quoi.

CC : Ouais ouais non mais c'est clair, c'est hyper visuel l'anat !

X : Bah voilà !

CC : Oui donc les polys pourraient être de nouveau intéressants quoi ! [rires]

X : Et même dans les polys, c'est bien d'avoir les schémas, d'avoir toutes les espèces et tout mais c'est hyper dense ! Et après c'est compliqué parce qu'on est en médecine véto donc on peut pas se dire on choisit une espèce et on ne fait pas les autres mais c'est aussi que si on a envie d'apprendre des détails bah on les apprendra plus tard quand on se spécialisera et au début il faut juste savoir grosso modo où sont les choses et pas se perdre dans des trucs du style : « la bifurcation de telle veine elle est ici chez les ruminants et là chez les carnivores quoi ! »

CC : Je suis bien d'accord avec toi !

X : Et surtout, ce que je trouve très très dommage, enfin personnellement c'est quelque chose qui m'a déçu, c'est qu'à chaque partiel, c'est justement cette volonté des profs d'aller chercher dans les détails au lieu de nous demander des choses plus intéressantes. Enfin, les questions de partiel, souvent tu te dis « mais en fait je n'avais pas besoin de réviser tout ça » parce que bah il y a plein de choses qu'on sait, qui nous serviront plus tard mais la question du partiel c'est le micro-détail pour être sûr qu'on est allé lire le poly ou pour être sûr qu'on est allés en cours j'en sais rien. Mais c'est toujours des trucs, pas inutiles parce que ça peut servir à quelqu'un mais c'est pas le truc le plus intéressant du cours quoi. Et la plupart des partiels sont comme ça. Et moi franchement à chaque fois je sortais et je râlais quoi. C'était frustrant d'avoir révisé, de s'être motivé, d'avoir compris et pour qu'on nous pose des questions absurdes quoi !

CC : Ah bah oui oui je vois bien oui ! Et est-ce que tu allais en amphi toi ?

X : Alors en première année oui ! Et au fur et à mesure j'ai un peu arrêté d'y aller parce qu'en fait moi j'ai besoin de faire des fiches, des trucs synthétiques avec des schémas, des couleurs, enfin que ce soit vraiment visuel. Et du coup j'allais aux cours où j'arrivais à plus ou moins ficher en même temps que le prof parlait et les autres j'ai abandonné.

CC : Ouais. Ok.

X : Et en deuxième année du coup j'étais en Erasmus au début du coup j'étais pas concernée. Pendant le confinement j'y allais un peu parce que j'étais complètement perdue et en troisième année j'ai arrêté d'aller en amphi.

CC : Ok. Et quand les cours étaient à distance, pour toi c'était plus simple ou plus difficile justement ?

X : Euh ... ça dépendait des matières. Il y a des profs qui se sont bien adaptés et en fait ça dépend toujours des profs, j'allais aux cours auxquels j'arrivais à peu près à prendre des notes et quand ça passait trop vite ou quoi non. Puis c'était plus difficile de rester concentré longtemps donc il y a des moments où je saturais et où je n'y allais pas.

CC : Et du coup tu me disais que tu as tendance à beaucoup ficher pour réviser, est-ce que c'est ta façon générale de réviser tes partiels de faire des fiches ?

X : Ouais ! Ouais ouais ! Vraiment j'en ai besoin. J'ai jamais pris les polys imprimés.

CC : Ok.

X : Donc ouais je prenais les cours sur Bourgelat et je les fichais ou alors j'allais en cours et je faisais mes fiches direct.

CC : Ok. Et en général tu arrivais à organiser tes révisions j'imagine puisque tu faisais au fur et à mesure que ça sortait ?

X : Plus ou moins ouais. Et sinon bah j'avais un planning pendant la semaine de révisions quoi.
En général j'essayais d'arriver à la semaine de révision avec mes fiches prêtes quand même.

CC : Ouais ! Donc plutôt tout au long de l'année quand même !

X : Oui oui !

CC : Est-ce que tu saurais me donner des exemples de matières dans lesquelles il y a pas mal de supports pédagogiques qui sont utilisés ?

X : Euh ... Bah après il y a pas mal de profs qui mettent leurs diapos à disposition.

CC : Hum hum !

X : Ce qui est déjà pas mal.

CC : Pourquoi c'est pas mal ?

X : Bah ça permet de retravailler dessus derrière parce que quand t'es en cours, que ce soit à distance ou en amphi, les diapos passent vite, des fois tu n'as pas le temps de récupérer, de reproduire un schéma. Pour ça c'est bien. C'est en BMA je crois où il y avait les polys de Bactério et la prof avait aussi mis des espèces de mindmaps avec par espèce, tous les médicaments dispos, les formes galéniques et tout. Après ce que je trouvais bien aussi, c'est qu'au sein des promos, certains preneurs qui étaient motivés faisaient les supports pour nous. En bactério par exemple, pour les antibiotiques il y avait un tableau avec les bactéries. En pharma j'avais fait des tableaux pour tout le monde. Des espèces de synthèses un peu.

CC : Ok. Il y a aussi pas mal de matières où il y a des QCM dispos sur VetAgroTice.

X : C'est vrai !

CC : Qu'est-ce que t'en penses ?

X : Bah moi je les ai toujours faits parce qu'en général ça permet quand même de mettre l'accent sur les points importants du cours. Et bah ça permet de revoir 2-3 trucs, de voir ce que les profs veulent qu'on sache aussi, au minimum. Et après bah c'est à nous d'étoffer un peu. Moi j'aimais bien.

CC : Ok.

X : C'est pas toujours marrant à faire mais au moins ça force un peu à travailler les trucs même qu'on n'aime pas et ça c'est pas mal.

CC : Ouais ! Il y a aussi énormément de matières dans lesquelles il y a des travaux en groupe. Est-ce que tu penses que ça t'a aidé ?

X : Oui ! Beaucoup ! Beaucoup parce que bah souvent c'est des cas plus concrets et puis on peut discuter entre nous. C'est des trucs, en vrai spontanément on ne discute pas trop des cours entre nous alors que quand on est en TD on est obligés et souvent les profs sont plus disponibles pour discuter. Donc, en pharma, en repro, ça permet de poser des questions, de débattre un peu, de voir aussi qu'il n'y a pas forcément qu'une façon de faire quoi. Ouais, moi j'aimais bien.

CC : Hum hum. Il y a aussi des profs qui organisent leur TD en faisant que des rappels de cours au début puis après un travail à faire. Est-ce que ça te paraît cohérent de fonctionner comme ça ou pas du tout ?

X : Oui ! surtout quand on ne va pas trop en amphi, et même en y allant, on a tellement de matières en même temps que des fois on ne se souvient pas de tout. Moi j'aime bien les rappels de cours au début.

CC : Ok. Il y a aussi pas mal de matières dans lesquelles il y a des mises en situations concrètes. Je pense notamment à toutes les matières d'élevage avec les documents du contrôle laitier tout ça.

X : Ouais !

CC : Ou des matières sur lesquelles on nous demande d'analyser des articles scientifiques, enfin ce genre de mises en situations très concrètes. Qu'est-ce que tu en penses ?

X : Bah pareil moi j'aimais bien. Ça change un peu, on est plus acteurs que quand on a juste le cours ou les rappels, surtout quand on nous laisse un peu réfléchir dessus. On se confronte aux documents, pareil on partage un peu avec les autres et je trouve ça toujours intéressant.

CC : Ok. Il y a aussi des TD avec des sortes de petites compétitions amicales, est-ce que c'est quelque chose qui fonctionne chez toi ?

X : Alors moi je me souviens l'avoir eu en première année sur l'ethno où justement on avait les diapos avec les races et tout et à la fin on avait un petit livre du chat. Bah moi je suis un peu compétitrice donc j'aime bien. Après c'est vrai que si j'étais arrivée au TD sans être prête et qu'on m'avait fait ça, j'aurais été frustrée parce que je me serais sentie nulle.

CC : Ouais faut prévenir avant quoi !

X : Je pense ouais. Ça serait un bon moteur de révisions ouais !

CC : Ça marche ! Et aussi une dernière chose, imaginons qu'on mette un support pédagogique à disposition pour une matière mais vraiment à disposition pour la maison, pas du tout utilisé par le prof mais vraiment pour l'étudiant chez lui, est-ce que c'est quelque chose que t'irais utiliser ou pas ?

X : Alors j'irais voir, et après si ça me correspond ou pas j'utiliserais ou pas. Mais j'irais voir en tout cas parce que souvent quand les profs disaient qu'il y avait des choses sur VetAgroTice j'allais au moins regarder et après j'utilisais ou pas en fonction mais j'allais voir quand même.

CC : Ok.

X : Bah j'aime bien l'idée que les profs se motivent à faire des trucs pour nous donc rien que le fait qu'ils disent « j'ai mis quelque chose sur VetAgroTice », j'allais voir parce que c'est quand même sympa !

CC : C'est clair ! Et est-ce que selon toi il faudrait quelque chose de modulable en fonction du niveau de l'étudiant.

X : Bah on pourrait faire plusieurs supports mais faudrait que ce soit à nous de choisir le niveau qu'on veut quoi.

CC : Oui c'est ça l'idée !

X : Bah oui pourquoi pas. Comme ça on peut commencer où on veut avec les bases puis les trucs un peu en plus puis si on veut aller plus loin quoi.

CC : Ouais !

X : Je trouve ça pas mal !

CC : Ok.

X : Puis ça permet aussi de progresser dans ses révisions quoi.

CC : Et bah écoutes on a à peu près terminé pour la partie hors législation.

X : Générale ouais.

CC : Oui voilà c'est ça ! Est-ce que tu as des choses à rajouter, des choses que tu aimerais dire ?

X : Non je crois pas.

CC : Ok. Si jamais tu t'en rends compte après, hésite pas à me l'envoyer par message.

X : Ça marche !

CC : Et du coup, concernant l'enseignement de la législation du médicament en lui-même, déjà, est-ce que pour toi c'était une matière intéressante ou pas ?

X : Alors, disons que je suis mitigée parce que c'est quelque chose auquel on est confronté tout le temps et surtout cet été en rempla, et je me posais la question mais c'était toujours difficile de savoir ce qu'il faut vraiment faire, ce qu'il ne faut vraiment pas faire. Après j'avoue que la législation en soit c'est un peu barbant quoi ... C'est pas toujours facile. Je me souviens l'an dernier quand la législation a changé, le prof nous a fait une petite présentation et même lui il était perdu quoi. Donc voilà ...

CC : Et au-delà de ça ça a été une matière plutôt facile pour toi ou au contraire difficile ?

X : Difficile !

CC : Pourquoi ? Tu saurais expliquer ?

X : Parce qu'il y a toujours d'innombrables petits détails qui font qu'il est toujours difficile de savoir si on a le droit ou non de faire telle ou telle chose. On a toujours un petit doute quoi.

CC : Ok. Et du coup toi tu disais que ta méthode de travail c'était surtout de la compréhension. Et là c'était difficile parce que c'est surtout apprendre et moins comprendre c'est ça ?

X : C'est ça ! Bah il y a moins de liens logiques, tu ne peux pas faire de schéma en législation quoi.

CC : Et est-ce que c'est une matière où tu as l'impression que les profs essaient des trucs pour rendre ça un peu plus fluide ou moins barbant ?

X : Oui ! Oui oui ! C'est aussi ce qui donne envie d'essayer quoi de comprendre parce qu'ils sont motivés. Je pense qu'ils ont conscience aussi que c'est quelque chose de pas facile et ils essaient quand même de rendre les choses le moins difficile possible. Il y a quand même une vraie volonté.

CC : Ok ! Euh ... Comment tu as révisé toi cette matière-là ? Toujours avec des fiches ?

X : Ouais. Je pense que j'ai dû écrire jusqu'à ce que ça rentre. Et essayer de reprendre des cas concrets. Et je crois qu'il y avait des QCM sur VetAgroTice.

CC : Est-ce que tu as vu une différence dans les révisions de cette matière par rapport à une autre ?

X : Dans la facilité ? Dans la manière de faire ?

CC : N'importe. Faire tes fiches déjà ça a été plus dur pour toi ?

X : Bah c'est quelque chose que je n'avais pas envie de faire.

CC : Ouais !

X : Mais il fallait s'y mettre quoi.

CC : Et est-ce que malgré tout tu penses que c'est une matière importante ?

X : Oui ! Oui oui ! Bah surtout depuis cet été, c'est partout dans la pratique.

CC : Pas trop avant ?

X : Bah un peu en stage mais c'est vrai qu'on n'y est moins confronté et bah en rempla c'est à nous de faire les ordonnances et c'est là qu'on se pose les vraies questions quoi.

CC : Est-ce que tu penses que maintenant tu sais rédiger une ordonnance correctement ?

X : Non. Je pense que mes ordonnances sont mal faites et ça me fait mal au cœur.

CC : Est-ce que tu verrais quelque chose qui pourrait être mis en place pour t'aider à être sûre de toi quand fais ton ordonnance ou quand tu prescrites quelque chose ?

X : Et bah je pense qu'après les TD j'étais quasi sûre de moi. Je pense que justement qu'à partir du moment où on est en cliniques bah on n'a plus de TD et moi je pense que ça manque beaucoup. Je me dis que ça prend quelques heures pour rafraichir la mémoire parce que ce sont des choses qu'on a vues et en soit on sait où trouver l'info si on veut mais finalement ça ne coûte pas grand-chose et ça serait vraiment utile quoi. Et je pense qu'il y a beaucoup de matières où ça pourrait être pas mal de refaire des TD en clinique.

CC : Pour remettre un peu les choses à jour.

X : Oui. Ou même juste nous demander ce dont on a besoin quoi.

CC : Ok. Et il y a pas mal d'étudiants qui m'ont dit qu'ils aimeraient bien avoir un petit livret qu'on peut avoir sur nous et dans lequel on pourrait puiser les infos de législation. Tu en penses quoi toi ?

X : Ça serait super oui ! Avec des parties différentes pour qu'on puisse trouver vite les infos quoi avec juste les points essentiels, genre une page par élément quoi.

CC : Ouais ça te paraît cohérent ?

X : Oui parce qu'on a tous un petit carnet de clinique avec nos infos et au moins là on aurait vraiment tous les mêmes.

CC : Ok.

X : Et aussi, même si c'est déjà un peu fait, il faudrait des vrais cas cliniques où on part bah d'un animal qui présente des symptômes et on doit arriver à rédiger une ordonnance quoi. Ça serait un peu un mixte avec plusieurs matières. Après on y est confronté en cliniques mais je pense que ça pourrait être plus intéressant car on aurait beaucoup plus d'informations à gérer quoi. Moi c'est quelque chose qui m'a perturbé cet été, c'est que bah il y a plein de choses à gérer en même temps quoi donc ça serait bien d'y être confrontés plus tôt quoi.

CC : Ouais ok. Grosso-modo un truc pluridisciplinaire ?

X : Oui ! En fin de troisième année quoi.

CC : Et quelque chose à faire à la maison du coup ?

X : Bah pas trop en ligne. Enfin moi ça me plaît moins parce qu'en fait on ne peut pas en discuter. Il y a pleins de fois où on pense quelque chose, on écrit quelque chose et le feed-back donne des explications mais si tu as un « oui mais » bah tu peux en discuter en TD mais pas en ligne. Du coup je trouverais ça frustrant de ne pas discuter de nos expériences quoi. Ou au moins en groupe pour en parler avec les autres.

CC : Ok. Et est-ce que potentiellement avoir cette possibilité d'en reparler après ou via un forum ?

X : Bah avec un forum ouais pourquoi pas ouais. Pour en discuter quoi.

CC : Ok. Et bah écoute merci beaucoup on arrive au bout. J'ai une dernière question. En général, toi quand on te parle de support pédagogique, qu'est-ce qui te servirait ?

X : Des trucs très visuels, schémas bilans, mindmaps, des couleurs, enfin vraiment visuel quoi. Ou des trucs où il faut réfléchir, avec une certaine logique quoi.

CC : Ok. Et bah écoute merci beaucoup. Est-ce que tu souhaites rajouter quelque chose à cet entretien ?

X : Bah non à part merci pour les promos d'après.

CC : Oh bah de rien on verra si on aboutit déjà [rires].

Annexe X : Retranscription de l'entretien individuel n°4 : Etudiant de A5 ayant déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bonjour X !

X : Bonjour !

CC : Déjà, merci d'être venu !

X : Oh bah de rien, on se soutient comme on peut [rires].

CC : Oui mais merci c'est important de le dire. Bon du coup, pour te replacer un peu mon travail, tu avais répondu déjà à une enquête envoyée par mail à propos de l'élaboration de supports pédagogiques pour faciliter l'apprentissage de la législation en école véto. Pour cet entretien, on va commencer par aborder des points très globaux puis après on s'intéressera à la législation en elle-même, mais dans un deuxième temps.

X : Ouais ok ça marche !

CC : Déjà, pour commencer, est-ce que tu peux me rappeler en quelle année tu es ?

X : Oui bah je suis en A5, donc anciennement 4A.

CC : Ok, donc en cliniques et tu as déjà eu l'enseignement de législation.

X : Oui c'est ça, en troisième année !

CC : Ok. Et du coup est-ce que tu dirais que tes apprentissages à l'école ont été faciles ou pas du tout ?

X : Pas du tout [rires].

CC : Tu saurais dire pourquoi ou pas ?

X : Bah oui, le truc c'est qu'en fait ce sont des études qui sont hyper hyper vastes. On a beaucoup de matières très différentes et donc déjà bah forcément il y a des matières pour lesquelles on va être plus intéressés que pour d'autres, de façon personnelle quoi. Et puis ensuite il y a ce truc que chaque prof qui nous enseigne une matière bah c'est un spécialiste et du coup chaque enseignant tente de faire de nous des spécialistes de sa matière en nous en apprenant plein de micro-détails qui prennent du coup la place des informations importantes qui feraient de nous de bons généralistes quoi. En fait on se perd dans des cours hyper denses et hyper précis. Enfin en tout cas, moi, c'est ça qui a été très difficile. Genre franchement je trouve que c'est impressionnant, à la fin de ma troisième année, j'ai trié mes cours pour les ranger et le volume que ça représente mais vraiment c'est insensé, je ne vois pas comment ils peuvent penser qu'on va retenir ne serait-ce qu'un quart de tout ça, c'est pas humain, le cerveau il peut clairement pas !

CC : Oui je vois, et ça te posais problème pour tes révisions ou pour les partiels ?

X : Bah les deux en fait ! Parce que bah pour les révisions ça fait un volume monstrueux de choses à savoir et puis pour les partiels bah on est interrogés sur les micro-détails et du coup bah perso quand je révisais, comme je savais que je ne pourrais pas tout apprendre bah j'essayais d'apprendre surtout ce qui me paraissait important et les micro-détails souvent ils me paraissaient pas importants. [rires] Donc bah je pensais avoir compris et retenu une majorité de trucs et en fait le jour de l'examen devant ma feuille bah c'était hyper compliqué parce que les questions étaient pas du tout sur les bases quoi. Après tu vois je comprends qu'ils veulent nous enseigner le meilleur et le plus pointu mais en fait je pense qu'ils devraient faire deux parties dans le cours. D'un côté les trucs sans lesquels juste tu ne peux pas faire véto, ou sinon t'es pas un bon véto. Et après, pour

ceux que ça intéresse, des points plus précis avec les détails et tout. Mais pas tout de base quoi c'est imbuvable franchement !

CC : Oui ok je vois. Et tu aurais des exemples de matières qui ont été plus simples ou plus dures ?

X : Oui bah déjà, la parasitologie, la virologie, la bactério, c'était un enfer pour moi parce que bah matières un peu catalogues où il faut juste apprendre des listes et des listes de trucs par cœur et comme perso je suis pas très forte en apprentissage par cœur, c'était l'horreur quoi. L'anapath aussi, enfin l'anapath spé parce que la générale ça va, puis c'était important je pense mais en spéciale, l'enfer quoi, des trucs beaucoup trop rares et précis, enfin pour moi c'était le pire.

CC : Et des matières où c'était plus simple ?

X : Les trucs plus dans la pratique. Genre les soins intensifs, la chir, la PMAC, ce genre de chose, là au moins je pouvais faire des liens, comprendre et appliquer, c'était beaucoup plus simple. Après j'ai aussi galéré quand ça allait trop dans les détails mais déjà la base j'y arrivais mieux.

CC : Ok je vois oui. Et pour les matières plus difficiles, qu'est-ce qui aurait pu t'aider ?

X : Bah déjà qu'on reste sur le basique, des trucs qu'on verra forcément pendant notre carrière, je vois pas l'intérêt de nous apprendre les détails des choses, on les apprendra si on se spécialise dans le dit domaine quoi. Après sinon j'aurais aimé qu'il y ait plus de mises en situations. Genre en parasitologie, voir les différents parasites fréquents via les signes cliniques sur les animaux et tout ça aurait été plus intéressant déjà que juste ce catalogue de parasites à apprendre par cœur.

CC : Autre chose ?

X : Hum ... Peut-être aussi si les infos étaient plus hiérarchisées genre comme en physio avec les rangs et tout. Au moins tu sais par quoi commencer et ce sur quoi tu peux te permettre de faire l'impasse.

CC : Ouais ok. Et est-ce que tu penses que des supports pédagogiques auraient pu t'aider ?

X : Bah je sais que déjà les matières où on avait accès aux QCM ou autre sur VetAgroTice, c'était plus simple.

CC : Et tu saurais dire pourquoi ?

X : Oui bah déjà ça te permet de réviser un peu à ton rythme en étant confronté directement à ce que les profs veulent que tu saches. Et puis tu peux les refaire autant de fois que tu veux donc bah si tu as du mal c'est vraiment utile. En plus, enfin perso je révisais vachement en faisant des sortes de cartes avec une question devant et la réponse au dos, et du coup bah ça mimait un peu ce truc-là. Moi ça m'aidait vachement ces QCM. Enfin après faut qu'il y ait des feedbacks dessus, sinon ça sert à rien et tu arrives juste à apprendre les réponses par cœur sans comprendre pourquoi c'est ça la réponse.

CC : Ouais ok. Et tu allais en amphi toi ?

X : Honnêtement ? [rires]

CC : Oui. [rires]

X : J'y allais en première année puis plus trop après, ou vraiment pour les cours dont les profs étaient exceptionnels et te captivaient et tu sortais du cours en ayant vraiment appris et retenu un truc quoi. Sinon la grande majorité je n'y allais pas.

CC : Ok. Et pendant le covid, tu allais aux cours sur Teams ?

X : Alors le covid pour moi ça a été l'horreur, j'ai complètement décroché. Je sais que j'ai besoin d'un cadre pour me motiver et en plus j'avais des gros problèmes de connexion et ça a franchement été très difficile pour moi, j'avais presque décroché je pense. Heureusement que ça a pas trop trop duré et que j'ai réussi ensuite à raccrocher les wagons mais vraiment c'était pas un bon moment ...

CC : Ouais tu arrivais pas à te motiver ?

X : Ouais puis j'arrivais pas à rester concentrée, un cours sur deux je dormais devant fin vraiment la galère quoi.

CC : Oui je vois. Et tu me parlais de tes fiches questions-réponses, tu faisais ça pour réviser du coup ?

X : Ouais ! Bah en gros quand les cours sortaient sur Bourgelat ou sur les polys quand j'avais du retard, je les lisais, les surlignais et sur chaque point j'essayais de faire une petite fiche avec une question et la réponse au dos. Après je gardais les fiches dans des pochettes que je trimballais partout et je demandais à des copains, en promenade avec les chiens ou quoi de me poser les questions et comme ça ils avaient les réponses au dos. Puis bah si j'avais eu du mal on la refaisait plusieurs fois ou si c'était sorti tout seul bah on la rangeait pour la semaine de révision.

CC : Et la semaine de révision du coup ?

X : Bah c'était ça tout le temps. Soit je faisais des fiches comme ça sur les cours sur lesquels j'avais pris du retard, soit je m'entraînais comme ça. C'est le seul moyen que j'ai trouvé pour réussir à ingérer autant de choses.

CC : Bah ça a bien marché tu as réussi.

X : Oui ! [rires] mais bon à force de nombreux rattrapages ! [rires]

CC : C'est la finalité qui compte, on s'en fiche des rattrapages !

X : Ah bah clairement oui je suis bien contente que ce soit fini ! [rires]

CC : Je comprends. Est-ce que tu as en tête des cours dans lesquels les profs utilisent déjà des supports pédagogiques ?

X : Euh ... Bah dans les matières d'élevage déjà, avec les TD contrôle laitier et tout, après, bah les QCM sur VetAgroTice et sinon bah les polys en bactério tout ça.

CC : Ouais ! Et tu trouves que c'est utile ?

X : Bah les QCM oui clairement comme je te le disais on peut s'entraîner et progresser et répéter c'est super. Après les polys, je trouve que c'est comme ce que je te disais, souvent c'est blindé d'informations et du coup tu ne sais pas ce qui est important ou pas quoi ...

CC : Oui ok je vois.

X : Ce que j'aimais bien c'étaient les matières où on nous mettait dans des vraies situations, genre en neuro, avec les vidéos, en anat avec les dissections enfin des trucs où on est confrontés à ce qu'il se passe dans la vraie vie et pas la théorie des bouquins en permanence.

CC : Ouais donc plutôt dans l'entraînement et le concret quoi ?

X : Oui exactement !

CC : Ok. Bah écoute, sauf si tu as quelque chose à rajouter je pense qu'on est pas mal pour la partie générale.

X : Non bah comme ça je ne vois pas désolée.

CC : Pas grave t'inquiète, ça marche. Du coup pour la suite on va s'intéresser un peu plus précisément à l'enseignement de législation du médicament, que tu as déjà suivi du coup.

X : Ouais ok !

CC : Déjà, est-ce que tu as trouvé cette matière plutôt facile ou plutôt difficile ?

X : Plutôt facile perso.

CC : Ouais ! Tu saurais dire pourquoi ?

X : Bah déjà parce qu'elle fait partie des petites matières. Il n'y a pas des centaines de pages de cours, c'est relativement petit quand tu compares par rapport aux autres matières. En plus, il y a un ou deux CM mais la majeure partie des notions sont revues en TD où les profs donnent plein d'exemples et tout donc ça permet de mieux faire rentrer. Par exemple je me souviens qu'à un moment on nous a demandé ce qu'on avait vu en stage ou quoi pour le comparer à la vraie loi et du coup bah ça pique la curiosité et tout et forcément tu es plus attentif et ça rentre plus facilement. En gros j'ai pas eu l'impression d'apprendre des lois par cœur quoi.

CC : Ouais ok ! Et tu trouvais ça intéressant comme matière ?

X : Bah oui et non. [rires]

CC : Comment ça ?

X : Bah de base c'est pas accrocheur quoi mais après les profs font vraiment des efforts pour nous faciliter la vie, rendre le truc plus vivant et tout et du coup ça devient intéressant. En gros la matière en elle-même est rébarbative mais les profs en font un truc relativement ok.

CC : Ok oui. Et tu penses que c'est une matière importante ?

X : Ah bah oui clairement ! Bien plus que l'anapath spé par exemple.

CC : Pourquoi ?

X : Bah parce que ça pour le coup on y sera tous confronté ! Alors certes par pour tous les aspects, mais que tu fasses du chien et chat, du cheval ou des ruminants, il faudra que tu fasses des ordonnances, tu vendras des médocs et tu utiliseras des stup quoi. Donc forcément c'est indispensable de savoir ce que tu peux ou ne peux pas faire.

CC : Oui c'est clair, c'est central.

X : Bah oui parce que bah si tu vois en canine, pour le rangement des médicaments, les commandes, la vente, l'utilisation, la prescription et tout fin tous les jours on utilise des médocs !

CC : Oui oui clairement ! Et du coup tu me disais que tu révisais en faisant des fiches question / réponse. C'est comme ça que tu as révisé cette matière aussi ?

X : Bah un peu différemment. Nous c'était un partiel oral et on avait une liste de sujets et du coup j'ai pris la liste des sujets et je les faisais les uns après les autres en essayant de voir si je me souvenais ou pas et quand je savais plus bah j'allais relire le cours pour voir ce qui me manquait.

CC : Ouais je vois.

X : Après si on n'avait pas eu la liste des sujets de dispo, je pense que j'aurais fait des fiches comme pour le reste. C'est une matière vraiment à thèmes je dirais donc c'est idéal pour ce genre de méthode de révision.

CC : Ouais carrément tu as raison ! Tu disais que tu appréciais la façon dont le module est enseigné, est-ce que tu saurais me dire comment tu voudrais qu'il soit enseigné dans un monde idéal genre ?

X : Dans un monde idéal ?

CC : Oui !

X : Bah déjà je pense que ça devrait être plus concret encore, avec des cas cliniques genre.

CC : Ouais tu pourrais développer ?

X : Bah genre si on imagine vraiment le truc, moi je toucherais pas trop aux cours en eux-mêmes, ils sont bien, pas trop longs et comme je te disais bah les profs essaient déjà de rendre ça vivant. Par contre ensuite en TD ou pour les révisions, ça serait trop bien de pouvoir faire une vraie démarche clinique parce que bah le médicament on le prescrit pour soigner un truc et du coup je trouverais ça hyper pertinent de nous mettre face à des vrais cas et de nous faire réfléchir. Genre, on aurait une situation avec un chien qui arrive avec des symptômes, une boiterie, des vomissements, je sais pas, et après bah on devrait poser les bonnes questions pour avoir les informations importantes pour les hypothèses diagnostiques puis proposer des examens complémentaires, puis en fonction des résultats poser un diagnostic, réfléchir à un traitement et du coup bah prescrire des médicaments quoi. Ca nous permettrait de vraiment refaire le point sur plein de connaissances qu'on a peut-être oubliées au fur et à mesure et tout et puis ça stimulerait vachement plus quoi.

CC : Ok ouais.

X : Après le souci pour faire ça c'est qu'il faudrait que ça arrive un peu plus tard dans la troisième année, qu'on ait déjà appris la pathologie, la pharmacologie et tout pour qu'on soit pas non plus perdus dans tout ça !

CC : Et ça tu le verrais en TD ou pour les révisions à la maison ?

X : Bah les deux en vrai. L'avantage du TD c'est que si t'as des questions bah il y a les autres et les profs pour en parler donc ça c'est vraiment bien ! Surtout si on met plusieurs matières comme ça, ça suscitera forcément des questionnements et c'est normal. Après d'en avoir plein de différents qu'on peut faire pour s'entraîner ça serait trop bien, surtout si c'est un truc comme ça au partiel !

CC : Ah ouais tu verrais même le partiel en mode cas clinique ?

X : Bah grave en vrai pourquoi pas ? En mode validation de tes années de théorie je sais pas. Je trouve ça hyper stimulant en tout cas !

CC : Ouais ouais je vois carrément ! Et tu penses que tu as de bons restes de cet enseignement-là ?

X : En vrai oui je pense ! Après parfois je sais plus, j'ai des doutes et tout c'est normal mais bon dans le pire des cas j'ai un petit carnet de clinique dans lequel j'ai quelques infos importantes.

CC : Ouais pas mal d'étudiants ont un carnet du style.

X : Oui bah c'est pratique. Bah tu vois ça aussi ça pourrait être un truc, un petit carnet récap avec toutes les infos indispensables pour la législation. Ça serait le feu ça ! Tout le monde l'aurait sur lui en clinique et peut-être que le prof perdrait moins de temps avec ses mails pour disputer tout le monde parce que tel ou tel truc va pas aux hôpitaux !
[rires]

CC : Oui j'ai plusieurs étudiants qui m'en parlent de ça mais faudrait vraiment un truc condensé et clair quoi.

X : Bah oui c'est clair, le but c'est pas de mettre tout le cours dedans mais des petits points un peu critiques et essentiels ça serait vraiment bien je pense ! Et encore une fois ça éviterait surement certaines erreurs. Bon après tu as aussi le truc de ceux qui savent très bien que c'est pas bien mais comme c'est plus simple ou plus rapide de faire comme ça bah ils font comme ça quoi. Mais je sais pas, je pense que ça serait vraiment utile.

CC : Ouais, plus que les cas cliniques ?

X : Non ! Enfin en fait le but du truc est pas le même quoi. Les cas clinique, l'approche pratico pratique, c'est vraiment pour que les étudiants apprennent mieux et plus facilement les notions. Pour qu'ils soient plus intéressés, et que du coup ça soit plus simple. Alors que le carnet bah c'est plus pour après, en cliniques ou dans la vie même en tant que véto par la suite, c'est en cas de doute, tu as un truc facilement consultable avec les infos et pour éviter de faire des erreurs ensuite quoi. Parce que faut pas se leurrer, on a tous des doutes parfois que ce soit en médecine, en imagerie ou quoi. Bon sauf que la législation ça peut nous envoyer en prison donc bah c'est bien si on a un truc qui peut facilement nous éviter ce détour-là quoi.

CC : Ah bah c'est clair que si on peut éviter !

X : Voilà ! [rires]

CC : Bon bah écoute merci beaucoup, avant de finir, tu aurais quelque chose à rajouter ?

X : Bah non je ne vois pas trop.

CC : Ça marche bah merci beaucoup !

Annexe XI : Retranscription de l'entretien individuel n°5 : Etudiant de A6 ayant déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bonjour X.

X : Bonjour.

CC : Déjà merci de m'accorder du temps. Dans cet entretien, on va commencer par aborder des questions très générales à propos de ta scolarité dans son ensemble, puis on s'intéressera plus au module de législation du médicament.

X : Ouais ça marche.

CC : Du coup est-ce que tu peux commencer par me rappeler en quelle année tu es s'il te plait ?

X : Bien sûr ! Je suis en début de A6.

CC : Super merci. Du coup, si on parle d'une façon générale, comment tu as vécu tes années d'enseignement théorique à l'école ? C'était plutôt facile ou plutôt difficile pour toi ?

X : En vrai plutôt facile. Enfin pas facile mais ça s'est vraiment plutôt bien passé.

CC : Bon bah déjà c'est super ça !

X : Oui bah j'ai toujours eu des facilités pour apprendre donc forcément c'était beaucoup de travail quand même mais je ne me suis pas retrouvé en difficultés quoi.

CC : Ça marche ! Et justement, est-ce que pour toi, il y avait des matières plus simples que d'autres ?

X : Ah bah oui oui évidemment !

CC : Tu saurais me dire lesquelles et pourquoi ?

X : Bah les matières qui m'intéressaient le plus étaient les plus simples, je pense aux soins intensifs ou à la chirurgie par exemple, ce sont des trucs qui m'ont toujours attiré donc bah forcément j'étais plus attentifs en cours et surtout bah je les révisais plus facilement, avec plus d'envie quoi ! Enfin surtout hors périodes de révisions, en semaine, après les cours, j'avais plus envie de revoir les cours qui m'intéressaient que les trucs comme l'élevage de la truite ou je ne sais quoi d'autre.

CC : Oui bah c'est clair que l'intérêt c'est souvent un très bon moteur !

X : Ouais voilà c'est ça !

CC : Et en dehors de la motivation, est-ce que tu vois quelque chose qui pourrait expliquer que certaines matières étaient plus difficiles ?

X : Bah la façon dont elles sont enseignées je dirais. J'ai une très bonne mémoire auditive donc j'allais beaucoup en amphi et du coup quand les profs étaient captivants et passionnés par leur matière bah j'arrivais plus facilement à être concentré alors que quand ce sont des matières où les profs ne font que lire leur poly, quand il n'y a pas de valeur ajoutée, c'était très compliqué pour moi de rester concentré.

CC : Ouais ok. Autre chose dans la manière dont les cours sont organisés ou autre ?

X : Bah les cours non après je sais que j'aimais bien quand en TD on nous faisait faire des trucs vraiment, réfléchir, chercher dans des documents tout ça. Enfin au moins, même si c'est une matière qui ne m'intéressait pas plus que ça bah ça m'obligeait un peu à me plonger dedans quand même et de fait en travaillant les notions en TD bah ça te les fait un peu rentrer dans le crâne quoi.

CC : Ouais puis le fait d'en parler avec les autres aussi ?

X : Oui c'est ça ! Bah le fait d'interagir sur le sujet quoi globalement !

CC : Oui oui je vois. Donc ouais l'intérêt et les interactions quoi.

X : C'est ça !

CC : Ok ! Et du coup à l'inverse est-ce que tu saurais me dire ce qui rendait une matière plus facile ou plus difficile ?

X : Non bah j'avoue je ne sais pas trop là comme ça. Après bah bien sûr il y avait la quantité d'infos quoi. Genre les matières où les cours font 100 pages bah forcément c'est plus difficile de tout apprendre qu'une matière où le cours fait 10 pages.

CC : Oui la densité aussi.

X : Ouais.

CC : Ok. Il y a des matières où les profs utilisent des supports pédagogiques, les documents en TD, les QCM sur VetAgroTice, les mini compétitions aussi en TD, ce genre de choses, tu en penses quoi ? C'est des trucs que tu apprécies ?

X : Bah ouais, fin globalement, plus il y a de choses de faites autour d'une notion plus bah tu la manipules en faisant les trucs et du coup forcément plus elle rentre facilement tu vois ?

CC : Oui oui bien sûr.

X : Donc bah tous les cours où on faisait pas mal de trucs pour illustrer en fait la théorie en faisant des trucs nous-même bah pour moi c'était plus simple. Je pense à une matière, c'était carrément nous qui faisons le cours, on était répartis par groupes et chaque groupe s'occupait d'un chapitre. Bah le chapitre que mon groupe avait préparé, au partiel c'était les doigts dans le nez parce que bah forcément on avait construit le truc on avait réfléchi dessus donc de fait c'était rentré tout seul.

CC : Oui après les autres chapitres c'était pareil que quand c'est un prof ?

X : Non bah forcément non, enfin pas pour moi parce que bah comme je le disais, j'ai une mémoire auditive et du coup j'ai besoin d'être capté et on ne peut pas dire que les étudiants soient les meilleurs pour présenter des notions et les rendre vivantes quoi ...

CC : Oui je vois oui.

X : Après c'est clair qu'on ne peut pas faire nous-même tous nos cours, c'est juste impossible, mais je ne sais pas nous faire réfléchir vraiment dessus en tout cas je trouve ça utile même si très chronophage. Mais bon on est en école véto aussi, c'est normal qu'on ait beaucoup de travail je pense.

CC : Ouais ok. Est-ce que tu saurais m'expliquer comment tu révises ?

X : Ouais bah déjà je vais en cours, je prends des notes pendant que le prof parle. Ça m'aide à sélectionner les informations importantes et je me crée des moyens mnémotechniques en direct aussi. Puis après tous les soirs les relis les notes de la journée et je classe mes cours en fonction de la difficulté que j'y trouve. Si c'est facile je le mets de côté et je le relirais qu'aux révisions et si c'est difficile c'est un cours que je vais bosser tous les weekends jusqu'au partiel pour qu'il rentre quoi.

CC : Ouais donc un truc vraiment très au fur et à mesure et très organisé.

X : Ouais je trouve ça indispensable !

CC : Et avec le covid, les cours étaient via Teams, ça a changé quelque chose pour toi ?

X : Bah perso j'aimais bien parce que bah déjà je pouvais enregistrer le cours pour revenir sur les mots du prof plus tard si besoin et puis le rythme était vachement moins soutenu je trouve donc j'avais vraiment le temps de bosser entre les cours. Puis aussi bah on sortait pas donc tout mon temps libre ou presque c'était les cours quoi, donc j'avoue que ces

partiels ont vraiment été plus simples pour moi. Après je sais que pour certains s'était plus dur.

CC : Oui c'était hyper individu-dépendant !

X : Ouais clairement, moi j'avoue j'avais la belle vie, chez mes parents à la campagne, la fibre, la piscine chauffée, je ne faisais pas à manger rien du tout, enfin j'avais vraiment les meilleures conditions pour réussir.

CC : Oui bah après tant mieux, c'était le moment d'en profiter justement !

X : Ah bah clairement hein !

CC : Bon ça marche, merci beaucoup déjà !

X : De rien.

CC : On va passer à la deuxième partie de l'entretien, qui est plus focalisée sur l'enseignement de la législation du médicament.

X : Ouais ça marche.

CC : Déjà pour commencer, est-ce que c'est une matière qui fait partie des faciles ou des plus difficiles.

X : Facile clairement !

CC : Ok. Tu saurais m'expliquer pourquoi ?

X : Bah c'est une matière super courte ! Mon cours doit faire 5 pages genre. Donc bah déjà c'est vachement plus simple. Et aussi bah c'est une matière où il y a beaucoup de TD et les profs rendent vraiment le truc interactif en nous demandant ce qu'on pense, en regardant des vraies ordonnances ou en nous faisant chercher les infos et tout. Donc en fait j'ai pas du tout eu besoin de l'apprendre c'est vraiment rentré tout seul.

CC : Ok super ça ! Et tu disais que tu fonctionnais beaucoup à l'intérêt, c'est une matière qui t'intéressait à la base ?

X : Bah pas trop non mais comme j'ai pas eu besoin de la bosser en dehors des cours bah ça a pas été difficile quoi. Puis je te disais j'aime beaucoup quand c'est interactif et là pour le coup les profs rendent vraiment le truc interactif.

CC : Ouais ok. Merci à eux quoi.

X : Bah grave ouais ! Après on pourrait rendre le truc encore mieux c'est clair mais franchement ils se donnent du mal parce que de base c'est vraiment pas un truc qui fait envie quoi !

CC : Ouais bah tu pourrais me dire comment ça pourrait être mieux selon toi ?

X : Ouais bah déjà ça arrive trop tôt. Si tu prends la démarche clinique, la réglementation ça² vient à la toute fin donc pour moi on devrait l'apprendre à la toute fin. Et puis je verrais bien un truc pluridisciplinaire dans lequel on revoit toute la démarche clinique, les hypothèses diagnostiques, la pharmacologie pour choisir le bon traitement etc. Et après, à la fin bah tu dois prescrire, administrer ou délivrer les médocs et du coup bah là tu as la réglementation quoi. Puis en plus c'est vraiment un truc dans lequel tu peux tout regrouper ! Parce que bah en medprev tu vas avoir tous les trucs où il n'y a pas besoin d'ordonnance et tous les antiparasitaires, les vaccins et tout, donc bah déjà tu peux parler de ça, de la conservation et des ordonnances. Ensuite bah en soins intensifs tu vas avoir les stupéfiants, les perfes etc. Donc bah hop tu en remets une couche. En cancéro tu as tous les trucs spécifiques à la chimio. En médecine interne, tu peux avoir la cascade avec tous les médocs d'humaine qu'on peut prescrire. Enfin vraiment en faisant un truc du style je suis sûr qu'on peut réussir à balayer toutes les notions du cours.

CC : Ouais ça pourrait être beaucoup plus intéressant !

X : Bah oui et en plus ça permettrait de faire le point sur les connaissances de chacun. Genre avant d'entrer en clinique, pour être sûr que les pinioufs qui ne connaissent rien et qui apprenaient juste au dernier moment pour les partiels bah ils passent pas en clinique si facilement quoi. Je suis sûr que ça donnerait un vrai plus.

CC : Ouais ouais je vois c'est hyper intéressant comme piste. Et c'est vrai que c'est quelque chose qui revient assez souvent quand je fais les entretiens.

X : Bah ouais ça serait carrément plus proche de la réalité !

CC : Et du coup ces espèces de cas cliniques, tu les verrais faits en TD ou plus à la maison en outil de révision.

X : Plus en TD je pense, après c'est le taf de chacun de les refaire à la maison quoi. Ou sinon faudrait qu'on en ait un grand nombre en TD pour tout couvrir et après qu'on en ait d'autres en mode entraînement à faire comme on veut quand on veut.

CC : Ouais avec des feedbacks pour expliquer les erreurs et tout ?

X : Ouais c'est ça ! Ou un forum pour poser nos questions si on veut quoi.

CC : Ouais ouais je vois carrément ! J'en ai aussi pas mal qui me parlent de faire un petit livret récap qu'on pourrait avoir sur nous en clinique, tu en penses quoi ?

X : Bah pourquoi pas, mais bon normalement si tu as bien appris tes cours tu te souviens. Après c'est clair qu'en cas de doute ou quoi ça permettrait d'éviter de perdre du temps bêtement à refaire des ordonnances sur notre clovis adoré.

CC : Ouais et tu verrais ça comment ?

X : Je sais pas un truc hyper synthétique et visuel qu'on pourrait feuilleter rapidement pour faire les choses bien quand on sait plus.

CC : Ouais un truc un peu par chapitre pour aller directement à l'essentiel !

X : Oui voilà !

CC : Bon bah ça marche

X : Mais vraiment je pense que le mieux c'est les cas cliniques ! Ça serait trop stimulant !

CC : Et bah écoute c'est noté ! On a fait à peu près le tour des questions, est-ce que tu aurais quelque chose à rajouter ?

X : Non je crois pas, j'ai tout dit.

CC : Et bah merci beaucoup pour tout ça !

X : Merci à toi !

Annexe XII : Retranscription de l'entretien individuel n°6 : Etudiant de A5 ayant déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bonjour !

X : Salut !

CC : Déjà, merci d'être venu aujourd'hui, c'est très gentil !

X : Oh bah avec plaisir, c'est intéressant comme boulot !

CC : Oh bah merci beaucoup. Bon du coup pour te présenter un petit peu comment ça va se passer, on va commencer par aborder des points concernant ta façon de vivre l'enseignement en école véto mais d'une façon générale puis on se focalisera davantage sur ce qui concerne l'enseignement de la législation du médicament.

X : Yes pas de soucis ça marche !

CC : Donc ! Pour commencer, est-ce que tu pourrais me rappeler en quelle année tu es s'il te plait ?

X : Yes bah je suis en A5 donc ancienne 4^{ème} année.

CC : Super ! Du coup est-ce que tu saurais me dire si tu es quelqu'un qui se sent plutôt à l'aise ou plutôt pas trop à l'aise dans l'apprentissage des matières en école véto ? D'une façon générale hein.

X : Bah je pense que globalement je suis plutôt à l'aise, enfin j'ai quand même pas eu beaucoup de rattrapages quoi.

CC : Ouais bah ça marche plutôt à l'aise alors ! Mais du coup est-ce qu'il y a des matières qui te semblent plus simples que d'autres ?

X : Oui bah forcément. Perso j'étais plus à l'aise avec les matières qui touchaient à la rurale parce que bah comme j'ai grandi dans une exploitation, forcément en fait y a beaucoup de choses pour lesquelles j'avais déjà les bases.

CC : Ouais bien sûr ça aide.

X : Bah oui parce qu'en fait on a quand même beaucoup de choses à savoir et quand tu as des notions depuis déjà hyper longtemps bah ça te libère déjà ça comme place et comme travail quoi.

CC : Ah bah c'est clair ! Malgré tout, tu dis que globalement ça s'est bien passé donc aussi dans les matières pas rurales ?

X : Oui bah après je devais bosser dur quand même tu vois mais c'est vrai que je me suis jamais dit que c'était impossible ou quoi.

CC : Ouais mais du coup, en dehors de tes facilités pour la rurale du fait que tu en viennes, est ce que tu saurais dire ce qui faisait qu'une matière était plus simple qu'une autre ?

X : Bah je pense que la façon dont le cours était construit ça jouait beaucoup !

CC : Ouais tu as des exemples ?

X : Bah genre quand on avait les notions avec les rangs et tout ça déjà, c'était vachement plus simple parce que je pouvais organiser facilement mes révisions. Genre les rangs A bah je les bossais plus pour être sûr de les connaître par cœur, les rangs B dans un deuxième temps et les rangs C que soit si ça m'intéressait soit vraiment j'avais le temps pour quoi.

CC : Ouais tu pouvais faire une sélection.

X : Bah ouais ! Après je lisais tout mais je me focalisais plus ou moins en fonction quoi.

CC : Oui oui je vois bien.

X : Et puis aussi, les matières où on a des vrais TD. Parce que les TD où en fait tu ferais un amphi c'est pareil bah pour moi ça n'apporte rien alors que quand on crée du débat et tout bah forcément ça donne un plus qui fait que tu vas retenir plus facilement !

CC : Ouais carrément ouais !

X : Enfin je trouve que c'est important quoi.

CC : Yes je vois bien l'idée. Donc si on résume, grosso modo, soit bah des facilités de base pour la matière, soit une matière enseignée de façon vivante et interactive, soit de façon hiérarchisée quoi ?

X : Ouais c'est ça dans les grandes lignes.

CC : Ça marche ! Et est-ce que tu penses que pour les matières qui ont été un peu plus difficiles, des supports pédagogiques ça aurait pu t'aider ?

X : Bah oui je pense parce que ça rejoint un peu le truc de rendre la notion interactive. Avec des supports forcément ça te pousse à utiliser les notions, à les manipuler donc forcément pour moi ça aurait été plus simple. Après c'est comme tout, il y a des supports que je préfère à d'autres quoi, enfin qui me sont plus utiles que d'autres.

CC : Ouais tu aurais des exemples ?

X : Bah perso j'aime bien les cours où les profs mettaient des exos sur VetAgroTice, genre les QCM ou ce genre de trucs.

CC : Ouais et pourquoi alors ?

X : Bah parce que tu peux le faire à ton rythme, avec le cours ou non sous les yeux au besoin et surtout tu peux répéter l'exercice ! Le mieux, pour les QCM, c'est quand il y a un gros pull de questions et que du coup tu tombes pas direct sur les mêmes quand tu refais le truc. Et comme ça bah tu apprends, comprends au fur et à mesure et t'es confronté doucement à d'autres notions. Je trouve ça vraiment utile et pertinent en tout cas !

CC : Ouais en mode outil de révisions ?

X : Ouais exactement.

CC : Ça marche ! Et justement en parlant de révisions, est-ce que tu pourrais m'expliquer comment tu révisais tes partiels toi ?

X : Je lisais en boucle les cours, en essayant à chaque fois de retenir le maximum et j'essayais de me poser des questions en cachant la partie du cours correspondante pour voir si je retrouvais tout seul les infos. Après je faisais aussi beaucoup les annales parce qu'au-delà des questions qu'on va retrouver, ça me permettait de poser les questions différemment et quand je savais pas ou que ça touchait à une notion que j'avais pas retenue ou comprise bah je me replongeais dans le cours quoi.

CC : Et plutôt tout au long de l'année ou plutôt un peu à la dernière minute pendant la semaine de révisions ?

X : Bah ça dépendait beaucoup. J'ai toujours essayé de lire les cours au fur et à mesure que les polys sortaient mais parfois bah tu prends du retard et ça se finit souvent en rush de dernière semaine quoi mais en tout cas j'essayais vraiment d'en faire un peu tout le temps !

CC : Oui et puis avec la quantité c'est pas toujours facile d'être toujours à jour.

X : Bah c'est ça ouais, la quantité, le fait que bon tu as aussi envie de profiter un peu en dehors de sortir tout ça puis les polys sortaient des fois en retard aussi donc tu te retrouvais avec 3 polys d'un coup, bah là forcément tu prends facilement du retard.

CC : Oui bien sûr je comprends ! Et du coup tu allais en amphi toi ?

X : Au tout début de la première année oui, forcément, comme tout le monde. Puis très vite plus trop ... Par contre je ne ratais pas un TD. Mais les amphis, on est nombreux et puis rares sont les profs qui rendent les amphis intéressants quand même. Souvent ils lisent leurs diapos et tu n'as pas de vraie valeur ajoutée. Donc je préférerais prendre ce temps pour moi ou pour bosser les cours sur les polys quoi.

CC : Ouais je vois, bah comme la majorité quoi.

X : Oui bah c'est ça oui.

CC : Et avec le covid et le fait que les cours avaient lieu sur Teams, c'était plus simple ou plus compliqué pour toi ?

X : Bah moi ça a été compliqué mais c'est très personnel quoi. En fait j'étais retourné chez mes parents et t'sais ils sont exploitants agricoles, et du coup bah comme mon père a été malade, j'ai vachement pris en charge l'exploitation pour soulager ma mère. Donc forcément j'allais pas trop en cours et tout. Après j'essayais de pas prendre du retard mais quand même j'étais pas dans le coup ! Ensuite sur la fin, quand mon père allait mieux, bah comme j'avais pas pris l'habitude d'y aller, forcément je suis resté un peu à l'écart quoi.

CC : Ouais je vois et les partiels qui ont suivi ont pas été trop difficiles ?

X : Bah non parce qu'au final ça me changeait pas beaucoup de quand je suis à l'école. Enfin je bossais les cours sur Bourgelat au lieu de papier mais c'est tout quoi.

CC : Bon tant mieux alors.

X : Ouais franchement ça s'est bien passé malgré tout.

CC : Bon bah écoute je pense qu'on a fait le tour des questions un peu générales. Est-ce que tu voudrais rajouter quelque chose ? Un truc dont on n'a pas parlé ?

X : Non bah comme ça je crois que j'en ai déjà dit pas mal.

CC : Ok, super ! Donc du coup on va s'intéresser à la deuxième partie, plus en rapport directement avec l'enseignement de la législation du médicament.

X : Yes, pas de soucis !

CC : Du coup déjà pour commencer, est-ce que c'est une matière qui a été facile pour toi ?

X : En vrai oui plutôt. Enfin en tout cas c'est pas une matière qui m'a marqué comme étant difficile.

CC : Ok, et tu la trouvais intéressante ?

X : Oh que non !

CC : Ouais tu saurais expliquer un peu ?

X : Bah c'est du droit quoi, c'est barbant ! Enfin c'est une liste de trucs que t'as le droit, pas le droit, que tu dois faire et tout, c'est hyper rébarbatif ! Après les profs font vraiment un max de choses pour rendre ça le moins barbant possible. Je me souviens, ils donnent plein d'exemples, ils comparent avec ce qu'on a vu en cliniques et tout, vraiment tu sens qu'ils font tout leur possible pour qu'on s'y intéresse malgré tout.

CC : Ouais ils se donnent beaucoup.

X : Bah grave oui, puis même, c'est une matière où on a beaucoup de TD et peu d'amphi et ça c'est vraiment bien parce que bah du coup tu mobilises les connaissances et t'es pas juste passif quoi. Enfin moi en tout cas c'est le genre de truc qui me capte et qui m'aide vraiment.

CC : Ouais cool ! Et du coup pour réviser cette matière est-ce que c'était différent genre des autres matières ?

X : Non il me semble pas honnêtement. Bah je sais que j'avais fait le QCM sur VetAgroTice mais à part ça bah j'avais relu le poly, comme pour le reste quoi.

CC : Ouais ça marche.

X : En plus c'est une petite matière quand même donc ça allait assez vite !

CC : Ah bah oui c'est pas les 90 pages de cours de certaines !

X : Ouais voilà, donc non franchement pas de truc spécial pour la réviser.

CC : Ok, ça marche ! Et du coup, si tu te places dans un monde idéal, selon toi, comment ce module pourrait être enseigné pour que ce soit encore plus simple ?

X : Bah perso, je trouve que c'est un module qui collerait vachement avec des cas cliniques. Pour avoir encore plus de situations concrètes en gros !

CC : Comme avec le TD sur les ordonnances ?

X : Non, plus complets que ça ! Genre tu vois un truc qui reprendrait vraiment plein de matière et la démarche clinique aussi ! Tu pars d'un vrai cas avec des symptômes et tout et tu arrives à un traitement et du coup bah là tu peux mettre les situations de législation en fonction de ce que tu as besoin tu vois ?

CC : Ouais ouais je vois bien ouais !

X : Fin ça nous ferait vraiment réfléchir ! Alors c'est clair, ça serait beaucoup plus gros du coup mais plus concret et appliqué et je pense qu'on s'y intéresserait beaucoup plus !

CC : Ouais et du coup peut-être un peu plus tard pour avoir déjà toutes les notions dans les autres matières ?

X : Ouais bah ça serait l'idéal je pense mais bon après tout est toujours compliqué à mettre en place quand tu mobilises plusieurs profs parce qu'ils arrivent pas à se mettre d'accord et tout. Mais dans l'idée je trouverais ça vraiment vraiment cool !

CC : Et du coup le partiel aussi tu le verrais en mode cas clinique ?

X : Bah grave ouais ! Ça ferait au moins un partiel où on réfléchit vraiment plutôt que de recracher bêtement les infos quoi.

CC : Oui bah c'est clair que là ça serait indispensable.

X : Ouais mais tu vois je trouverais ça vraiment bien ! Parce qu'en prépa on nous apprend à vraiment réfléchir et tout et c'est vraiment quelque chose qui manque à l'école ! On bouffe et on recrache les infos la plupart du temps, c'est vraiment frustrant. Et puis c'est pas comme ça qu'on retient le mieux pour du long terme, pour quand on exercera quoi !

CC : Ouais ouais non mais je vois carrément l'idée et je suis totalement d'accord avec toi. On nous rabache les oreilles avec la démarche clinique mais c'est vrai qu'avant les cliniques on n'y est pas trop confrontés quoi.

X : Bah c'est ça. Et du coup je pense que ce module ça pourrait vraiment être l'occasion !

CC : Bah écoute c'est noté ! Et du coup ces cas cliniques tu les verrais plutôt en TD ou plutôt à la maison.

X : Bah en vrai plutôt à la maison je pense. Parce qu'on a déjà pas mal de TD sur cette matière là et comme je te disais, je pense que mobiliser les profs de toutes les matières pour réussir à faire des TD constructifs autour de ça ça va être compliqué. Alors que si tu fais genre comme des PowerPoint à dispo sur VetAgroTice et que chacun peut faire quand il veut, bah déjà ça permet de travailler à ton rythme, de revoir les matières au fur et à mesure tout ça. Parce que faut pas se mentir ça serait plus dur quoi donc faudrait forcément qu'on replonge le nez dans les autres matières !

CC : Ouais mais si tu as un doute ou des questions ?

X : Bah faut qu'ils mettent des forums ! Ils savent le faire ça pour les semaines de révisions et tout, bah ils créent un forum pour ces cas cliniques là et du coup bah chacun peut poser ses questions et tout et comme ça tout le monde avance dans le bon sens quoi. Je suis trop hypé par le truc je trouve que ça serait vraiment un truc bien ! Puis hyper concret et le côté pluridisciplinaire je trouve que c'est vraiment un truc qui manque à l'école. On est souvent dans une matière puis une autre et faut même savoir quel prof fait quoi parce que comme ils ne se concertent pas bah certains sont pas d'accord sur des définitions ou des valeurs et tout. En vrai c'est hyper relou !

CC : Ouais ouais je vois tout à fait ! Et du coup, toi aujourd'hui, tu penses que tu as de bons restes de ce module-là ?

X : En vrai je sais pas. Oui parce que je sais faire une ordonnance, je sais ce qu'il faut mettre dedans et tout, enfin après il y a eu les changements là donc j'avoue qu'il faudrait que je regarde un peu mieux pour être sûr de pas faire de bêtises mais globalement ça va. Après c'est plus les trucs spécifiques, genre je saurais pas te faire une ordonnance sécurisée pour de la morphine quoi, je sais qu'il en faut une mais comment on la rédige, où on la trouve et tout, ça je ne sais plus.

CC : Ouais ok.

X : Et puis il y a plein de trucs, en soit on le sait mais on le fait pas trop. Genre je sais pas quand on met un chat sous perf, à l'école on met la fluïdo dans l'ordo d'hospit mais en vrai je fais jamais d'ordo d'hospit et surtout pas avec les perfs dedans quoi. Sur ce genre de trucs on n'est pas très bons quand même.

CC : Ouais après en stage on ne les voit jamais faire aussi.

X : Ah bah c'est clair, puis même quand tu fais ton rempla ou quoi, les journées sont chargées, c'est dur et clairement t'as pas le temps de le faire, ou du moins tu ne le prends pas car il y a plus important subjectivement quoi.

CC : Ouais je vois ouais.

X : Après par contre je sais où trouver les infos !

CC : Oui bah c'est déjà le plus important !

X : Ouais c'est clair !

CC : Bon bah écoute si tu n'as rien à rajouter je pense qu'on a fait le tour. Si jamais tu vois des trucs plus tard que tu aurais voulu dire, surtout n'hésite pas à m'envoyer un message et puis bah merci !

X : Et bah de rien !

Annexe XIII : Retranscription de l'entretien individuel n°7 : Etudiant de A6 ayant déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Salut X, merci d'avoir accepté de m'accorder un peu de ton temps !

X : De rien.

CC : Du coup X tu es en A6.

X : Oui c'est ça.

CC : En fait voilà, je vais te poser d'abord des questions un peu générales sur ton rapport à véto, à la scolarité, tout ça, et ensuite je vais rentrer un peu plus dans le détail, sur le sujet de la législation et de son apprentissage un peu plus en particulier quoi.

X : Oui ok très bien.

CC : Du coup X, tu me disais ... avant l'entretien que tu avais eu des difficultés, enfin voilà des soucis dans ton parcours à véto ?

X : C'est ça.

CC : Est-ce que tu peux m'en dire plus ? Enfin voilà, quel type de difficulté en particulier, et puis aussi peut-être pourquoi selon toi ?

X : Oui ok. C'est une longue histoire mais j'ai jamais eu des résultats exceptionnels on va dire... Maintenant oui j'ai eu quelques rattrapages, mais je me suis arrangé pour que ça passe quand même, en gros. Pour résumer à fond.

CC : Ok donc tu dirais que tu as du mal avec les enseignements à véto en général ?

X : Oui, j'ai eu pas mal de difficultés...

CC : Et tu peux m'expliquer pourquoi en gros ? Enfin la manière avec laquelle tu l'explique ?

X : Alors je suis une personne très stressée, et quand je suis disons, voilà, angoissée, j'ai vraiment du mal à me mettre sérieusement à des révisions par exemple. Genre m'y mettre vraiment, fiché, et tout. Je procrastine beaucoup parce que m'y mettre ouais c'est flippant... Donc dans le doute j'attends. [rires] Et puis après du coup c'est pire... Jusqu'à ce que je sois un peu contraint à faire les choses vraiment au dernier moment. Donc ça passe un peu juste juste mais ça passe quand même.

CC : Ok donc réviser ça te stresse donc c'est comme si tu repoussais l'échéance en gros ? C'est ça grosso modo ?

X : Oui.

CC : Ok et tu sais pourquoi ça te stresse à ce point ?

X : En fait...

CC : C'est pour toutes les matières pareil ?

X : Non, enfin je m'y prends souvent au dernier moment de façon général mais je m'en sors mieux quand ça va être des matières plutôt courtes avec des notions globales et pas trop d'archi-détails et de notions hyper précises...

CC : Tu as un exemple ?

X : Oui, tout ce qui va être PMAC, soins intensifs, en soi quand tu comprends globalement le truc ça va. Y a pas un million de choses à savoir, et même si il faut réviser quand même et apprendre pas mal de choses, ça reste assez fluide à digérer je trouve...

CC : Ok donc tu dirais que c'est vis-à-vis de la densité de la matière que ça te stresse ?

X : Oui la densité, la complexité, c'est des choses que j'aurais du mal à apprendre et à réviser parce que ça me stresse d'avance et j'ai jamais envie de m'y mettre...

CC : Et à l'inverse tu as des matières où c'est plus compliqué que d'autres ?

X : Bah du coup les matières, y a des matières que je trouve très très lourde enfin personnellement moi ça me fatigue vraiment, genre quand y a des modules sur les appareils, le module cardio-vasculaire avec plus de 100 pages de cours c'est plutôt difficile pour moi, je suis quelqu'un qui se décourage vite donc c'est vraiment dur.

CC : Ok.

X : Maintenant que j'y pense, tu vas avoir tous les cours genre parasito, bactério, ce genre de choses où tu as plein de choses à potasser par cœur par cœur. Ça aussi c'est très angoissant pour moi... Et au final bah je trouve qu'à véto des matières comme ça y en a assez, finalement. Avec beaucoup de trucs à apprendre par cœur....

CC : Ok, et admettons pour ces matières-là comment tu t'y prends pour les travailler, enfin pour apprendre. Parce que c'est vrai que c'est des matières où y a vraiment beaucoup de choses à savoir, donc est-ce que toi tu as ta méthode à toi...

X : Je relis les polys...

CC : Oui ok.

X : Voilà...

CC : Autre chose ?

X : Oui je vais m'entraîner sur des annales aussi... Pendant la semaine de révision donc c'est vrai que j'y accorde pas autant de temps que je devrais...

CC : Dac, et est-ce que tu vas en amphi pendant l'année ?

X : Non pas trop. Enfin voilà je vais être honnête non pas trop.

CC : Et tu peux m'expliquer pourquoi en quelques mots ?

X : Oui, bah ça m'intéresse pas trop pour être honnête. Ça m'ennuie beaucoup... Je sais que c'est pas bien hein ? Et je sais aussi que y a un côté paradoxal parce que voilà je me plains que les matières sont dures mais en même temps je vais pas en amphi...

CC : Véritable paradoxe !

X : Je suis une énigme.

CC : Oui non après chacun sa façon de faire, si ça marche pour toi tant mieux enfin... Voilà je suis pas là pour juger quoi vraiment je recueille ton avis... C'est neutre quoi, pas de soucis !

X : [rires] Ouf !

CC : [rires]

X : Non mais clairement les amphes j'y suis un peu allé de moins en moins, mais c'est pareil, si la matière va m'intéresser je vais m'investir. Les matières que je t'ai citées où pour moi ça marche bien oui c'est des choses qui m'intéressent plus aussi, parce que y a ça et c'est super important aussi, être intéressé !

CC : C'est clair, enfin c'est plus dur d'apprendre un truc au pif si tu t'en fiche un peu... Ou bien si c'est pas vraiment ce qui te plaît...

X : Oui et c'est ça qui me fait stresser c'est que je sais que ce que j'aime pas je vais avoir trop de mal à l'apprendre de moi-même, enfin à me chauffer à lire les polys, à faire des annales... Je vais le faire mais quand j'ai plus le choix, enfin je suis trop pénible quoi, mais bon c'est comme ça.

CC : Ok, et en termes de support pédagogique, y a peut-être des choses qui ont pu t'aider ?

X : Hm, non je vois pas trop...

CC : Par exemple sur VetAgroTice...

X : Ah oui nan mais ça c'est bien. C'est très bien les QCM d'entraînement par exemple. Mais de manière générale les questions réponses ça marche bien. Ça m'aide à apprendre plus efficacement en tous cas j'ai l'impression. Des fois je le fais avec des amis, on se pose des questions mutuellement, je sais qu'ils sont un peu comme moi à faire les choses au dernier moment, donc des fois on se fait des sessions où on s'interroge et ça a tendance à rentrer. Donc oui les QCM en ligne même principe c'est quelque chose que j'aime bien.

CC : C'est quoi que tu aimes bien du coup dans ce support tu penses ? Enfin qu'est-ce que ça t'apporte de plus ?

X : En fait... Nan je sais pas.

CC : Si vas-y dis-moi !

X : Nan mais je pense que sur des cours trop longs et denses du coup, tu arrives à un point où tu sais même plus sur quoi tu peux être interrogé ou pas. Après je sais que moi ça me le fait. Les profs sont pas toujours très clair en termes d'attentes ou quoi... Et les QCM ça te donne un peu des exemples des connaissances à avoir. Mais de manière générale ça me soulage entre guillemets quand le prof va un peu hiérarchiser les choses à apprendre genre « ça c'est indispensable », « ça aussi », « pas ça... », moi ça me fait vachement relâcher la pression et ça me permet de concentrer mon énergie sur ce que je dois savoir. Ça me fait moins paniquer. Donc voilà je pense que le QCM en quelque sorte me fait un peu le même effet, mais je crois que y a un côté complémentaire aussi.

CC : Entre le QCM et le fait de hiérarchiser les choses à apprendre comme tu dis ?

X : Oui, en fait ça cadre, moi j'ai pas mal besoin de cadre.

CC : Ah oui ok ?

X : Quand juste on me donne plein de choses à apprendre comme ça point barre, chez moi ça fonctionne pas. Je suis pas une personne très organisée non plus donc ça aide pas !

CC : D'accord, c'est intéressant, donc tu es à la recherche d'une structure en gros sur laquelle tu peux te baser pour travailler ?

X : Je sais pas si je dirais structure....

CC : Oui, mais genre d'un point de départ quoi, et qui délimite un peu les contours de ce qui est important ou pas...

X : Ah oui ça c'est sûr...

CC : Oui ok je comprends bien...

X : Mais voilà je pense que le souci il vient avant tout de moi, je suis pas très structurée donc je suis très en attente de ce point de vue-là.

CC : Oui ça peut se comprendre.

X : Je suis pas aidée [rires].

CC : [rires] Ok. Et du coup comme je t'ai dit je recentre un peu le sujet en particulier sur la législation. La législation comment ça s'est passé pour toi en termes d'apprentissage ? Tu as du mal, plutôt pas trop ?

X : En fait ça s'est plutôt bien passé.

CC : Ok, tu saurais m'en dire plus ? Ça t'a intéressé du coup ?

X : Oui assez, bah déjà j'ai trouvé que la matière était pas hyper longue... Et puis ouais les profs illustraient bien la matière j'ai trouvé, y avait pas mal d'exemples qui moi personnellement me parlaient bien, enfin qui m'intéressaient en tous cas. Donc non ça s'est passé sans trop de problème.

CC : Ok. En fait c'est intéressant je trouve parce que bah certains étudiants considèrent que la législation au contraire c'est très lourd, avec beaucoup de choses tout ça...

X : Ah oui.

CC : Et même, enfin tu vois c'est pas systématique, mais certains trouvent ça très abstrait et du coup je trouve ça intéressant que tu trouves ça au contraire bien illustré et tout, enfin oui c'est intéressant je trouve.

X : Oui, enfin ok, je peux comprendre parce que en vrai la législation certes y a un côté tu apprends bêtement. Enfin c'est un peu bête et méchant quoi.

CC : Oui c'est ça !

X : Mais en vrai bah moi non j'ai trouvé ça intéressant quoi. Et pas si long, du coup en vrai même au dernier moment je m'en suis bien sorti en vrai.

CC : Mais du coup c'est quoi qui t'a plu dans la matière ? Enfin qui t'a intéressé ?

X : En fait je trouve que la législation ça devrait être peut-être l'un des modules les plus importants parce que voilà demain si tu te plantes il peut y avoir de vraies conséquences graves, enfin sur le plan légal.

CC : Oui légalement bah ça peut être chaud.

X : Enfin certes sur toutes les autres matières, on reste des médecins donc y a des vies en jeu ok. Mais c'est notre métier tu vois donc on est censé être bons de base, enfin tu vois normalement quand tu sors de véto tu es censé être doué en médecine vétérinaire de base.

CC : Oui.

X : Mais sauf que la législation c'est quelque chose qui ne colle pas vraiment au métier de véto en tant que tel mais qui est tellement indispensable et avec tellement d'enjeu en soi... Enfin voilà ça m'a toujours intéressé. Mais aussi parce que tout ce qui est juridique, enfin le droit, ça m'a toujours intéressé. Dans une autre vie j'aurais été juriste je te jure.

CC : [rires]

X : Ah mais je te jure j'aurais adoré. Bref, et oui du coup je pense que, voilà connaître le cadre juridique de ton truc en tant que médecin véto c'est quelque chose de base qui m'intéresse et vu que je trouve que la matière n'est pas longue bah ça a juste bien marché pour moi quoi.

CC : Ok, tant mieux en vrai. Ouais donc la matière t'intéressait beaucoup de base.

X : Oui plutôt.

CC : Ok. Bah je pense qu'on n'est pas loin de la fin de l'entretien...

X : D'accord ?

CC : Nan si, il faut aussi que je te demande. En gros si dans l'enseignement de la législation tu pouvais changer quelque chose, genre par exemple pour que ce soit plus simple et plaisant à apprendre... ce serait quoi selon toi ?

X : Ouah, bonne question. [rires]

CC : Oui c'est vrai. [rires] Après si tu n'as pas d'idée c'est pas grave du tout c'était pour savoir...

X : Bah peut-être je pense connecter la législation à d'autres matières. Parce que ouais je me doutais que la législation c'était très important. Mais au final j'en ai vraiment pris conscience pas plus tard que l'été dernier lorsque j'ai fait mon rempla.

CC : Ah oui ?

X : Ouais. Voilà.

CC : Et du coup c'est ça qui t'a vraiment fait te dire « la législation c'est intéressant et important » ?

X : Après voilà non moi ça m'intéressait de base avant et je supposais de ce que je pouvais en savoir que le truc était hyper important, enfin de base ça paraît logique.

CC : Ok.

X : Mais tu prends pas toute la mesure du truc avant d'être vraiment en situation, d'être vraiment responsable, de faire le lien avec le terrain et tout enfin voilà. Ouais je pense que la manière avec laquelle on nous apprend la législation retranscrit pas forcément bien ça. En même temps je sais même pas si ça serait possible, mais juste faire plus de ponts avec la pratique, avec d'autres matières, je pense que ce serait intéressant, en tous cas moi ça m'aurait intéressé je crois.

CC : D'accord, bah écoute j'ai tout bien noté ce que tu m'as dit.

X : Super.

CC : Merci à toi pour ton temps c'était hyper intéressant.

X : Écoute, sans problème.

CC : Tu aurais quelque chose à rajouter tu penses ?

X : Non pas vraiment. Si je repense à quelque chose au pire ce que je fais c'est que je te passe un message et on rediscute si tu veux.

CC : Oui avec plaisir, et vice versa !

X : Allez.

Annexe XIV : Retranscription de l'entretien individuel n°8 : Etudiant de A5 ayant déjà suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bonjour X !

X : Et bah bonjour oui.

CC : Déjà merci beaucoup pour ton temps, c'est très gentil de ta part !

X : Oh bah de rien c'est avec plaisir !

CC : Du coup, pour te réexpliquer un petit peu, je travaille sur l'éventualité de développer des supports pédagogiques pour faciliter l'apprentissage de la législation du médicament vétérinaire à l'école et donc j'avais fait passer un questionnaire par mail, auquel tu as gentiment répondu, et on se retrouve ensemble aujourd'hui pour aller un peu plus en profondeur dans le sujet et avoir des informations un peu plus précises.

X : Yes, pour te servir ! [rires]

CC : [rires] Merci, merci. Déjà, on va commencer par aborder le thème de ta scolarité dans son ensemble et puis dans un second temps, on parlera plus de tout ce qui concerne le module de législation.

X : Yes pas de soucis.

CC : Donc, toi tu es en A5 c'est ça ?

X : Exactement oui !

CC : Super ! Est-ce que tu dirais que, d'une façon générale, tu te sens plutôt à l'aise ou plutôt pas trop à l'aise avec l'apprentissage, les cours à véto ?

X : Bah en vrai plutôt à l'aise, je suis relativement organisée donc j'arrive à plutôt bien m'en sortir. Après j'ai eu quelques rattrapages hein, mais globalement je suis clairement pas la plus à plaindre.

CC : Ouais, ok. Donc il y a quand même eu des matières plus simples que d'autres ?

X : Ah bah oui oui clairement !

CC : Tu saurais me donner des exemples de matières où pour toi ça a vraiment été genre hyper simple ?

X : Ouais bah déjà, l'équine parce que bah je suis venue à Lyon pour l'équine et c'est un rêve de gamine un peu donc j'avoue que j'ai toujours été hyper intéressée par tous les cours d'équine, que ce soit en anat, en physio, les boiteries, la médecine et tout. Enfin ça a vraiment toujours été mon rêve de m'occuper des chevaux donc j'avoue je me suis beaucoup investie dans ces cours-là !

CC : Ouais ok. Et à part cet intérêt personnel, est-ce qu'il y a d'autres raisons pour lesquelles l'équine t'a semblé plus simple ?

X : Bah je crois pas en vrai parce que c'est beaucoup de profs différents qui nous enseignent les différentes matières dans l'équine donc il y en a des bons et des moins bons tu vois. Et j'étais clairement capable de passer des soirées entières à bachoter un cours pour être sûre de le savoir sur le bout des doigts. Vraiment je suis un peu débile avec l'équine et je voulais passer à côté de rien quoi.

CC : Ouais ok je vois. Et tu aurais d'autres matières qui se seraient bien passées ?

X : Bah en général, les trucs concrets, genre la chirurgie, la médecine, ça rentrait bien parce que bah on mettait les trucs en rapports avec des cas cliniques souvent et du coup ça faisait réfléchir quoi.

CC : Ouais ok.

X : Alors que tu vois les matières très théoriques, genre la parasito par exemple, bah c'était plus dur, je suis allée en septembre d'ailleurs ... Parce que bah c'est des listes et tu sais pas vraiment à quoi ça va te servir en fait. Fin tu vois j'ai besoin de me projeter pour réussir à bosser correctement une matière et en parasito ou en viro bah difficile de te projeter dans ta vie de tous les jours à aller reconnaître le parasite ou quoi quoi.

CC : Ouais ok et justement, ces matières un peu plus théoriques est-ce que tu verrais des moyens de les rendre plus attrayantes, plus facile à apprendre ?

X : Honnêtement ?

CC : Oui c'est mieux ! [rires]

X : Bah pour moi c'est du bourrage de crâne, je vois pas comment tu peux rendre ça facile dans la mesure où c'est pour 90% du contenu, inutile ...

CC : Ouais ok je vois. Et même justement des cas cliniques qui mettent un peu les trucs en application concrètes, tu penses pas que ça t'aurais aidé ?

X : Bah je sais pas, je trouve que les cas cliniques ça marche très bien pour les matières qui justement illustrent un truc qu'on fera vraiment dans notre métier tu vois mais la viro, franchement, je sais pas.

CC : Ok oui. Et pour ces matières-là, parfois, certains profs mettent des sortes d'exercices d'entraînement sur VetAgroTice.

X : Ouais.

CC : Tu en penses quoi toi ?

X : Bah sur le principe c'est bien. Enfin c'est bien. C'est bien quand c'est pas une évaluation, que tu peux le refaire autant de fois que tu veux, quand tu veux et qu'ils mettent des explications quand tu te trompes quoi. Parce que bon les QCM éval où tu sais pas si tu as faux parce que c'est mal codé ou s'il y a une vraie raison derrière et que tu dois te retaper tes 300 pages de cours pour savoir, bah pour moi c'est juste énervant, ça t'apporte rien et juste tu perds du temps quoi.

CC : Ouais, donc plutôt pour mais à condition d'avoir de bons feedbacks quoi !

X : Oui voilà ! Et qu'on puisse les faire autant de fois qu'on veut.

CC : Ouais ok je vois bien. Il y a aussi pas mal de matières pour lesquels les profs créent des activités en TD, des travaux de groupes, des recherches dans des documents, ce genre de choses. C'est quelque chose qui t'es utile ?

X : Ouais, ça en vrai ouais. Parce que bah dans un TD comme ça, t'as pas le choix que de te concentrer et de te motiver un peu à bosser et du coup bah ça rentre plus facilement. Les amphis c'est quand même hyper long et rébarbatif donc faut être capable de s'accrocher. Alors que les TD, quand c'est interactif, bah au moins c'est pas déjà un effort de mettre ton cerveau sur on. Après c'est sûr, y'a certains trucs mieux que d'autres hein, mais au moins y a un truc, un effort de la part du prof qui te permet de t'impliquer un peu plus naturellement dans le truc.

CC : Ouais ok ouais. Et on parlait du coup des QCM et tout sur VetAgroTice, toi tu préfères les faire toute seule à la maison.

X : Ouais bah dans l'idée, ce que je préfère c'est quand on doit les faire tous seuls à la maison et qu'après soit on les corrige, soit on en parle en TD. Comme ça t'sais tu as plein d'avis, de points de vue différents des autres élèves et du coup je trouve que je retiens mieux. Fin c'est débile tu vois mais quand mon pote répond à un truc et se plante, bah

je retiens mieux le fait qu'il s'est trompé parce que truc plutôt que si on m'avais juste dit bah voilà c'est truc. Je sais pas si je suis très claire là ? [rires]

CC : Si si, t'inquiète je suis ! [rires]

X : Bon tant mieux !

CC : Et du coup, toi, si je comprends bien, tu n'allais pas trop en amphi ?

X : Non vraiment presque pas ?

CC : Une raison particulière à ça ?

X : Bah ça me correspond pas, j'arrive pas à me concentrer, je passe mon temps sur Facebook ou quoi donc je me dis que ça sert à rien, autant que je sois chez moi à bosser ou à prendre du temps pour moi. Je trouve ça vraiment idiot d'y aller pour dire qu'on y est allé alors qu'on n'en a rien ressorti parce que notre cerveau était clairement pas dans le truc.

CC : Oui je comprends, c'est un raisonnement qui se tient.

X : Donc ouais non, on peut pas dire que j'y étais souvent.

CC : Ça marche. Et du coup avec le covid, le fait que les cours étaient sur Teams, tout ça, ça a eu quel impact sur toi ?

X : C'était trop trop trop bien !

CC : Ah ouais à ce point ?

X : Ouais grave ! Après tu vois j'étais vraiment dans les meilleures conditions possibles, à la campagne dans le sud, au soleil, mes potes et tout, fin vraiment, tu vois j'allais un peu en cours dans la journée, je faisais les devoirs et tout tu vois mais sinon c'était tout le temps les vacances. Trop bien. Et puis les partiels à distance, mais la meilleure invention [rires]. Je faisais mes partiels en pyjama dans mon canapé, la belle vie. Non mais moi je vote pour une nouvelle vague les gars ! [rires]

CC : [rires]

X : Non je rigole, mais en tout cas ça a pas été plus dur pour moi comme ça a pu l'être pour d'autres. Mais bon ça franchement les conditions de vie jouaient beaucoup je pense. Je comprends que quand t'étais tout seul dans ton appart de rez avec une co qui flanchait toutes les 10 minutes et tout, sans voir personne, sans sorties, sans rien, vraiment je comprends que certains aient décrochés.

CC : Ah bah c'est clair, ça a vraiment été difficile pour certains !

X : Ouais les pauvres. Non puis même je suis bien contente d'avoir retrouvé mes potes véto et de récupérer une vie normale.

CC : Ouais on l'est tous je pense !

X : Grave !

CC : Enfin bref ! [rires] Et sinon, tu avais une méthode de révision particulière pour les partiels ?

X : Bah pas vraiment en vrai. Je relisais mes cours, quand c'était des trucs qui m'intéressaient ou qui s'y prêtaient, genre en bioch, je faisais des fiches pour que ce soit plus clair, plus visuel et pas juste apprendre des lignes par cœur quoi. Mais j'avais pas de technique secrète en tout cas.

CC : Non mais sans parler de technique secrète, certains fichent tout, d'autre relisent à haute voix, enfin tu vois juste des méthodes quoi.

X : Ouais bah relire et un peu les fiches je dirais.

CC : Ouais ok. Bon bah écoute, je pense qu'on a fait le tour des questions un peu générales, tu as quelque chose à ajouter ?

X : Bah juste voilà insister sur le fait de nous apprendre des trucs qui vont nous servir quoi. Je sais pas dans quel monde ils vivent les profs, mais je vois pas comment que ce soit pourrait retenir vraiment la moitié de ce qu'il y a dans les cours, c'est horrible ! Il y a trop de trucs qui servent à rien, dont on n'entendra jamais parlé en pratique. Bref je trouve que c'est de la perte de temps et en plus ça nous empêche de nous concentrer sur ce qui est vraiment important quoi.

CC : Oui bah c'est une des remarques qui revient souvent c'est clair ...

X : Ouais ...

CC : Bon bah écoute on va pouvoir passer à la partie plus centrée sur la législation si t'es ok ?

X : Ouais quand tu veux !

CC : Du coup tu vois bien de quel module il s'agit ?

X : Ouais nickel ouais.

CC : Super ! Alors déjà, est-ce que ça a été une matière facile pour toi ?

X : En vrai pas trop.

CC : Ah ouais ?

X : Ouais parce que bah tu vois c'est toujours le même truc, sur le moment tu vois pas à quoi ça va te servir. Bon après si tu vois, la partie sur les chevaux avec les filières et tout c'est important puis pour le coup moi c'est rentré tout seul mais bon tous les trucs avec la conservation des médocs, les trucs de chimio et tout. Bah franchement je voyais pas en quoi ça allait me servir.

CC : Ouais ok.

X : Alors après, ça va qu'on a quand même des bons profs et qu'ils essaient de rendre ça à peu près buvable et vivant quoi. Mais bon tu vois c'est vraiment une matière, jusqu'à ce que t'arrives en clinique, bah tu sais pas à quoi elle sert. Et c'est dommage parce qu'en plus quand tu arrives en clinique bah tu vois bien que c'est présent partout, juste tu t'en rends pas compte au bon moment quoi.

CC : Ouais je vois ouais, et tu aurais une idée pour changer ça ?

X : Bah je sais pas, si on faisait plus de cas cliniques peut-être ?

CC : Ouais comment ça ?

X : Bah tu vois, plus repartir de ce à quoi on va être confronté, avec des animaux malades, des proprios chiants, enfin vraiment du concret quoi. Après ils essaient déjà de le faire, je veux pas leur jeter la pierre, on voit qu'ils font des efforts de ouf ! Mais il en faudrait encore plus je pense. Enfin en tout cas il en faudrait pour tous les points. Parce qu'en fait sur les chevaux vraiment je trouve c'était pas mal expliqué, et mis en situation tu vois ? Mais pour plein de choses, pas trop je trouve. Je trouve pas d'exemple précis là mais tu vois l'idée ?

CC : Oui oui très bien oui.

X : Et puis ce qu'il faudrait à tout prix, c'est un truc récap.

CC : Un truc récap ?

X : Ouais un petit carnet qu'on a dans la poche et dans lequel on peut aller checker quand on est en cliniques. Ça nous éviterait peut-être quelques mails incendiaires du prof !

[rires]

CC : Oui bah il serait ravi qu'il y ait moins d'erreurs je pense ! [rires]

X : Bah c'est sûr, mais tu vois je trouve qu'on nous donne pas tous les outils. Parce que faut arrêter de se dire qu'on a eu les cours et que du coup c'est gravé dans nos têtes. La plupart des partiels, on les réussit en les bachotant la veille pour le lendemain, ça reste pas tout ça. Donc bah sur les trucs essentiels comme ça, on devrait nous donner un petit truc qu'on peut garder et dans lequel il y a les infos principales.

CC : Ouais ouais je vois ouais.

X : Après c'est que mon avis hein, je suis pas représentative de tout le monde. Mais tu vois en plus ils le font une fois et basta !

CC : Ouais et puis tu pourrais même le garder plus tard pour dans la clinique où tu bosses quoi.

X : Bah grave ouais ! [sonnerie de téléphone et appel personnel] Je suis vraiment désolée mais faut vraiment que j'y aille, il te restait beaucoup ?

CC : Non non t'inquiète je comprends pas de soucis, en vrai on n'était pas si loin de la fin, t'inquiète !

X : Bon ça marche, vraiment désolée.

[fin écourtée]

Annexe XV : Retranscription de l'entretien individuel n°9 : Etudiant de A2 n'ayant pas suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bonjour X.

X : Salut !

CC : Du coup X tu es en A2.

X : Absolument oui.

CC : Ok, et du coup si tu veux bien je veux bien que tu me dises un peu comment tu te sens niveau scolarité à véto... En gros grosso modo les apprentissages si tu t'en sors bien ou pas trop...

X : Oui ok... En fait non je me sens pas très à l'aise, enfin j'ai pas mal de difficultés quoi.

CC : Ah oui ?

X : Oui quand même, je trouve que c'est vraiment dur le volume de choses à apprendre, et puis dans plein de matières différentes... Enfin je m'en sors pas trop quoi, pour être sincère...

CC : Ok, mais pourquoi tu dirais ? Enfin qu'est-ce qui fait que selon toi tu as des difficultés ? C'est parce que c'est complexe... Ou...

X : Non en fait je dirais pas forcément que c'est... non c'est pas complexe mais juste je trouve qu'il y a vraiment beaucoup de choses à savoir, et c'est pas forcément toujours hiérarchisé, enfin je trouve que y a tout d'important... Donc tu as beaucoup de choses à assimiler d'un coup, je pense que ça ça me pose problème.

CC : Ah oui donc c'est pas les matières en soi mais plutôt la quantité de choses à son savoir je pense ?

X : Oui, je fais vraiment la distinction entre les choses qu'on apprend en prépa, je trouve que c'est vraiment très différent quoi... C'est aussi beaucoup de choses à apprendre mais c'est pas pareil, enfin on nous apprend beaucoup à comprendre surtout, et je retrouve pas ça à véto, enfin moins.

CC : Oui ok, alors... alors que à véto donc si je comprends bien selon toi en fait véto c'est plus apprendre beaucoup de choses mais y a moins cette notion de « compréhension » ? En gros c'est ça ?

X : Oui ouais alors voilà je dis pas que c'est inutile de comprendre ce qu'on apprend à véto hein ?

CC : Oui non bien sûr...

X : Mais voilà mon ressenti c'est que y a beaucoup d'apprentissages par cœur avec des notions qui ont pas toujours des liens évident entre elles. Comme je dis c'est pas systématique mais...

CC : Ok.

X : Voilà.

CC : Oui je vois bien. Et du coup tu dirais que... Tu as ce... Cette sensation là pour toutes les matières à véto où... Plus certaines qu'une autre ? Ou vraiment dans tous les enseignements tu as un peu cette sensation ?

X : Oui non je caricature un peu ça dépend. Non bah biostatistiques, biochimie, tu vois pour moi ça me rappelle un peu la prépa dans la philosophie du truc, enfin je trouve que c'est moins du par cœur, et plus comprendre...

CC : Oui c'est moins catalogue quoi.

XX : J'aime bien les matières comme ça, enfin c'est logique. Oui les matières où c'est logique quoi, j'aime bien. J'ai un peu un esprit logique au final donc c'est plus simple pour moi.

CC : Ok, du coup à l'inverse les matières où tu vas avoir du mal ça va être des matières plus « par cœur du coup » ... Genre quoi par exemple ? Virologie par exemple ?

X : Voilà, moi genre virologie, pharmacologie, je trouve que c'est compliqué par exemple... ça va être des matières où j'ai vraiment la sensation de faire du par cœur pour du par cœur, et puis tu vois vu que je déteste ça je le fais à reculons enfin ça me stresse quoi...

CC : Oui tu sens que ça te stresse ?

X : Oh oui oui carrément... enfin au moment des partiels c'est un peu... dur pour moi enfin je veux dire c'est pas simple, j'ai vraiment la sensation de pas y arriver c'est dur quoi...

CC : Ok, et du coup en parlant des partiels, est-ce que tu peux m'en dire un peu davantage sur bah comment tu révises, comment tu t'y prends personnellement ?

X : En fait je révise en faisant des fiches. J'ai toujours un peu fait ça depuis la prépa donc c'est une habitude que j'ai gardé.

CC : Dac, oui tu as gardé cette habitude de la prépa ?

X : Oui ça marchait bien mais là je sens que c'est moins efficace quoi... Je sais pas trop quoi faire...

CC : Parce que... Enfin est-ce que tu peux m'expliquer comment tu fais tes fiches par exemple ?

X : Oui oui genre je fiche les choses que je juge les plus importantes mais déjà je trouve que tout est important donc c'est mal parti. [rires]

CC : [rires] oui je vois.

X : Et du coup ouais mes fiches elles sont hyper longues...

CC : Tu dirais... Ouais ok.

X : Après ce que j'essaye aussi de faire c'est me faire un peu schémas, enfin des espèces de bilans quoi...

CC : Oui ok ?

X : Et ces schémas ils m'aident à en gros illustrer le lien bah... entre les notions... Comme ça y a un lien logique et c'est pas des choses que j'apprends trop par cœur... Parce que de toute façon le par cœur j'y arrive pas trop.

CC : Oui du coup tu adaptes un petit peu tes révisions en fonction de ce qui marche le mieux pour toi ouais.

X : Oui mais c'est dur enfin le contenu des cours c'est vraiment long et dense et même en fichant je trouve ça vraiment dur de tout savoir...

CC : Oui tu te sens pas trop à l'aise aux partiels du coup...

X : Non bah non non pas du tout, c'est pas simple mais bon...

CC : Ok, et tu vas en amphi un peu ?

X : Oui j'y vais assez régulièrement ?

CC : Ok ?

X : Quasiment tout le temps en fait.

CC : D'accord ?

X : Ça m'aide un peu à assimiler mais ça suffit pas quoi... Pourtant j'y mets du mien et c'est vrai qu'entendre les choses plutôt que juste se farcir les poly c'est pas mal, des fois je fiche même en amphi...

CC : Ah ouais carrément.

X : Ouais ouais vraiment j'essaye de faire les choses bien mais c'est un peu la cata là dernièrement, ça me soûle un peu...

CC : Oui évidemment, j'imagine bien c'est fatiguant...

X : Oui j'essaye vraiment de pas foirer mes partiels, mais juste c'est trop quoi...

CC : Ouais je comprends... Oui en vrai bah j'étais un peu pareil. Enfin je suis un peu comme ça aussi, assez... enfin j'aime bien la logique et pas trop le par cœur donc oui je comprends.

X : Ah oui d'accord !

CC : On se comprend là-dessus. [rires]

X : Super alors. [rires]

CC : Et du coup ... Ouais ma recherche elle est sur les modes d'apprentissage...

X : Oui.

CC : Et en particulier du coup la législation du médicament...

X : Oula... [rires]

CC : Oh bah du coup je me doute de ta réponse mais je dois te la poser quand même, hein [rires].

X : Oui oui vas-y.

CC : Comment tu anticipes du coup, bah voilà, la législation du médicament, comment tu penses que tu vas t'en sortir ? Est-ce que tu appréhendes... Enfin tout ça, comment tu te projettes par rapport à ça ?

X : Oui, alors ça m'angoisse beaucoup.

CC : Carrément ?

X : Oui, Oui, bien sûr que c'est un module qui m'angoisse. J'ai peur de ne pas valider parce que je ne vois pas comment je vais réussir à apprendre tout ça. Il n'y a aucun lien là-dedans. Il faut juste apprendre les trucs que tu dois faire, ce que tu as le droit de faire et ce que tu ne dois surtout pas faire. C'est de l'apprentissage bête et méchant et je ne suis pas fait pour ça.

CC : Ouais donc tu es plutôt pessimiste là-dessus quoi ?

X : Oui vraiment très pessimiste. C'est vraiment le cas typique de la matière où je pense que je vais me planter donc c'est pénible et ça me stresse en avance, enfin ça me panique presque... Voilà je veux pas planter mes études pour ces trucs enfin c'est trop dommage mais voilà, je sais pas...

CC : Et comment tu penserais faire pour réviser du coup ? Un peu pareil qu'actuellement ? Enfin pour les autres matières du genre virologie...

X : Euh...

CC : Les fiches comme tu m'as expliqué un peu ?

X : Oui je ficherais...

CC : Aussi ?

X : Oui je ficherais mais ça suffira pas je pense. Après vraiment je remercie les profs qui mettent à disposition des supports sur VetAgroTice...

CC : Ah oui ça t'aide tu trouves ?

X : Oui ça ça m'aide, enfin du coup c'est pas systématique... Mais je considère qu'à défaut de matières où tu comprends plutôt que tu apprends au moins ça permet plus facilement de me dire ce qui est indispensable... ou pas. Parce que y a ça aussi. Y a des cours c'est pas hiérarchisé et moi je me retrouve avec des fiches infinies, enfin c'est pas possible

quoi. Là au moins on peut savoir les attentes des enseignants, je peux me préparer enfin c'est mieux.

CC : Donc ça te facilite pour apprendre et aussi pour faire tes fiches.

X : Oui, l'un va avec l'autre mais oui oui c'est ça.

CC : Ok... Et du coup est-ce que tu vois autre chose soit... Enfin à la fois dans ton travail perso ou d'autres genre de supports par exemple en TD, où pour toi c'est plus facile d'apprendre ? En gros... Bah voilà des trucs qui facilitent un peu ton apprentissage là-dessus, sur tout ça ?

X : Euh, là comme ça je sais pas trop...

CC : Ok.

X : Ouais non. Enfin ah si ouais y a des TD avec des travaux personnels ou de groupe, enfin là où on est encouragés à bosser, à réfléchir. Ça c'est bien, enfin j'ai moins la sensation d'être seule face à mes polys, je peux poser des questions... Enfin ça crée un peu un dialogue je trouve et ça m'aide à comprendre, à assimiler des trucs...

CC : Ok.

X : Parfois des moyens mnémotechniques ça te vient en TD, y a certains profs qui te les donnent même ces moyens mnémotechniques parce qu'ils savent que c'est chiant à apprendre quoi [rires]. Et c'est bien, en fait tous les profs sont pas aussi lucides là-dessus et je trouve ça dommage... Puis moi je peux toujours essayer de faire des trucs mnémotechniques de mon côté mais c'est insuffisant, enfin c'est pas optimal, c'est dur.

CC : Ok donc là-dessus tu es un peu en recherche d'encadrement, d'accompagnement...

X : Oui, je crois que je suis coincé en prépa en y réfléchissant. [rires]

CC : [rires]

X : Mais oui j'ai besoin de pas mal d'encadrement, presque de remédiation des fois.

CC : Alors remédiation... tu veux dire quoi par-là ?

X : En gros qu'on me réexplique mais voilà sous un autre angle ou alors qu'on me montre que c'est logique ou je sais pas, juste pas me faire apprendre des trucs par cœur parce que même en essayant très fort c'est extrêmement dur pour moi d'assimiler, je sais pas comment font les autres mais moi j'ai besoin de cette étape préalable... Mais après voilà en biochimie ou quoi je me débrouille très bien, je pense pas que je sois un mauvais élève vraiment, mais c'est pas ma manière de bosser quoi et c'est vraiment dur.

CC : Ok oui non mais je vois très bien.

X : C'est un peu con enfin j'ai déjà eu pas mal de rattrapages quoi ...

CC : Oui après voilà c'est ça comme tu dis c'est des façons de réfléchir, d'apprendre, tout ça, enfin on n'est pas tous égaux ...

X : Ouais c'est clair ...

CC : Et puis c'est comme tu le dis, enfin tu as sûrement, voilà, plein de points forts et tout mais sur d'autres matières ...

X : Oui oui bien sûr.

CC : Enfin oui je vois ce que tu veux dire par contre. Et sur des supports pédagogiques concrets, à partir de ce que tu as pu avoir déjà ou des choses que tu imagines...

X : Oui ?

CC : Tu as certains supports qui te paraîtraient très intéressants pour apprendre la législation du médicament ?

X : Bah ... enfin tu veux-dire quoi par « intéressant » ?

CC : En fait, qu'est-ce qui t'aiderait selon toi, à partir de voilà tes idées ou des choses que tu as vu ou fait, qu'est-ce qui t'aiderait à apprendre la législation ...

X : Ah oui ...

CC : Ou d'autres matières du genre après ...

X : Bah comme je t'ai dit les trucs sur VetAgroTice c'est bien.

CC : Oui.

X : Sinon, je pense des choses concrètes. Pharmacologie, virologie, c'est souvent très abstrait au final, on apprend par principe. Nan bah peut-être se baser plus sur des cas cliniques, des rencontres avec des proprios, je sais pas. Ou même tu sais des visites dans des cliniques où on verrait vraiment ce qui va ou ce qui va pas. C'est plus parlant pour moi qu'un TD classique, au moins tu sais pourquoi tu apprends quoi.

CC : Oui au final ça donne du sens un peu non ? C'est intéressant ça...

X : Ouais, donner du sens pour moi c'est important, beaucoup de choses ont pas de sens et c'est pas évident de se... de s'y plonger en gros.

CC : Ok entendu. Ça sera ma dernière question du coup je pense... Merci beaucoup à toi !

X : Pas de soucis sans problème...

CC : Tu vois... Éventuellement autre chose ? À rajouter ?

X : Non non je pense que c'est bon...

CC : D'accord, et bien merci beaucoup !

X : Merci à toi.

Annexe XVI : Retranscription de l'entretien individuel n°10 : Etudiant de A3 n'ayant pas suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Merci X du coup d'avoir accepté cet entretien !

X : Aucun problème, avec plaisir.

CC : Du coup tu es en A3.

X : Tout à fait.

CC : Et ma première question du coup, ça serait ton rapport à ta scolarité : tu dirais que tu réussis plutôt bien ? Tu es à l'aise ?

X : Oui plutôt à l'aise. J'ai pas vraiment de soucis avec les apprentissages en général, donc j'arrive plutôt bien à réviser quand il le faut.

CC : Donc tu as pas vraiment de module qui t'a posé problème dans ta scolarité à véto jusqu'à présent ?

X : Non, pas trop. Non non, bah j'ai eu aucun rattrapage pour l'instant !

CC : Ah oui, donc tu te sens vraiment à l'aise quoi.

X : Oui, alors pourvu que ça dure ! [rires].

CC : [rires]. C'est clair, c'est tout le mal que je te souhaite.

X : Je dirais que j'ai toujours eu des facilités pour apprendre. Enfin depuis le lycée hein ? En prépa pareil et du coup à véto, bah c'est pas exactement la même formule mais je m'en sors bien malgré tout je pense.

CC : Ok, bah à l'inverse est-ce que y a des matières où tu te sens particulièrement à l'aise ?

X : ... Non pas vraiment. Après sur le contenu y a des matières qui sont plus denses que d'autres certes donc en termes de temps de révision c'est un peu plus conséquent... Par exemple je sais pas, la virologie en A2 ? Peut-être... Non je sais pas trop sinon.

CC : Ok entendu, et alors du coup ouais tu me disais que tu avais toujours eu des facilités d'apprentissage ...

X : Oui toujours, déjà en cours je retiens bien, enfin je suis attentive. Et en plus je travaille quand même beaucoup chez moi aussi. Je suis un peu une stressée [rires].

CC : Ah oui ?

X : Oui, du coup j'ai besoin de pas mal travailler pour ... en quelque sorte me rassurer ? C'est bête, mais j'en ai besoin. Je fais pas mal d'anxiété. Les partiels c'est angoissant, donc j'anticipe beaucoup pour jamais me sentir coincée. J'arrive pas à réviser la veille pour le lendemain.

CC : Donc tu révises un peu quotidiennement ?

X : Oui, bah je révise, par exemple je fais des cartes questions/réponses.

CC : Ah oui ? Pour t'auto-interroger ?

X : Oui exactement. Puis je révise de cette manière quasiment tous les soirs.

CC : Ah oui c'est très quotidien.

X : Oui. J'avoue que je me mets pas mal de pression. Mais en même temps il y a beaucoup à apprendre donc ça me convient de procéder comme ça.

CC : Au moins tu es jamais prise au dépourvu.

X : Jamais, mais c'est parce que j'aime bien tout maîtriser !

CC : Et donc ces cartes questions réponses... ça fait un peu penser à des QCM, tu as déjà eu l'occasion de faire des QCM en ligne pour les TD.

X : Oui oui, je sais plus pour quelle matière, c'était bien. Après j'avoue que dans tous les cas moi je fais mes cartes. Le reste c'est du bonus, j'apprends moins bien si c'est pas moi qui rédige mes cartes... ça me permet quasiment d'apprendre avant de réviser.

CC : Ok, donc oui pour toi si je comprends bien c'est plus efficace quand tu prends tout en charge de A à Z...

X : C'est ça.

CC : Ok. Et tu vas souvent en amphi ?

X : Oui, oui tout le temps. Sauf rares exceptions je suis tout le temps là, je suis plutôt assidue là-dessus. Entendre le cours c'est important pour moi, ça me permet déjà d'assimiler pas mal de choses avant de réviser, puis ensuite justement mes révisions sont plus efficaces. Sur les amphis que je loupe, ensuite je me rends compte que c'est moins fluide chez moi pour tout assimiler, et je trouve ça très inconfortable. Donc je fais l'effort de venir.

CC : Studieuse !

X : Oui [rires] en quelque sorte, je fonctionne comme ça ! Ça a toujours été.

CC : Ok.

X : Oui.

CC : Et dans les TD admettons, qu'est-ce que tu attends de l'enseignant pour justement que tu assimiles mieux ?

X : Alors...

CC : Puis même pourquoi pas en amphi...

X : Ouais. Bah c'est sûr que quand le prof est dynamique, fait des choses interactives c'est mieux. Maintenant, j'en connais qui ont du mal quand c'est très formel et magistral. Moi ça me convient aussi, enfin je m'adapte. Mais oui c'est moins long en TD quand y a des formats un peu plus ludiques : des sortes de jeux tout ça... Enfin j'ai plus vraiment d'exemple en tête mais je sais que c'est plus sympa. Mais je pense que ça se prête pas à n'importe quelle matière. L'année passée en pharmaco bah ouais c'est pas si évident je pense.

CC : Oui tu penses que des trucs très interactifs c'est pas forcément compatible à tous les modules...

X : Oui, oui, je pense que c'est pas si évident, je me mets dans la peau des enseignants, y a parfois des modules, tu as plein de savoir à transmettre, et souvent y a pas 40 manière de la faire. Après oui je suis d'accord y a toujours moyen d'innover en soi. Enfin je suppose. Le QCM en ligne c'est bien... Mais personnellement ça me change pas la vie non plus.

CC : Ok.

X : Après voilà c'est moi...

CC : Oui oui tout à fait, pas de soucis ! Et du coup pendant le covid comment ça s'est passé... Enfin pour toi niveau apprentissage, suivi des cours.

X : Je dirais... ça n'a pas changé grand-chose. Je peux être attentive aussi en visio donc ça me posait pas forcément de problème...

CC : Ok.

X : Donc pas de soucis de ce point de vue-là.

CC : Et du coup, voilà moi je travaille en particulier sur ma thèse sur les modes d'apprentissage de la législation pour les vétos ...

X : Ouais ?

CC : C'est une matière qui est... Voilà, très « catalogue » ...

X : Oui oui je vois ...

CC : Y a beaucoup de choses à savoir, il faut... beaucoup bachoter quoi.

X : Oui.

CC : Du coup comment tu anticipes ce module ? Enfin tu penses que ça va le faire pour toi comme les autres enseignements ?

X : Honnêtement oui. Oui je pense que ça va le faire, enfin j'appréhende pas plus que ça.

CC : Ok, donc pour toi ce sera un peu... une matière comme une autre quoi.

X : Oui comme tu dis, au final on en a déjà des matières très catalogue. Pharmacologie c'était un peu ce principe mais moi ça me dérange pas tant que ça. Avec ma méthode de travail très régulière je dirais que ça va rouler.

CC : D'accord oui, tu vas juste appliquer ta même méthode que pour les autres modules.

X : Oui, je vois vraiment ça comme ça. Après oui la législation je pense que ça fait partie de ces modules un peu denses comme je disais, et puis c'est important. C'est quelque chose sur lequel à l'avenir tu n'as pas trop le droit à l'erreur, mais quand tu y réfléchis c'est un peu le cas dans d'autres modules quelque part donc non je vois vraiment la législation comme une matière de plus.

CC : Entendu.

X : Après voilà, c'est l'idée que je me fais, si ça se trouve je me trompe.

CC : Oui, tu verras bien !

X : Mais le droit en général c'est quelque chose qui m'intéresse. J'aurais pu faire du droit clairement.

CC : Ok.

X : Oui.

CC : Je te pose la question, en fait y a d'autres étudiants qui m'ont clairement confié que grosso modo ouais la législation c'était quelque chose qu'ils appréhendaient quoi, mais c'est pas ton cas.

X : Ah ? Oui non bah pas vraiment.

CC : Ok.

X : Ils appréhendaient par rapport à quoi ?

CC : Bah en fait, voilà tu l'as dit c'est un module important, enfin en tant que véto la législation c'est important.

X : Clairement.

CC : Mais voilà, y a certains étudiants qui ont du mal justement avec le côté catalogue, en gros... Ouais, un peu ingurgiter beaucoup de connaissance à la chaîne, parce que y a beaucoup de savoirs... ça a tendance à intimider.

X : Oui je comprends. C'est pas trop mon cas mais je comprends.

CC : Ok oui non mais bien sûr.

X : Ça me fait pas trop peur.

CC : Oui ok. Et sur l'enseignement du coup de la législation, tu as des attentes particulières ? Plus généralement ?

X : Euh ...

CC : Le lien du module avec par exemple des cas pratiques, je sais pas ...

X : Ah ! Oui bah honnêtement l'idéal serait quand même que ça arrive plus tard et en mode pluridisciplinaire pour pouvoir s'habituer concrètement à la démarche clinique et replacer l'enseignement dans un cadre pratique.

CC : Oui ok, adosser ça à la pratique en gros ?

X : Oui je pense que ce serait pertinent parce que y a quelque chose de très pratico-pratique dans la législation au final puisque c'est ce sur quoi tu vas te baser pour faire ton ordonnance.

CC : Oui.

X : Donc selon moi, oui on peut l'apprendre un peu comme ça, mais si en plus tu l'ancres dans des savoirs pratiques sur le terrain c'est... Bah en quelque sorte d'une pierre deux coups ?

CC : Oui je vois ok.

X : Tu vois ?

CC : Oui oui nan mais tout à fait. Peut-être moins déconnecter la législation telle qu'on pourrait l'apprendre... et le terrain en fait. Ce à quoi ça va servir vraiment.

X : Oui je pense que ça aurait vraiment du sens. Enfin j'y avais pas trop réfléchi mais là comme ça je trouve ça assez logique. En plus ça permettrait de faire des révisions sur tout le reste et être sûr d'avoir conservé toutes les connaissances qui sont... bah indispensables à la réussite des cliniques en fait.

CC : Oui présenté comme ça c'est logique comme tu dis...

X : D'une pierre deux coups !

CC : Oui.

X : Voilà.

CC : Ok, et bien écoute merci. Je crois que c'est... tout oui. Est-ce que tu as quelque chose à rajouter ?

X : Non non, on a tout dit je pense...

CC : Bon bah super, et bien merci !

X : Ah si, bah voilà je trouve que ton sujet est hyper intéressant [rires].

CC : [rires] merci !

X : Donc ouais j'aimerais bien lire ta thèse, c'est hyper intéressant je trouve.

CC : Sans problème écoute, bah je pourrai te tenir au courant écoute !

X : Merci !

CC : Merci à toi !

Annexe XVII : Retranscription de l'entretien individuel n°11 : Etudiant de A2 n'ayant pas suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bonjour, X et merci d'avoir pris de ton temps pour répondre à mes questions !

X : Pas de soucis !

CC : Alors d'abord, en quelle année es-tu ?

X : Je suis en A2.

CC : Très bien, ok. Ce que je te propose c'est qu'on commence un peu par un état des lieux de, voilà, comment tu apprends dans le cadre de ta scolarité... Ton rapport à la scolarité...

X : Oui ?

CC : Du coup déjà est-ce que pour toi véto c'est simple ? Tu as des difficultés ?

X : Alors... Je dirais pas simple non plus, mais ça va. Je suis plutôt à l'aise je dirais.

CC : Tu n'as pas trop de difficultés...

X : Alors si quelques-unes en vrai, genre tout ce qui est virologie, anatomie, y a plein de choses à apprendre par cœur c'est un peu... indigeste pour moi. Mais bon...

CC : Oui ok, donc des modules un peu catalogue tu dirais que tu te sens moins à l'aise...

X : Oui, oui voilà c'est ça.

CC : D'accord.

X : Moi je préfère... quand les notions sont voilà. Je sais pas, plus concrètes ? Par exemple la physiologie tu vois ?

CC : Oui oui je vois.

X : Ça ça va bien.

CC : Oui, quand la matière est plus appliquée à la médecine en quelque sorte c'est ça ?

X : Oui oui voilà, ça me donne moins l'impression d'apprendre pour apprendre quoi... Mais depuis toujours hein ? Au lycée quand j'apprenais des dates par cœur en histoire je devenais zinzin un peu tu vois ? [rires]

CC : Oui je vois [rires].

X : Donc ouais, pour ça honnêtement ça a toujours été, et j'ai beaucoup plus de facilités sur des modules genre bah voilà la physio quoi.

CC : Oui ok, et pourquoi tu dirais que ces modules un peu catalogue c'est difficile pour toi ?

X : ... bah comme j'ai dit je pense que... tu vois en général c'est plus simple d'apprendre quelque chose où tu es dans un contexte, tu appliques le truc, ça fait du sens du coup...

CC : Oui.

X : Je sais pas si je suis clair ? [rires].

CC : Si si, non, je vois, grosso modo tu aimes quand c'est plus concret, enfin tu retiens mieux que si c'est juste apprendre des choses par cœur...

X : Oui voilà, j'aime ce qui est appliqué. Après je m'en sors à peu près partout hein, mais voilà je préfère ça que d'apprendre bêtement un truc descendant tu vois ? Genre « apprend ça, ça, ça, ça, ça... » je trouve qu'il y a un côté lourd. Enfin moi je sais que ça me motive pas quoi. Mais c'est hyper personnel. J'ai plein d'amis qui ont aucun problème à bachoter comme ça, ils font des fiches enfin ils se chauffent. Moi j'avoue que j'essaie, enfin j'en fais pas tout le temps, et je trouve ça vraiment pénible. Après pas le choix quoi.

CC : Ouais d'accord donc tu fais des fiches du coup...

X : Ouais, enfin rarement quand même. Quand je révise en gros je relis bien correctement les polys, je surligne...

CC : Tu as une mémoire visuelle un peu ?

X : Ouais carrément, donc je surligne et ça me permet de me faire un... une image mentale du truc tu vois ? Quand je dois apprendre plein de trucs à la suite comme en virologie je fais ça, ça m'aide...

CC : Ok. Oui ok.

X : Puis on disait quoi avant ?

CC : Euh... les fiches je crois ?

X : Oui, ouais, voilà les fiches. Bah ouais je fiche un peu pour la même raison quoi, quand il faut. Après pour être vraiment honnête les fiches j'en fais mais quand même rarement je dirais ?

CC : Ah ouais ?

X : Ouais.

CC : Et pourquoi ?

X : Bah...

CC : Parce que si tu es très visuel... voilà je me dis que c'est assez visuel aussi comme moyen de réviser ?

X : Ouais nan mais oui. Après en fait le souci c'est que bah voilà j'ai rarement le temps d'en faire pour tout.

CC : Hm...

X : J'en fais pour certaines où je sais que si je le fais pas ça va être catastrophique genre la virologie. Ce serait un enfer si je faisais pas de fiche.

CC : Ouais.

X : Et je le sais, donc je le fais, mais ça me prend un temps fou et je peux pas faire ça pour toutes les matières.

CC : Oui ok c'est par manque de temps ?

X : Ouais par manque de temps, enfin je suis obligé de faire des choix. Alors certes j'ai des activités, je suis à l'aérobic souvent et tout, mais je pense même sans ça je pourrais pas tout fichier...

CC : Ouais ? Mais du coup ça ne te pénalise pas trop pour tes révisions, ce manque de temps ?

X : Bah ouais ouais si je pense.

CC : Et tu arrives à gérer niveau scolarité ?

X : Oui bah j'étale quoi. Les révisions je les étale pour pas tout avoir à faire la dernière semaine. Je fonctionne pas trop en last minute donc je répartie vachement mes révisions. Mais t'sais avec toutes les matières au final quand tu as tout révisé en étalant comme ça bah... Au bout du compte les premières tu as un peu tout oublié avant les partiels donc c'est vraiment casse-tête pour moi. Je révise en premier là où je me sens à l'aise genre physio comme je t'ai dit ? Voilà. Puis je termine par le plus chiant clairement comme ça c'est un frais dans ma tête et je limite la casse. Mais c'est une organisation de fou faut voir, j'ai un planning et tout. [rires].

CC : [rires] J'imagine !

X : Ouais, enfin voilà.

CC : D'accord. Et qu'est-ce qu'il faudrait selon toi pour que ce soit plus simple de bosser ?

X : hm...

CC : En particulier, tu sais, par exemple la virologie...

X : Ah, ouais. Bah pour réviser honnêtement je sais pas ce qui m'aiderait...

CC : Ouais ?

X : Je suis un peu un cas désespéré. [rires]

CC : [rires].

X : Nan mais en vrai voilà, je me suis fait une raison. C'est comme ça, je pense qu'il y a des matières un peu tiroir il faut apprendre et puis c'est tout quoi. Je suppose.

CC : Donc pour toi y a rien qui pourrait t'aider davantage sur ces matières-là ?

X : Bah nan voilà je pense que c'est la structure de la matière qui fait que. Si bah un truc qui aiderait c'est plus à la rigueur dans la structure des partiels quoi...

CC : Ah ouais ? C'est-à-dire ?

X : Bah par exemple si tous les partiels étaient pas la même semaine peut-être que j'aurais plus de temps à consacrer à la révision de ces matières ? En vrai je pense...

CC : Ok donc toi c'est plus dans la manière avec laquelle les partiels sont organisés que tu penses que y aurait... voilà, une...

X : Ouais une marge d'amélioration quoi.

CC : Oui ! Ok. Entendu. Y a quelque chose dont on n'a pas parlé ce sont les TD : genre l'organisation des TD, les profs et leur manière d'enseigner, tout ça...

X : Ouais ?

CC : Bah pareil... Est-ce que tu dirais que ça participe à faciliter ton apprentissage ?

X : C'est-à-dire ?

CC : Bah par exemple... Est-ce que sur les matières qui te posent soucis, donc virologie et anatomie c'est ça ?

X : Oui.

CC : Est-ce que tu as eu des profs, ou des types de TD, ou même des supports en TD... Où bah tu t'es dit « ah ouais ça ça me facilite vraiment la vie ? »

X : Ah ouais...

CC : Dans ces matières...

X : Oui oui, bah je dirais déjà que quand le prof en TD récite un peu comme dans un cours magistral ça n'aide pas. C'est dur de... voilà, de se l'approprier. Surtout dans ces matières là... Donc ouais j'aimais bien quand le cours se rattachait à des exemples, des cas cliniques très concrets. Puis quand le prof est dynamique aussi...

CC : C'est-à-dire ?

X : Bah y a rien de pire qu'un TD hyper monotone ou juste on nous bombarde d'infos comme ça, sur le même ton... Enfin moi j'arrive pas à figer mon attention du coup je me sens papillonner mais je peux pas m'en empêcher.

CC : Ouais, c'est difficile de garder sa concentration...

X : Exactement, alors après c'est rarement tout le temps comme ça heureusement... Mais je sais que je préfère les TD où t'as un prof qui raconte des choses, des cas etc., c'est un peu des prétextes pour apprendre tout le reste. Genre oui il y a plein de notions, oui y a plein de trucs, mais pour moi il faut... enfin c'est important de...

CC : De donner des exemples ?

X : D'incarner le truc un peu tu vois ?

CC : Oui je comprends.

X : Ouais.

CC : OK. Et tu as d'autres choses en tête ?

X : Sur les cours tout ça ?

CC : Oui ?

X : Bah euh... Ouais disons un peu dans la même logique j'aime bien quand on travaille à plusieurs. Un peu sur la même logique en fait. Enfin je sais que des fois, je sais plus dans quelle matière mais on travaillait en groupe sur des cas un peu concrets...

CC : Ouais ?

X : Et, en gros bah ouais on utilisait des notions qu'on devait apprendre genre....

CC : Hm ?

X : Mais sauf que c'était dans un contexte de travail en commun autour d'un cas précis quoi, donc comme je dis y avait un « prétexte » en quelque sorte. Ça donne du sens je trouve à ce que tu apprends...

CC : Ouais tu apprends la même chose mais d'une manière détournée...

X : C'est ça, c'est de ça dont je veux parler quand je dis « prétexte ».

CC : Oui je vois bien.

X : Et genre, bah c'est bête mais j'ai pas l'impression d'apprendre, mais j'apprends quand même.

CC : Ok, et tu penses que le travail en groupe ça joue aussi ?

X : Franchement oui je pense... Bah je sais que mon attention déjà est plus grande. Puis voilà on est amené à réfléchir collectivement moi ça me stimule assez. J'aime bien le travail en groupe. Quand je révise, je révise souvent en groupe, on passe en revue les poly...

CC : Ah oui même dans ton travail perso ?

X : Ouais aussi ouais. Après juste mes fiches c'est tout seul.

CC : Et tu dirais que ça t'apporte quoi par rapport à tout seul ? Quand tu bosses en groupe ?

X : Et bah ça fait de l'émulation on va dire ? Enfin je sais pas, j'aurais du mal à décrire...

CC : Ok.

X : C'est... Ouais je sais pas trop. Mais j'aime bien [rires].

CC : [rires] Ok, nan mais de soucis. Mais ce travail en groupe tu aimes bien qu'il soit plutôt libre ou très encadré par le prof ?

X : Plutôt libre. Enfin avec des consignes précises au départ puis ensuite on bosse nous-même. Je veux être actif quoi.

CC : Ok donc tu recherches plutôt l'autonomie quoi, tu aimes bien être actif plutôt que passif.

X : Oui clairement. Je suis désolé j'ai l'impression d'être pas clair [rires].

CC : Si si très clair très clair.

X : Bon tant mieux [rires]. Ouais si je suis pas intéressé au minimum il faut au moins qu'on me mette en condition d'être actif, pas juste de prendre des notes ou quoi mais de vraiment réfléchir.

CC : D'accord. Et du coup, par rapport à tout ce qu'on vient de dire, je voulais te poser des questions sur la législation.

X : Oula !

CC : Oui, du coup c'est un module que tu... Auquel tu vas être confronté quoi...

X : Oui.

CC : C'est quoi ton rapport à ça ? C'est un module que tu appréhendes ? Ou pas trop ?

X : Bah... Ouais en toute honnêteté j'appréhende ouais.

CC : Ouais ?

X : Parce que... Enfin voilà je sais que c'est assez central en médecine vétérinaire. Ouais c'est quelque chose de central pour pratiquer en tant que véto. Une ordonnance on est amené à y être confronté au quotidien... Mais là l'image que je m'en fais c'est que c'est encore une matière catalogue mais en pire parce que c'est du droit.

CC : C'est pire quand c'est du droit ?

X : Bah j'ai des amis en droit, et ça fait pas rigoler quoi. Quand ils me montrent leurs cours de droit admin, droit des affaires, avec les arrêts et tout, c'est l'angoisse je trouve. Parce que pareil c'est du par cœur.

CC : Donc tu penses que tu auras du mal...

X : J'en ai peur ouais. En fait je dirais d'autant plus que bah voilà si ton ordonnance tu te plantes y a des vraies conséquences donc il faut être carré.

CC : Oui y a de l'enjeu.

X : Y a de l'enjeu c'est certain et entre guillemets tu peux pas y couper, je veux dire chacun sera amené un jour à faire une ordonnance, enfin quasiment. Et de ce que j'en sais y a tellement de choses à savoir... Puis j'ai du mal à me projeter, genre à savoir comment on peut faire pour incarner un module pareil. Parce que bah voilà c'est du droit, tu apprends en boucle point, c'est dur à raconter comme matière... CC : Oui il y a beaucoup de choses à avoir en tête, c'est sûr. Et... Ouais est-ce que à défaut d'être simple... Tu dirais que ça pourrait t'intéresser cette matière ?

X : [rires] En vrai non.

CC : [rires] D'accord.

X : Enfin voilà comme je dis c'est important. Mais ouais, donc j'avoue que je suis pas impatient.

CC : Et par exemple, pour ça tu penses à des supports pédagogiques qui te faciliteraient la vie un peu ?

X : Hm... par exemple quoi ?

CC : Je sais pas, tu sais du e-learning, des trucs interactifs, des supports pédagogiques genre...

X : Ah oui oui pourquoi pas ouais.

CC : Ouais ?

X : Oui je n'en ai pas forcément parlé mais ça ça me plairait bien. J'aime bien les QCM d'entraînement en ligne par exemple. Ça revient à ce que je disais, j'aime assez être actif au final, et le QCM ça te met au moins en situation de réflexion quoi. Puis je suis assez autonome. Après ouais y a beaucoup de répétition dans ces QCM mais c'est comme ça que ça rentre je pense...

CC : Donc un QCM en ligne pour la législation tu considères que c'est plutôt une bonne idée, enfin tel que tu te l'imagines...

X : Bah si la législation c'est comme je me l'imagine c'est-à-dire un module où il faut beaucoup bachoter puis apprendre à la chaîne, ouais le QCM pourquoi pas ça me correspondrait.

CC : Ok.

X : Ça me permettrait peut-être de gagner un peu de temps en termes de révision...

CC : D'accord, et tu penses à autre chose ?

X : Non bah pas vraiment, sur l'apprentissage je vois pas...

CC : Ok ?

X : Ouais nan.

CC : D'accord, alors je re-regarde un peu mes questions, voir si on est bons...

X : Ok.

CC : ... Alors oui, j'aurais peut-être dû te demander plus tôt...

X : Oui ?

CC : Est-ce que tu vas souvent en amphi ?

X : Ah euh oui, enfin ça dépend en vrai. Ça dépend du cours disons, mais bon...

CC : C'est-à-dire ?

X : Bah pour être honnête j'y vais de moins en moins quoi.

CC : Pourquoi ?

X : En fait pareil je trouve ça trop magistral... Alors pour certains cours c'est très illustré et tout, mais globalement je... [son portable sonne].

CC : Ah ?

X : [Coupe son portable] Excuse moi. On disait quoi ?

CC : Non non pas de soucis, on en était...

X : Ah oui les amphis ! Oui non bah sincèrement moi souvent je trouve ça un peu soporifique... Et pareil c'est une question d'attention au final je pense, c'est personnel, mais moi souvent j'ai du mal.

CC : Ça t'handicape pas pour les révisions et tout ?

X : Nan nan bah voilà je bosse pas mal chez moi donc ça va, mais je sens que si je suis pas actif ça ne rentre pas donc oui je m'organise autrement, c'est comme ça au final.

CC : Ok.

X : Voilà.

CC : Bah écoute, merci beaucoup je crois que j'ai tout. Tu veux rajouter quelque chose ?

X : Pas de soucis. Non je crois qu'on a fait le tour ?

CC : Très bien ! Merci bien !

Annexe XVIII : Retranscription de l'entretien individuel n°12 : Etudiant de A2 n'ayant pas suivi le module d'enseignement de la législation du médicament.

CC : Bonjour X

X : Bonjour à toi !

CC : Merci bien de m'accorder un peu de temps, ça va beaucoup m'aider !

X : Avec plaisir écoute !

CC : Bon alors... Oui, premièrement j'aimerais te poser une question vraiment... très général quoi. En gros à véto est-ce que tu te sens à l'aise scolairement parlant, dans les enseignements, tu t'en sors comment ?

X : En général ? Euh... Ou bien... ?

CC : Oui c'est ça en général à véto.

X : Écoute je dirais que ça se passe bien ! [rires]

CC : Oui ?

X : Oui bah ça va quoi, je pense que je suis à l'aise, enfin dans la moyenne.

CC : Oui ? Dans toutes les matières ?

X : Non pas vraiment non plus ! Bah comme tout le monde je pense que... bah j'ai mes matières avec lesquelles je suis plus à l'aise quoi, en gros... moi les matières qui me branchent ça va être la PMAC par exemple. Ça j'aime bien.

CC : Ok, PMAC.

X : Oui.

CC : Et tu saurais... expliquer ce qui te plaît ? Enfin pourquoi la PMAC plutôt qu'autre chose par exemple ?

X : Euh...

CC : Tu saurais dire ?

X : C'est pas évident évident. C'est très subjectif mais déjà ça m'intéresse plus en gros je pense.

CC : Ah oui ok...

X : Je t'avance pas je pense [rires].

CC : [rires] Si si t'inquiète !

X : Bon ...

CC : Mais par exemple, tu pourrais me dire quelles matières t'intéressent moins ? Par rapport à la PMAC qui t'intéresse plus ?

X : Oui oui, bah je dirais la biochimie. Perso c'est un peu ma bête noire.

CC : Ok. Et pourquoi c'est ta bête noire ?

X : En fait j'aime pas... je trouve que c'est très abstrait au final. Oui bah voilà, je pense que c'est ça la différence que je ferais entre ce que j'aime... Enfin ce qui est facile, en tous cas pour moi, je trouve, et le reste, ça va être d'un côté ce qui est très terre à terre comme la PMAC. Et puis de l'autre tu as les trucs beaucoup moins concrets enfin super théorique comme la biochimie. Je sais pas, je trouve ça super nébuleux et ça va être des contenus et des apprentissages beaucoup plus... Beaucoup moins pratique.

CC : Ah oui donc, oui je vois.

X : En fait je pense que plus c'est concret plus j'accroche.

CC : Oui ok.

X : Plus c'est concret plus c'est facile pour moi globalement.

CC : Oui entendu, et y compris dans le contenu des TD ?

X : Oui vraiment. Les TD qui sont trop théoriques je trouve ça, bah voilà, un peu soporifique. La théorie pour la théorie j'aime pas trop. Après il en faut tu vois ?

CC : Oui oui.

X : C'est indispensable, mais il faut un peu doser. Moi j'aime bien quand on met en pratique des savoirs et des enseignements, pour moi il faut faire atterrir la connaissance sur du concret. Sinon on ferait tous de la recherche...

CC : Ok oui, et toi c'est pas ce qui te motive.

X : Non non ce serait pas pour moi clairement.

CC : Dac. Je change un peu de sujet, mais tu vas souvent en amphi ?

X : Pas tout le temps j'avoue...

CC : Ok, et pourquoi du coup ?

X : J'avoue parfois j'ai un peu la flemme, enfin ça dépend mais bon.

CC : Ouais ?

X : Si c'est des sujets qui m'intéressent oui je fais l'effort, mais sinon non c'est trop long pour moi... Tu vois en amphi des fois je fais autre chose, je me concentre pas trop... Tu vas être sur ton portable, ou faire autre chose enfin voilà...

CC : Oui donc pour toi c'est pas rentable d'y aller ? Tu peux faire sans...

X : Oui oui disons que je me débrouille sans, souvent.

CC : Ouais.

X : De manière générale c'est très dur pour moi de m'impliquer si de base je suis pas intéressé... Si ça m'intéresse pas ou si j'ai pas le couteau sous la gorge je vais m'y mettre à moitié et juste perdre mon temps. Donc je fais autre chose et le moment venu oui je m'y mets sérieusement, voilà à l'approche des partiels et tout...

CC : Ah oui donc tu bosses plutôt au dernier moment tu dirais ?

X : Oui la semaine avant les partiels quoi en gros.

CC : Et ça passe ? Enfin, je veux dire tu t'en sors en partiel globalement ?

X : Oui en gros ! J'ai... Ouais j'ai eu quelques rattrapages en gros mais ça va quoi. En fait le truc c'est que j'ai une grosse mémoire immédiate donc voilà en règle générale si je m'y mets une ou deux semaines avant ça passe bien.

CC : Et du coup dans ces cas-là comment tu t'y prends pour bosser ?

X : Oh bah... nan c'est assez simple je relis les polys comme tout le monde puis ensuite je me pose des questions quoi.

CC : Tu te poses des questions ?

X : Oui voilà dans ma tête.

CC : Et comment tu t'y prends du coup ?

X : Ben...

CC : Enfin tu peux me donner un exemple ?

X : Oui, en gros je... je mémorise un peu les points essentiels, enfin les trucs un peu incontournables. Et puis je pars un peu de ces points là pour m'interroger sur le reste. Mais moi tout seul quoi. En gros j'ai on va dire un socle de trucs que j'apprends par cœur par cœur. Puis ensuite j'apprends le reste sur le tas en me faisant des questions réponses sur le reste.

CC : Ok... Donc en gros si je comprends bien tu apprends par cœur le plus important puis pour le reste tu te fais... comme tu dis, des questions réponses dans ta tête... c'est ça ?

X : Oui en gros.

CC : Dac.

X : Ouais.

CC : Mais alors du coup... ouais je suis pas sûre de comprendre. Le plus important tu l'apprends par cœur ?

X : Oui.

CC : Mais comment du coup ? Enfin je veux dire, tu as une méthode ou un...

X : Ah ouais...

CC : Un truc pour apprendre ce socle comme tu dis ? Ou juste tu lis.

X : Oui non en vrai c'est ça je lis très attentivement et plusieurs fois et normalement ça passe. J'ai un peu des facilités en termes de mémoire instantané du coup je retiens assez bien en lisant juste les polys. Des fois ouais je prends en note le plus important.

CC : Oui ok je vois c'est intéressant.

X : Voilà voilà.

CC : Et alors du coup. Oui tu es en A2... comment tu te projettes sur la législation ? Enfin je veux dire... le module. Tu es amené à avoir cette matière-là, je sais pas si tu as un peu une idée de... voilà de ce que ça représente, si tu pourrais aimer ou pas...

X : Alors je pense que je n'aimerai pas.

CC : Ok, pourquoi selon toi du coup ?

X : J'aimerai pas je pense parce que ça à l'air rébarbatif. Enfin tel que je le vois c'est « tu apprends par cœur plein de trucs légaux alors que dans les faits y en a pas un dixième qui va te servir mais il faut le savoir par cœur quand même pour les partiels. »

CC : Oui donc là tout de suite ok. Tu dirais que t'as une vision négative de la législation. Un peu catalogue.

X : Oui catalogue. Enfin après je sais pas je peux me tromper, mais j'avoue que je suis pas serein là-dessus quoi.

CC : Ok donc tu appréhendes un peu ?

X : Oui un peu.

CC : Parce que la matière a l'air dure ? Enfin parce que tu penses que ça va être compliqué à réviser ?

X : Oui y a ça, et là comme ça je pense que ça m'intéressera pas. Enfin je sais que ça va être important et tout mais je pense que ce sera surtout très rébarbatif et honnêtement j'ai pas envie de m'y intéresser pour le moment. Pour le moment je veux surtout apprendre à soigner les petits chats, savoir comment tenir mes registres je m'en fiche un peu, je verrai ça quand j'y serai, histoire de pas finir en prison. [rires]

CC : [rires] Oui ce serait dommage.

X : Mais voilà moi c'est surtout la pratique concrète vétérinaire qui m'intéresse.

CC : Ok... Oui exercer, soigner ça te motive plus.

X : Oui pour moi c'est vraiment ce qui me branche, parce que le reste, apprendre par cœur et tout, bof...

CC : Je comprends... Mais du coup. Malgré tout, comment tu penses que tu t'y prendrais ? Enfin est-ce que y aurait des choses qui te permettraient de mieux assimiler ce genre d'enseignements selon toi ?

X : C'est compliqué parce que moi je veux du concret. Donc je pense que le plus pertinent serait de confronter en quelque sorte les connaissances avec de la pratique type ordonnance et

tout comme ça ce serait plus fluide je pense en termes d'apprentissage... Je sais pas si c'est cohérent ou...

CC : Oui oui ce que tu veux dire ce serait de bosser la législation directement appliquées en... en situation c'est-à-dire faire des ordonnances et tout...

X : Oui c'est ça, nan je pense que ça ce serait bien, en tous cas moi qui recherche beaucoup du concret, à la rigueur je me dis que ça pourrait me plaire davantage ? Je sais pas.

CC : Oui ok, non mais c'est vrai que ça fait sens en tous cas pour toi de ce que tu me dis oui je vois ce que tu veux dire clairement.

X : Ouais.

CC : Mais donc, je t'ai pas forcément posé la question mais du coup, pour les matières un peu comme la biochimie ou quoi... Est-ce que tu as en tête un support pédagogique qui te permettrait de plus facilement apprendre ?

X : Un support euh... Oui peut-être. Y avait des choses en e-learning qui m'avaient bien aidé. Faut que ce soit un peu intuitif mais je me souviens que ça marchait bien pour moi. Je me demande si c'était pas en prépa même ? Bref ouais le e-learning c'est bien parce que tu fais le truc à ton rythme, tu te concentres sur ce qui te pose le plus de problème, tu peux répéter le truc à l'infini... Ouais moi je sais que la répétition ça marche bien chez moi.

CC : Ok, et ça se présentait comment ce support tu t'en souviens ?

X : Alors oui y avait pas mal de notions à maîtriser mais du coup c'était intégré dans une sorte de powerpoint mais interactif, je sais pas comment on peut appeler ça... mais oui l'idée c'était une sorte de visuel fixe où tu avais à la fois des QCM, un truc genre énigme ou jeu de piste quoi... ça me rappelle un peu les jeux-vidéo en point&click je sais pas si tu vois...

CC : Je sais pas trop, je crois voir...

X : Oui en gros c'est un truc évolutif en fonction des réponses que tu donnes, donc de là où tu cliques quoi. C'est bien foutu ça m'avait assez aidé.

CC : Ok donc tu te dis que pour la législation un truc comme ça pourrait... bah aussi t'aider, te permettre d'apprendre plus facilement...

X : Ouais je pense.

CC : Oui.

X : Oui, y avait aussi VetAgroTice, des QCM d'entraînement et tout, c'était plutôt bien aussi j'ai trouvé. Ça me revient là en en parlant.

CC : Oui tu aimais bien ?

X : Oui pareil, pour réviser un peu en urgence des trucs où y a beaucoup de choses à savoir et où de bases ça t'intéresse pas, je trouve ça utile. Après ça fait pas tout quoi, ça remplace pas les poly puis mon mode de révision mais voilà je pense que ça complète bien. On peut dire ça comme ça.

CC : Ouais c'est complémentaire pour toi en gros.

X : Ouais.

CC : Donc la législation pour toi dans un monde idéal elle est... elle prend un peu appui sur tout ça quoi...

X : Ouais dans un monde idéal. Après aussi je me dis que je verrais bien la législation comme un module qui arrive plutôt tard.

CC : C'est-à-dire ? Plus tard par rapport à quoi ?

X : Bah au final quand tu réfléchis, l'ordo c'est fait à la toute fin donc le cours devrait arriver pareil à la toute fin. Ça collerait plus à la réalité.

CC : Ok, donc en gros tu verrais la législation plutôt à la fin des cours théoriques comme un cas clinique quoi ?

X : Oui bah je pense que dans ce sens-là ce serait plus logique, ça correspond plus au sens logique en fait.

CC : Ok oui je vois ce que tu veux dire !

X : Après c'est mon avis je sais pas si c'est possible...

CC : Non non c'est très intéressant, suivre l'ordre dans lequel ça arrive dans la pratique.

X : Ouais.

CC : Entendu, du coup est-ce que tu aurais des choses à rajouter ?

X : Là comme ça non...

CC : Je pense qu'on a bien balayé les questions que je me posais... bah voilà je te remercie pour ton temps, c'est top.

X : Pas de soucis.

Annexe XIX : Retranscription de l'entretien individuel n°13 : Enseignant.

CC : Et bah bonjour Monsieur.

X : Bonjour Coline.

CC : Est-ce que du coup vous pouvez me réexpliquer un petit peu, parce que vous avez deux facettes de votre métier, la facette « enseignant » et une facette plutôt « responsable » avec la responsabilité des pharmacies de l'école notamment. Est-ce que déjà vous pouvez me redire les intitulés exacts de vos postes et me réexpliquer un petit peu en quoi ils consistent ?

X : Ok. Bah je suis enseignant chercheur. Donc le poste d'enseignant c'est : assurer l'enseignement de la pharmacie et de la toxicologie vétérinaire.

CC : Hum hum.

X : Donc il y a à la fois toutes les notions de base, de pharmacie, de pharmaco-cinétique, etc. De toxicologie générale et de toxicologie clinique. Puis on voit aussi les classes thérapeutiques. Ça je dirais c'est la première partie de l'enseignement. Ensuite il y a une partie évidemment législation du médicament. Là bah ... c'est ce que tu as pu avoir comme enseignement aussi hein, bah les règles de prescription, de délivrance, les grands principes de conservation des médicaments etc. Et en fait, alors en théorie ça c'est 50% de mon temps. Et puis alors la deuxième mission, donc je suis responsable pharmaceutique. En fait, au départ, ça s'appelait « chef de service de pharmacie et toxicologie », ce qui n'existe plus. Donc responsable pharmaceutique et donc j'ai la responsabilité de la pharmacie clinique du CHUV. Ce qui a comme périmètre d'intervention toutes les pharmacies de la partie clinique de l'école, donc le CHUV, CHUVAC, CHEQ, et animaux de production, UCRA et ça s'étend également aux activités pédagogiques. C'est-à-dire que s'il y a de l'enseignement où il y a besoin de médicaments pour l'enseignement, la commande se fera par la pharmacie centrale. Par contre, ça ne couvre absolument pas la recherche.

CC : D'accord.

X : Toute la partie recherche, c'est une autre législation. Pour éviter le mélange, je ne fais pas.

CC : Ok. Merci beaucoup, c'est très gentil. Du coup la suite de mes questions va être un petit peu scindée du coup sur le côté enseignant et ensuite plutôt le côté responsable. Et du coup est-ce que vous sauriez m'expliquer comment est construit l'enseignement de cette matière-là, en termes d'organisation entre les CM, les TD, et s'il y a une raison pour laquelle vous l'avez organisée comme ça ou pas ?

X : Euh ... L'ensemble de la pharmacie ou la partie législation du médicament.

CC : Plutôt la partie législation ouais.

X : Législation du médicament ? Euh... Alors en réalité c'est presque la partie la plus simple ! On a très peu de cours. On doit avoir 3 séances de 45 minutes, donc un peu plus de 2 heures, pour vraiment présenter les grandes règles, les règles de base quoi, qu'est-ce que c'est que la prescription, comment on rédige une ordonnance, etc. Et on a fait le choix, c'était un choix à l'arrivée de Caroline en 2007, on a un petit peu refondu notre enseignement. On a fait le choix d'avoir beaucoup de séances de TD. Actuellement on en a 5. Parce que la législation c'est en général un thème qui n'est pas vu comme étant particulièrement passionnant par la plupart des gens, même plutôt rébarbatif et une des façons de le rendre vivant, actif, c'était de le faire en TD où on essaie d'avoir beaucoup

d'interactions, beaucoup d'échange à partir de questions, à partir de situations pratiques qu'on expose aux étudiants et sur lesquelles on leur demande de réagir. Donc voilà ça c'est vraiment vraiment un choix parce que sinon c'est invivable la législation, apprendre des textes et des arrêtés ministériels, ils n'ont pas besoin de nous quoi. Ils vont lire le légifrance et puis c'est bon. Donc voilà c'était vraiment l'objectif.

CC : Ok. Et du coup les TD, il y a 5 TD, ils sont plutôt organisés par thèmes ?

X : Oui !

CC : Ouais par thèmes.

X : Oui c'est vraiment par thèmes, et puis avec une certaine progression. Donc le tout premier c'est vraiment revenir sur les grands principes de la définition du médicament. C'est-à-dire qu'est-ce que c'est qu'un médicament à prescription, sans prescription, donc les listes. A quel moment on doit avoir une ordonnance, à quel moment on n'en a pas besoin. Et ensuite, tout de suite on aborde l'ordonnance elle-même. Avant de les faire rédiger par les étudiants, on leur montre un certain nombre d'ordonnances, qu'on a pu récupérer. Certaines on les a réécrites, certaines on les a issues des cliniques ici. Pour voir des erreurs très courantes, des choses à éviter absolument. Donc ça voilà c'est vraiment le basique. Ensuite on va aller plus sur l'apprentissage lui-même, donc rédiger une ordonnance, donc les TD 2 et 3, dans lesquels il y a une partie animaux de production en niveau 3, le TD 2 étant plus sur les animaux de compagnie. Et là on va creuser vraiment plus spécifiquement les classes thérapeutiques un peu bizarres, les médicaments à prescription restreinte, les stupéfiants, etc. Et le TD 3 c'est la prescription sur animaux de production, la prescription sans voir, les conditions. Donc il y a une petite partie de rappels réglementaires et après on fait du jeu de question réponse et des rédactions d'ordonnances. Et puis ensuite, on a encore 2 séances dont une est plutôt sur des sujets qui sont un peu moins majeurs. Enfin on voit quand même le cheval, qui est un cas particulier mais qui ne concerne finalement pas tout le monde. Donc on a une partie du temps sur le cheval, la notion de dopage aussi et l'importation. Voilà c'est des sujets qui sont plus restreints. Et enfin, la dernière séance, le TD 5 c'est ... Euh ... Il y a encore des questions réponses mais c'est sûr, j'ai un doute. Après il y a une toute dernière séance où on fait travailler les étudiants sur des cas pratiques, parce que c'est un module dans lequel il y a aussi de la pharmacie clinique et donc avec des cas cliniques, on demande aux étudiants de travailler sur une proposition thérapeutique et puis la question réglementaire on leur demande de rédiger une ordonnance pour voir si c'est bien fait réglementairement et pharmacologiquement. Et en fait la séance de TD 5 on a ... Zut. Les problèmes de conservation, les inspections, les fautes majeures à éviter. Donc voilà c'est un petit peu plus, pareil que la séance 4, c'est-à-dire que ce sont des points plus ponctuels qui concerneront les futurs vétos mais pas tout le temps.

CC : Ouais pas tous les jours.

X : C'est pour ça qu'on l'a mis un peu à la fin.

CC : Ok. Merci beaucoup. Vous disiez tout à l'heure que pour les étudiants, voilà c'est une matière qui peut sembler un petit peu rébarbative. Est-ce que vous diriez que du coup soit ça, soit d'une façon générale c'est une matière qui est difficile pour les étudiants ?

X : Je pense que intrinsèquement oui c'est difficile. Euh ... Et en fait une autre raison pour laquelle on a fait beaucoup de TD, c'est que du coup, compte tenu du fait que les étudiants sont obligés d'être là en TD alors qu'en cours ils ne viendront pas, ça nous

permet d'être sûrs que tous les étudiants ont eu accès et ont eu la possibilité d'être avec nous, de discuter sur cette problématique. Parce que pour moi c'est un point fondamental de l'exercice vétérinaire ! C'est difficile parce qu'on est sur réglementaire. Aucun d'entre nous n'a de formation de juriste. Donc on est obligés parfois aussi, même nous, de consulter d'autres collègues, plus spécialisés en juridiques, pour être sûr qu'on interprète correctement un texte. Un étudiant, spontanément, c'est pas vers ça qu'il va aller parce qu'il veut faire de la clinique, il veut faire de la clientèle, il veut faire autre chose mais pas apprendre des textes réglementaires, etc. Vraiment je vois bien, entre le tout début quand on en parle en cours et les séances de TD, je vois qu'il y a une très très nette évolution, et le fait d'avoir fait beaucoup d'interactions, de cas pratiques, de situations dont on sait qu'elles existent en clientèle et qu'elles sont pas forcément gérées comme il faut, ça suscite le débat, le questionnement et du coup le module passe toujours très bien. Et ... Alors que vraiment je pense que spontanément, il n'est pas marrant quoi.

CC : Ok. Euh ... Ouais donc les difficultés que vous diriez pour cette matière là c'est : un, l'intérêt qui est pas toujours évident pour les étudiants et, deux, un truc un peu listing de choses compliquées à lire et tout ça.

X : Tout à fait. Il y a vraiment cette complication-là. Et du coup nous on vous fait pas, on fait la synthèse en focalisant sur les points importants et en le mettant le plus possible de façon concrète. Parce que sinon ...

CC : Ok. Est-ce que vous observez certaines différences entre les étudiants, des étudiants qui vont d'un côté vraiment survoler la matière, c'est super facile pour eux, et d'autres pour qui c'est compliqué, c'est difficile, on sent que voilà ça nécessite un travail beaucoup plus intensif ?

X : J'ai pas cette impression. Pour le coup, par sur ce module-là. Sur d'autres je t'aurais dit oui mais pas là.

CC : Pas sur ce module, ok.

X : Je trouve que c'est assez homogène. C'est plus vraiment la question de susciter l'intérêt, mais ça vient finalement assez vite parce que, je pense que tous les étudiants ont conscience que c'est fondamental pour leur exercice. Ils le savent tous. Voilà, ils ont juste pas une appétence spontanée. Donc non en termes de difficultés, je n'ai pas vraiment ressenti de différence entre les étudiants. Après c'est vrai qu'on a malgré tout assez peu de pratique. On vous revoit après en clinique et c'est pour ça que j'ai refait des séances où on a les étudiants en pharmacie. Et puis dès qu'on peut on corrige les ordonnances qu'on voit parce que bah on se rend compte que dans la mise en pratique par contre il y a des difficultés. Et là, ce n'est pas des difficultés intellectuelles, c'est plus des comportements différents. Il y a ceux qui vont être très rigoureux, qui ont retenu et qui du coup appliquent assez rigoureusement les exigences et puis d'autres, ça leur passe au-dessus quoi.

CC : Ok. Euh ... Et du coup, on en a parlé un petit peu déjà, des stratégies que vous mettez en place pour faciliter l'apprentissage des étudiants. Avec notamment, si on résume un petit peu, les deux gros points : Un, susciter l'intérêt, et deux, multiplier les TD pour multiplier les interactions et les possibilités de question réponse etc. Est-ce que selon vous, ces deux grands points, sont applicables à tous les modules, ou est-ce que c'est assez spécifique de ce module-là ?

X : Hum ... Je pense qu'il faudrait l'appliquer à beaucoup beaucoup de modules. Le contexte là fait que ... Dès qu'on dit législation, je vois la tête et c'est, alors peut-être que nous aussi on anticipe le fait que les gens n'ont pas envie. Donc on l'a tellement senti qu'on s'est dit : il faut absolument tout faire pour que ça passe le mieux possible.

CC : Hum hum.

X : Et à mon avis, plus tu as d'interactions, plus tu as d'échanges, mieux ça passe. Une des idées qui a toujours été à la base de ma réflexion sur l'enseignement c'est que je pense qu'on ne retire d'un enseignement qu'à hauteur de ce qu'on y a soi-même mis, comme jus de cervelle. Et que rester passif dans un amphi à écouter un gugusse, ou une gugusse, qui parle, bon ok c'est très bien, on prend des notes. Ok. Mais il ne se passe pas grand chose. Alors que l'écouter puis se dire « Bah il dit un truc, moi je ne vois pas ça du tout quand je vais chez mon véto, il dit des conneries ! ». Du coup, il y a une interaction. Et même si l'étudiant me dit « Mais ce que vous dite, ça ne correspond pas à la réalité », justement, c'est ça qui suscite le débat, on arrive à déconstruire la connaissance de terrain pour montrer qu'en fait il y a un fond réglementaire et que ce fond réglementaire, il est de notre côté quelque part. Donc c'est maximalisé dans ce module-là. Mais à mon sens, de plus en plus, j'ai envie de supprimer les cours pour aller sur essentiellement de l'interaction. Les cours, vous n'avez pas besoin de nous ! Franchement !

CC : D'ailleurs il y a beaucoup d'étudiants qui ne viennent pas en cours.

X : Les gens ne viennent pas. Que je donne un truc enregistré sous forme de petites séances de 10-15 minutes ou 1 heure, on a des polys, on a des diapos en ligne. Enfin on peut imaginer plein de solutions pour les cours. Par contre, dans ma conception, ça nécessite que l'étudiant arrive aux séances de TD en ayant à minima ouvert le cours.

CC : Oui !

X : Parce que si on arrive en n'ayant aucune connaissance de ce qu'on va raconter, bah c'est un peu compliqué, et tout le monde perd son temps.

CC : J'ai pas mal d'étudiants qui font des retours sur certains types de supports pédagogiques justement et on en a quelques-uns qui reviennent vraiment souvent, notamment un : des cas cliniques pluridisciplinaires, avec en fait l'idée d'un enseignement de la législation qui se ferait en toute fin de cursus.

X : Oui je suis complètement d'accord.

CC : Alors pas après les cliniques hein, avant les cliniques mais en toute fin d'enseignement théorique. Et en fait avec vraiment des vrais cas cliniques de A à Z où on leur présenterait initialement un animal qui a des symptômes et ça serait à eux de faire toute la démarche clinique, diagnostique, pharmacologique et à la fin réglementaire avec la thérapeutique.

X : Qu'est-ce que j'en pense ?

CC : Ouais ?

X : Je suis totalement convaincu de la justesse de leur idée. Pour moi ça devrait même faire l'objet d'un examen. Je pense qu'on devrait valider, à la fin du cursus véto, avec un jury pluridisciplinaire, comme ils le suggèrent d'ailleurs. Sur des animaux de production, du cheval, du chien, enfin n'importe quoi ! Mais en allant depuis le proprio vient avec cette demande, j'ai un animal qui a ces signes cliniques, expliquez-moi ce que vous faites ! De A à Z. Et je souscris totalement à cette idée que nous, législation du médicament, on arrive à la fin. Parce que forcément, bah c'est la dernière étape. Et parler de législation,

de prescription, des recommandations à faire à des étudiants de première année ça n'a pas de sens ! Et on est la seule école sur les 4, à le faire en troisième année. Juste au moment où vous arrivez en clinique. Je me suis demandé hein, s'il fallait pas le faire au deuxième semestre hein ! Mais en tout cas, vraiment, au moment où vous allez en avoir vraiment besoin. Je pense que, encore une fois, on est en phase avec les étudiants.

CC : Bah ouais ouais. Après, pour eux c'est même encore trop tôt.

X : C'est même encore trop tôt ?

CC : Ouais !

X : Donc plutôt en A5 ?

CC : En fait eux, de leurs retours, je synthétise beaucoup hein, mais si on prend la majorité des retours, ça fait vraiment une idée d'examen de fin de A4 pour avoir le droit de passer en A5, quasiment.

X : Ah bah alors je serais complètement d'accord avec ça hein. On n'a pas pu le faire plus tard parce qu'au deuxième semestre on a tellement d'enseignements que voilà, il faudrait éventuellement décaler d'autres choses mais pourquoi pas, on pourrait mettre la pharmacie de première année au premier semestre, c'est pas gênant. Mais c'est une proposition que je trouve mais alors complètement pertinente. Mais ça veut dire que nous aussi on revoit, et on est en train de revoir d'ailleurs, on prendra pas les étudiants en pharmacie clinique en troisième année, mais ce qu'on a commencé à faire, de le décaler en quatrième année, quitte à les avoir un peu plus même, deux matinées. De manière à avoir une partie vraiment euh ... C'est ce que je fais maintenant hein, ils viennent avec nous et ils vivent notre quotidien à la pharmacie. Alors c'est qu'une matinée, c'est pas énorme.

CC : Non mais c'est déjà ça.

X : Et ils voient que bah oui quand je te dis « il faut gérer les stocks de stup » bah oui j'ai fait mes contrôles de stup avec un groupe d'étudiant. Je suis allé contrôler les frigos avec un autre groupe d'étudiants. Enfin toute la vie du médicament au quotidien et en concret. Donc oui je souscris totalement à cette idée.

CC : La deuxième chose dont ils parlent beaucoup, c'est que dans certaines matières, il y a beaucoup de QCM disponibles sur VetAgroTice, alors pas ceux qui ont valeur d'évaluation, mais vraiment d'auto-apprentissage, notamment sur les périodes de révisions des partiels et tout ça, c'est vraiment quelque chose que les étudiants semblent apprécier. Pour plusieurs raisons : la première c'est souvent le fait qu'ils puissent le faire quand ils veulent, et pas avec un créneau dédié à ça, et les deux et troisièmes qui vont un petit peu ensemble, c'est de pouvoir les refaire à volonté et ce qui revient énormément énormément, le fait que ce soit bien, seulement si il y a des retours précis quand il y a des erreurs.

X : Des feedbacks dans chaque question ?

CC : Voilà, des feedbacks dans chaque question !

X : Hum hum, hum hum.

CC : Voilà, en expliquant que bah oui c'est juste, avec les rappels du cours ou non c'est faux parce que quoi. Et est-ce que vous avez déjà mis ça en place ?

X : Bah on en a plein nous !

CC : En législation aussi ?

X : En législation j'ai un doute mais il me semble que oui mais il n'est pas aussi développé que les autres. Si, il y a un test réglementation. Alors peut-être qu'il n'y en a pas assez, on peut peut-être en faire plus. On a un quizz de révisions aussi, mais je comprends tout à fait ! Après il faut bien voir que ça demande pas mal de temps de conception, de préparation mais oui on est complètement convaincus avec ça hein. Parfois j'ai même envie d'en mettre certains en auto-apprentissage mais en disant « Bah je vous demande d'avoir fait ce test-là avant de venir sur telle séance de TD ».

CC : Hum hum.

X : Ce qui permet que vous ayez vu le cours à n'importe quel moment, je m'en fous, vous gérez votre temps, mais quand on arrive en TD, moi je vois qu'effectivement vous avez testé. Ce qui fait qu'à minima, vous avez été exposé à des questions sur lesquelles on va revenir. Tu vois ?

CC : Oui !

X : Donc ça peut servir de plein de façons différentes mais oui oui j'aime beaucoup ces outils donc les développer me semble une bonne idée. Je note bien la demande de feedbacks parce que parfois c'est euh ... J'en ai fait, je me souviens, en toxicologie, j'avais un jour un étudiant qui m'a envoyé un message en disant : « Je fais exprès de me planter, juste pour avoir les réponses parce qu'elles sont drôles ! ». Parce qu'il y avait la réponse juste mais avec une petite phrase d'humour.

CC : [rires] C'est sympa, ça motive un peu.

X : Ça motive et puis faut pas le mettre systématiquement, c'est comme tout, si tu mets tout le temps des blagues débiles, il y a un moment ça fatigue. Mais quand tu en as une de temps en temps au moment où tu ne t'y attends pas, bah ça fait du bien.

CC : Oui voilà !

X : Donc c'est super important.

CC : On a déjà parlé beaucoup de la motivation et de l'intérêt des étudiants mais je voudrais juste vous poser une petite question un peu plus précise. Est-ce que vous voyez certains étudiants qui du coup initialement sont plutôt intéressés et qui décrochent, ou au contraire des étudiants plus blazés et qui arrivent à accrocher ?

X : J'ai globalement plus cette impression-là, la deuxième solution, à savoir, on arrive à accrocher plus d'étudiants qu'on n'en perd. Honnêtement. Mais je pense que c'est pas difficile parce que tu pars avec un a priori pas très favorable.

CC : Hum hum.

X : Donc comme on y met beaucoup d'envie, de concret et puis c'est le côté « provoque » qui marche beaucoup. Provoque, pas méchante hein, mais de dire tu mets un truc, tu sais que ce n'est pas fait en clientèle, tu le sais parce que 90% de ce que j'enseigne en législation n'est pas appliqué, ou très mal. Donc forcément tu as des « Ah oui mais mon véto il ne fait pas ça, vous n'y connaissez rien ! ». Donc ça commence comme ça et après c'est là où tu vois que comme tu as provoqué un petit peu ce que l'étudiant pense juste, tu le remets en place avec les bases etc. Et du coup on a beaucoup plus de ... vraiment on a un intérêt qui accroche. Alors pas sur tout, je reconnais que certains, le cheval ils s'en fichent, où ceux qui ne sont pas intéressés par la rurale, bah ils subissent. Mais ils subissent correctement.

CC : Hum ok. Donc il n'y a pas trop de décrochage ?

X : Pas trop non. Non honnêtement ce n'est pas le module où j'ai le plus de soucis.

CC : Ok. On va en venir au partiel. Puisque bah la fin d'un enseignement c'est l'évaluation.

X : Oui.

CC : Euh ... Est-ce que vous sauriez m'expliquer comment vous construisez votre partiel ?

X : Alors jusqu'à présent, jusqu'à l'an dernier, on l'a fait à l'oral. Le partiel pour moi devait partir de situations concrètes, donc on avait toujours un mixte de pharmacologie et de législation. Pendant des années, j'ai même laissé une liste de sujets accessible. J'ai compris qu'en fait, pour optimiser le fonctionnement, les étudiants avaient tendance à apprendre les sujets. En fait ils préparaient une réponse, partagée au sein de la promo, chacun fait un ou deux sujets, on se les partage et on apprend la réponse. Et ça c'est pas du tout la façon dont moi je conçois l'examen, ce qui fait que ça n'allait pas. Ça se terminait bien globalement hein, parce que malgré tout ils ont appris mais ça n'allait pas parce que quand on fait un examen oral, on a une question mais il y a une interaction à l'oral, il y a un échange, on va aller au-delà ! On voit que c'est juste, on creuse à côté. On voit que c'est pas bien compris ou que c'est mal su, on creuse et on s'aperçoit qu'effectivement il n'y a pas grand-chose derrière. Donc vraiment, la construction c'est : j'ai une question qui va me servir de base, qui est le plus possible sur une situation clinique ou qu'on peut vivre en clientèle et à partir de là une question du style « Comment gérez-vous les stupéfiants dans une clinique véto ? ».

CC : Ouais, avec toujours un petit bout de légis quoi.

X : Ah oui toujours ! Donc ça c'était jusqu'à cette année. Et à partir de cette année, parce que malheureusement avec des promos à 160 c'est épuisant. Deux jours d'examens, on n'est pas tout à fait sûrs d'être homogènes dans la façon dont on évalue à la fin. La fin on n'en peut plus quoi.

CC : Bah oui oui je comprends.

X : Donc cette année ça va être à l'écrit, mais l'idée reste la même, on part vraiment de situations pratiques, cliniques, ou vues en clientèles pour dire bon bah voilà, face à cette situation, c'est de la mise en situation, comment vous réagiriez pour être dans les clous.

CC : Donc plutôt quelque chose de rédactionnel ?

X : Alors pas trop du rédactionnel, un petit peu forcément. Euh ... Des rédactions courtes, des QCM avec des propositions.

CC : Ok.

X : Voilà.

CC : Et bon du coup vous ne pouvez pas encore trop dire pour la façon écrite.

X : Non.

CC : Mais pour le partiel à l'oral, ça se passait plutôt bien ? Il y avait beaucoup de rattrapages ?

X : Il y en avait relativement peu à l'oral parce que, mais je pense que ça c'est lié à l'examen oral, c'est-à-dire que nous notre façon d'interroger, face à un étudiant, ce n'est pas de le laisser s'enfermer ou ne rien dire tu vois ?

CC : Hum hum.

X : Il part dans une mauvaise direction, on arrête tout de suite et hop on le ramène. Donc ce qui aurait été complètement hors sujet à l'écrit et donc qui fait pas une bonne note, à l'oral tu le rattrapes.

CC : Ouais !

X : Donc globalement ça se passe plutôt bien. Ça n'empêche que tu vois cette année on avait une dizaine de personnes en rattrapages. C'est pas négligeable. Bon c'est pas monstrueux non plus hein, c'est pas de l'anapath ou de la neuro quoi.

CC : Oui voilà.

X : Ou la parasito pour certaines années. Mais bon je pense que l'oral améliore beaucoup et puis bon, spontanément, je peux pas rester face à un étudiant ou une étudiante bah qui ... qui...

CC : Bah qui s'enfoncé !

X : Qui s'enfoncé ou qui me dit des grosses bêtises. Ça va se voir tout de suite sur mon visage.

CC : Bah bien sûr.

X : Je vais avoir une telle tête que parfois c'est même un piège quelque part parce que c'est l'étudiant qui va me poser des questions.

CC : [rires]

X : Donc euh bah oui, mais le but du jeu c'est pas de me poser des questions. Alors oui si ce sont des questions pour être sûr qu'il a bien compris le sujet, pas de problème, mais tu vois ? Et donc très très facilement je me retrouve à donner la réponse en fait.

CC : [rires]

X : Donc bon, je ne vais pas, c'est pas à moi d'être noté quoi.

CC : Non bah bien sûr !

X : Donc c'est un peu le piège de l'oral. Mais d'un autre côté j'aime beaucoup l'oral, d'abord parce que c'est une interaction directe et que le métier de vétérinaire c'est quand même essentiellement de la prestation face à une personne. Donc c'est indispensable d'être capable d'expliquer quelque chose.

CC : Bien sûr.

X : Et le problème c'est que nos étudiants le vivent très mal, en ont très peur.

CC : Bah parce qu'ils n'y sont pas assez confrontés.

X : Ils n'y sont pas confrontés du tout même. Et donc typiquement ils le vivent comme une colle quoi alors qu'on n'est plus dans cet esprit-là. Enfin en tout cas nous on ne l'est pas !

CC : Oui, oui oui. Et du coup, au niveau des partiels, est-ce que c'est un peu toujours les mêmes points sur lesquels il y a des erreurs ?

X : Alors je dirais au sein d'une promo oui. C'est-à-dire que tu vois à un moment qu'il y a un message qui n'est pas passé.

CC : Ok.

X : Et c'est variable d'une année sur l'autre par contre. Ça je l'ai constaté. En fait c'est très curieux parce que les points sur lesquels on insiste énormément ne sont pas forcément ceux sur lesquels on a le meilleur résultat. Et parfois on a des erreurs sur les stupéfiants. Alors que je sais que Caroline le dit en cours et quand moi je suis en TD je leur dis « ça, c'est objectif de rang A +++, les stupéfiants, c'est zéro erreur ! Sinon c'est septembre. ». C'est ce que je dis. Alors du coup, le zéro erreur est extrêmement difficile et on va retrouver souvent, sur un point de détail, une erreur. Alors qu'on a bien dit « c'est vachement important ». Et c'est par promo. Une année ça va être ça, une année ce sera autre chose, c'est pas récurrent le même sujet.

CC : Et est-ce que vous tenez compte d'une année sur l'autre de ces erreurs ?

X : On essaye oui, on essaye. C'est pas toujours évident de comprendre mais on essaye dans tous nos modules. Si tu veux c'est aussi notre réflexion, c'est de se dire que quand tu as une erreur qui est partagée par 80% des étudiants, c'est qu'il y a un problème. On ne peut pas le faire que sur le compte des étudiants. C'est que la façon dont on a fait passer le message n'était pas la bonne.

CC : Hum hum.

X : Donc oui on le revoit.

CC : Ok.

X : Parfois même on le fait immédiatement, avec un message à toute la promo après les partiels pour dire « attendez, là il y a un truc que vous n'avez pas compris ».

CC : Hum.

X : Donc voilà. Normalement on essaye aussi de s'adapter.

CC : Et est-ce que justement vous pensez que ces lacunes, au moment de l'enseignement théorique et du partiel, peuvent pénaliser réellement les étudiants plus tard dans leur exercice ?

X : Bah certaines peuvent être problématiques. Mais j'ose espérer qu'ils se corrigeront avec le passage en clinique et en clientèle. Parce que malgré tout sur les stupéfiants, les véto ne font pas trop de bêtises. C'est à peu près le seul point sur lequel on est globalement d'accord. Donc pour moi comme c'est un des points problématiques, il y a celui-là, il y a tenir officine ouverte. Tiens tu vois là typiquement on a très très peu d'erreurs. Là les étudiants en ont bien conscience. Donc comme quoi ce message-là passe bien. Et je pense que c'est justement parce que là on est en totale opposition avec certaines pratiques typiques de l'ASV qui vend au comptoir. Tous les étudiants ont bien conscience. Ça c'est un truc que eux savent, ils le savent à l'école, ils répondent comme on veut en examen mais par contre je sais qu'ils ne le pratiqueront pas.

CC : Oui.

X : Ça ... Dans l'autre sens, je te dis les stupéfiants, je sais que globalement ça ne sera pas le pire. L'exercice libéral avec un véto à côté, ils vont vite comprendre qu'ils sont quand même obligés de faire attention à ça.

CC : Ouais.

X : Pour les autres je vais jouer un joker parce que j'ai du mal à te répondre.

CC : Ok. Il n'y a pas de soucis. Et du coup vous avez parlé un petit peu des points qui doivent être impérativement maîtrisés à la sortie de l'école, donc il y a les stupéfiants ...

X : Les stups, les résidus, les temps d'attente, la prescription elle-même, connaître les catégories de médicaments, savoir ce qu'on peut prescrire ou ce qu'on n'a pas le droit de prescrire. Il y a des médicaments à prescription restreinte qui ne sont pas accessibles. Ça, pour moi c'est important parce que c'est une faute majeure. Et puis tenir officine ouverte. Ça c'est des points majeurs. Je pense que les étudiants sont globalement à peu près au taquet là-dessus. Honnêtement.

CC : Ça marche. Et bah merci beaucoup. Et bah du coup on a à peu près terminé pour la partie enseignement.

X : Ok.

CC : On va passer sur la partie clinique et responsable pharmacie. Avant de clôturer ça, vous auriez quelque chose à ajouter ?

X : Quelque chose à dire ? Euh ... C'est un enseignement que j'ai été obligé de reprendre quand mon prédécesseur a pris sa retraite. J'ignorais complètement et ça fait 20 ans, et j'y connaissais rien, j'avais peur que ce soit hyper rébarbatif et donc dès le départ je me suis dit il faut absolument que j'y mette de l'interaction, du ludique, quelque chose de vivant parce que pour moi, c'était un truc qui me faisait très très peur.

CC : Ok.

X : Et maintenant je pense que c'est un des modules que je préfère. Réellement. Parce que la toxico clinique j'adore ça, c'est ma matière, c'est le cœur de mon métier initial mais j'ai pas de problème pour l'enseigner. C'est de la clinique, ça passe tout seul, spontanément ça les intéresse. Alors que la législation c'est 10 fois plus important pour l'exercice professionnel, c'est fondamental, c'est ce qui t'emmène en prison. Et donc pour moi c'est hyper fondamental et j'y prends un vrai plaisir. Parce que je me rends compte qu'on arrive à attirer les étudiants quand même.

CC : Et bah merci beaucoup pour cette partie enseignement.

X : Et bah de rien.

CC : La pharmacie alors. Du coup à partir de la A5, les étudiants commencent à rédiger des ordonnances et à utiliser les pharmacies que ce soit la pharmacie centrale ou les pharmacies des hôpitaux, etc.

X : Oui du SIAMU, tout ça.

CC : Voilà. Sans parler des étudiants mais plus les vétérinaires en général, étudiants et non étudiants, est-ce que vous pensez que ce sont de bons prescripteurs sur le plan réglementaire ?

X : Question piège hein ? [rires]

CC : Oui. [rires]

X : Alors en fait moi je constate une perte progressive. C'est-à-dire qu'un A5, si on le laisse rédiger l'ordonnance, c'est globalement la personne qui sera la plus juste. Parce que c'est encore quelque part dans leur mémoire relativement proche. Pas tous hein. Mais c'est à peu près là qu'on a les meilleurs retours. A6, la plupart du temps, ils ont l'impression qu'ils savent faire mais ils commencent à faire pas mal d'erreurs réglementaires, on est obligés de les rappeler. Les internes se corrigent très vite parce qu'ils en voient beaucoup, ils en font pas mal.

CC : Ouais.

X : Et du coup comme eux on les voit tout le temps on a une prise directe sur eux. Au début c'est pas forcément génial, et très très vite ça va. Après sur les autres vétérinaires je vais pas me prononcer parce que je ne sais pas, on voit des erreurs mais clairement les résidents et les séniors ne sont pas les meilleurs. Et là pour le coup, sans aucun doute. On voit beaucoup d'erreurs. J'en ai vu ne serait-ce qu'à cause du changement de réglementation cette année, j'ai fait des séances de formation pour tout le monde. J'ai pas eu, loin de là, tous les résidents et les séniors et je vois des erreurs donc régulièrement je fais un petit rappel.

CC : Et du coup, sur les erreurs de prescription, chez les étudiants et internes est-ce que c'est tout le temps le même type d'erreurs ?

X : Euh non. Alors là il y a vraiment de tout. Souvent, c'est des oublis du style on doit indiquer le nombre de conditionnement, ça c'est un oubli très régulier mais c'est pas le seul. Le truc qui est souvent oublié c'est la mention que c'est un usage hors AMM, dans le cadre

de la cascade, ça j'ai beaucoup beaucoup de mal à le voir. Ça par contre c'est vraiment un oubli assez récurrent. Les prescriptions sans durée, à vie. Ça j'en vois encore, alors que je pense que c'est un des premiers exemples qu'on donne en A4. Un truc que les gens ont du mal aussi ce sont les médicaments à prescription restreinte. Alors quand ils sont réservés à l'usage des vétos c'est pas un problème, mais on en a de temps en temps qui n'acceptent pas le fait que certains médicaments ne sont pas accessibles au vétérinaire. Même s'il est à la pharmacie. C'est typique avec le mycophénolate.

CC : Ok. Est-ce que ces erreurs-là, que vous voyez sur les ordonnances, c'est des erreurs qui se rapprochent des erreurs de partiels ?

X : Alors c'est difficile à dire parce qu'en partiel on n'en demandait pas de rédaction d'ordonnance. On va le faire cette année. En partiel on regarde les ordonnances que vous avez rédigé pendant l'année, on les fait mettre en ligne et on les valide. Donc je ne peux pas dire. Les erreurs qu'on voit elles sont plus sur des questions plus générales en fait.

CC : Ok. D'accord. Est-ce que selon vous les erreurs qui sont faites sont plus liées à la répétition et au « je m'en foutisme » qui s'installe ou plus lié au fait que les logiciels à l'extérieur proposent des modèles d'ordonnances dans lesquels il est très difficile de rajouter les principes actifs et tout ça ?

X : Les jours où je suis de mauvaise humeur je te dirais oui, il y a un certain laxisme, que je vis souvent aux hôpitaux. Là très clairement parfois il y a cette forme de « ça ne me concerne pas ». Après c'est souvent un manque de temps. A la fin ton ordonnance c'est un pavé hein, quand tu dois mettre les précautions pour un usage rationnel, le fait que c'est un usage hors AMM et tout, je comprends que même si tu le sais, à un moment, si la journée a été bien chargée, que tu sors de neuro avec plein de consults dans les sens, voilà, j'entends.

CC : Bah c'est vrai que les nouvelles réglementations elles sont lourdes à appliquer en pratique.

X : Elles sont lourdes. Je le reconnais. Donc je pense qu'il y a un petit peu les deux si tu veux. Mais pour moi ça ne justifie pas. Jamais. Je comprends, mais ça veut pas dire qu'il ne faut pas le faire.

CC : J'entends.

X : Voilà.

CC : Et du coup vous avez l'impression que les erreurs de prescription qui sont faites en pratique, en dehors de l'école, sont à peu près les mêmes que celles de l'école ?

X : Alors certaines oui, ça c'est sûr parce que je vois des ordonnances qui arrivent ici de temps en temps. Il y a effectivement, sur la prescription elle-même, il y a des erreurs très très communes.

CC : Vous sauriez dire lesquelles ?

X : Euh ... Bah typiquement la prescription à vie, les posologies pas précises, où il manque la durée, ce genre de choses on en voit régulièrement. Après il y a ces erreurs un peu différentes type prescription restreinte où là, le véto je trouve qu'il n'en a pas conscience. Euh ... Je pense que c'est assez comparable. Et particulièrement depuis un an, où on retrouve ce même problème. Donc ça c'est difficile à enseigner en fait parce que face à la situation clinique à un moment tu peux pas ...

CC : Et bah merci beaucoup !

X : On est arrivé au bout ?

CC : On est arrivé au bout ! Après si vous avez des choses à rajouter euh ...

X : Sur la pharmacie ?

CC : Comme vous voulez, si vous avez des choses à rajouter, qui vous sembleraient intéressantes à évoquer dans le cadre de ma thèse ...

X : Je pense que ça serait bien de faire des petites mises à jour, de la formation continue, pour les vétos. Parce que, alors parfois l'ordre en fait, et quelques confrères aussi, mais je pense que venant, même de nous, ça serait important de pouvoir le faire parce que c'est trop bête de se retrouver avec une amende et avec une interdiction d'exercer parce qu'on n'a pas mis les stupéfiants dans le coffre quoi.

CC : Oui ou qu'on a laissé la clef sur le coffre.

X : Ou qu'on a laissé la clef sur le coffre ou qu'on ...

CC : Ça ils pénalisent pas trop en vrai.

X : Non parce que déjà t'as un coffre ou qu'on a laissé l'ASV vendre. Ça, ça je le vois.

CC : Ah bah les ASV qui vendent oui.

X : Sauf le jour où il y a l'inspection.

CC : Oui voilà, mais les ASV vendent.

X : Je sais bien, je sais bien. Mais tant que la formation des ASC n'inclura pas une formation suffisante en législation du médicament, elles n'auront pas ce droit. Et puis c'est un droit qui vraiment, est un droit du véto. Et ça je pense que c'est fondamental. Un truc aussi, c'est que quand tu sors un médicament à prescription obligatoire, tu as un numéro d'enregistrement, qui va être le numéro d'inscription à l'ordonnancier. Les mentions sur l'ordonnance sont obligatoires.

CC : Ah bah oui, ça c'est jamais mis.

X : Ça c'est un truc, là les vétos, je ne sais pas si c'est qu'ils ne le savent pas ou si c'est qu'ils n'ont pas envie parce qu'en fait ça prend du temps. Il faut repasser l'ordonnance dans la machine comme à la pharmacie.

CC : Ça c'est clair, les cliniques sont pas équipées.

X : Bah une imprimante toute bête.

CC : Oui mais les logiciels ne sont pas prévus pour.

X : Sinon faut l'écrire à la main.

CC : C'est ça.

X : En plus normalement tu dois faire la preuve que tu l'as fait, donc tu devrais rescanner l'ordonnance avec la délivrance.

CC : Et ils font ça dans toutes les pharmacies humaines hein.

X : Mais bien sûr. Nous on fonctionne ici comme pharmacie humaine, et c'est ça que les vétos ont du mal à faire.

CC : Ont du mal à faire ouais.

X : Et j'entends qu'il y a aussi une difficulté physique parce qu'ils n'ont pas les outils, mais je pense que souvent ils ne le savent même pas.

CC : Oui oui bah c'est sûr même.

X : Le numéro de lot, ils ont tous entendu parler de cette histoire, mais tout le reste ...

CC : Ouais ...

X : Et tu vois, dans mon idée ça serait de pouvoir inclure un peu plus la pharmacie dans les rotations cliniques, là je fais une demi-journée, ce qui fait que c'est un peu intense.

Mais d'avoir à la limite peu d'étudiants, même deux simplement mais qui vivent avec nous une semaine complètement et qui assument toutes les fonctions.

CC : Ah bah ça serait mieux oui.

X : Les étudiants commencent aussi à faire les inspections au CHUV, avec la feuille d'inspection quoi. Ici en plus le contexte est très favorable à l'erreur parce que c'est une grande clinique, qui tourne énormément donc forcément ...

CC : Bah bien sûr oui.

X : Enfin bref, un débat infini.

CC : C'est clair. Bon bah merci beaucoup en tout cas pour votre temps !

X : Oh bah avec plaisir ! Et à très vite !

RÉFLEXION A PROPOS DE L'ÉLABORATION D'UN SUPPORT PÉDAGOGIQUE POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LÉGISLATION EN ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

Auteur

CHENEL Coline

Résumé

Ce travail a pour objectif de réaliser une analyse didactique de l'enseignement de la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire en vue de proposer des améliorations pédagogiques pour en faciliter l'apprentissage par les étudiants vétérinaires.

La première partie s'intéresse à différents aspects de la pédagogie dans le cursus vétérinaire pour envisager les appréhensions et difficultés des étudiants à l'égard de cette discipline et ouvrir sur des pistes de réflexion à propos des modalités d'évolution de cet enseignement.

Une seconde partie est dédiée à l'enquête réalisée dans le cadre de ce travail. Les modalités de cette enquête ainsi que les questions posées sont justifiées puis les résultats obtenus sont présentés et discutés.

Des pistes d'améliorations pédagogiques sont finalement proposées dans le but de faciliter l'apprentissage de la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire.

Mots-clés

Législation, Réglementation, Pharmacie, Médicament, Pédagogie, Didactique, Enquête

Jury

Président du jury : Pr **VINCIGUERRA Christine**

Directeur de thèse : Pr **PROUILLAC Caroline**

1er assesseur : Pr **PROUILLAC Caroline**

2ème assesseur : Pr **BERNY Philippe**